VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1702
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Prendre de l'altitude au Sommet de l'Élevage



Le salon auvergnat, qui a reçu plus de 100 000 visiteurs aura permis aux éleveurs de se mettre en valeur, ce qui est sa vocation première. Mais il fut aussi le lieu d'un débat très suivi sur la problématique de la décapitalisation, particulièrement sensible en élevage bovin. Celle-ci, enclenchée au milieu des années 2010, pose de très sérieuses questions concernant les marchés à l'export, les arbitrages que doivent faire les éleveurs, et l'avenir même de la profession.

PAGES 12 ET 13



TEMPS FORT — P. 03

Débat // Quand l'agriculture doit s'adapter à la géopolitique



ACTUALITÉ — P.07

ZNT riverains // N'oubliez pas le gyro !



DOSSIER — P.16

Machinisme // Tracteurs : les nouveautés

Encart : Catalogue d'automne Promodis (sur certains cantons)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 AGRIVOLTAÏSME : LES PROJETS ÉMERGENT DANS L'YONNE

.05 PRODUITS LOCAUX : DU TALENT À REVENDRE

.06 INAUGURATION : L'ABOUTISSEMENT D'UN PROJET

.07 JEUNES AGRICULTEURS DE LA NIÈVRE : UN NOUVEAU SOUFFLE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 ÉNERGIE : LETTRE OUVERTE AU PRÉFET DE RÉGION BFC FACE AUX RISQUES DE COUPURES

.09 AGROÉCOLOGIE : LES LAURÉATS DU CONCOURS PRAIRIES ET PARCOURS

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 COLZA : POURVU QUE ÇA DURE

.11 CHAMBRE D'AGRICULTURE 21 : L'INTERLOCUTRICE DES CSP

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 SOMMET DE L'ÉLEVAGE : FACE À LA DÉCAPITALISATION, QUELS ARBITRAGES POUR LES ÉLEVEURS ?

.14 VÊLAGES D'AUTOMNE : IMPOSSIBLE, PAS CHAROLAIS

.15 CHIENS DE TROUPEAU : LA PERFECTION AU FÉMININ

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL TRACTEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 CYBERCRIMINALITÉ : LA DÉLINQUANCE MONTANTE

.27 INAUGURATION : TOUT CHAUD

RURALITÉ // SOCIAL

.28 ASSURANCES : ENSEMBLE POUR AVANCER

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 CONFECTION : NE PAS PERDRE LE FIL

.40 PORTRAIT : ENTRE MALIGNY ET HONG KONG



// LE DESSIN

// EN BREF

Pénurie de GNR Situation *« très tendue »* dans les exploitations du nord-est

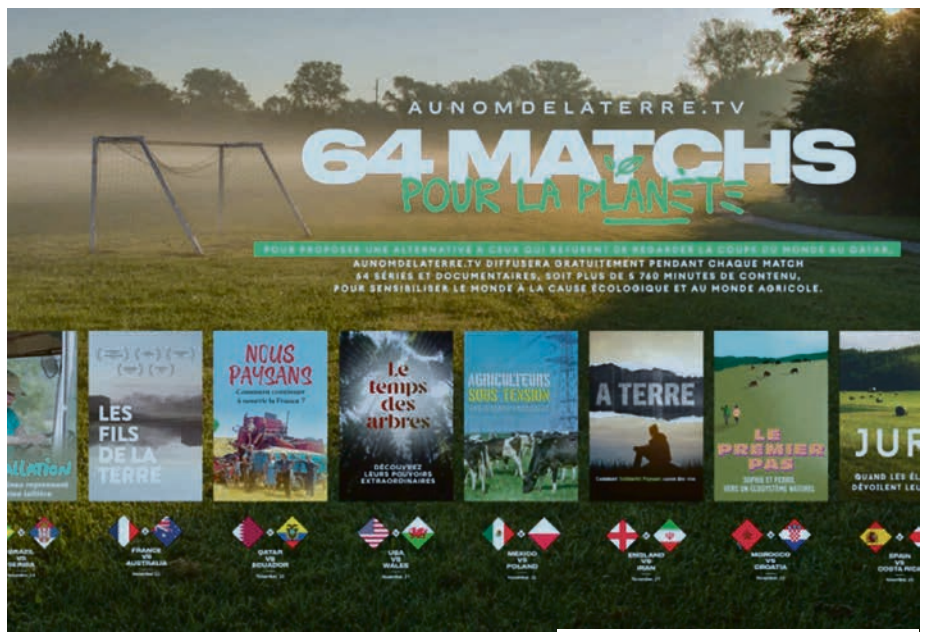
Alors que la grève chez TotalÉnergies était reconduite ce mardi 11 octobre, *« la situation devient très tendue »* dans les exploitations agricoles de plusieurs régions du nord-est (Grand Est, Hauts-de-France, Bourgogne Franche-Comté et Île-de-France), indique Hervé Lapie, secrétaire général adjoint de la FNSEA, le 10 octobre à Agra Presse. *« Beaucoup de livraisons ne se font pas depuis dix à quinze jours »*, précise celui qui est aussi président de la FRSEA Grand Est. *« Les distributeurs de GNR* (gazole non routier, ndlr) *sont en grande difficulté et ne savent quand ils seront livrés. Ils reçoivent énormément d'appels d'agriculteurs, mais n'ont hélas pas de réponse à donner à une inquiétude qui grandit fort »*. Organisés par le syndicalisme majoritaire, les échanges entre agriculteurs disposant de stocks et ceux n'en ayant pas pouvaient *« encore durer trois ou quatre jours »*, estimait M. Lapie, *« mais après tout le monde sera à sec »*. *« On va rentrer dans la période où on récolte les betteraves et les pommes de terre, où on sème le blé »*, rappelle cet agriculteur marnais. Les fédérations demandent *« le déblocage des stocks stratégiques pour fournir l'agriculture »*, une décision qui revient aux préfets de département. Une action syndicale a eu lieu le 11 octobre dans la Marne en ce sens.

Plan de sobriété Pas de mesures spécifiques pour l'agricole et l'agroalimentaire

Le plan de sobriété énergétique, présenté le 6 octobre, ne comprend pas de mesures spécifiques pour les entreprises agricoles et agroalimentaires, précise le ministère de l'Agriculture à Agra Presse. Elles sont cependant concernées par les recommandations générales émises par le gouvernement. En premier lieu, limiter le chauffage à 19 °C dans les bureaux, l'abaisser à 16 °C dans les lieux de stockage ou la nuit, et à 8 °C lorsque le bâtiment est fermé plus de 48 heures Le plan gouvernemental comprend des engagements secteur par secteur. Dans l'industrie, il prévoit de *« massifier »* les diagnostics énergétiques et de généraliser les éclairages Led. Les industriels fortement consommateurs d'énergie doivent, *« dans la mesure des flexibilités offertes par leurs procédés »*, caler leurs plans de production en fonction des prévisions de tension sur le réseau. Pour cela, ils peuvent s'informer via le dispositif Écowatt. Ces mesures ont été présentées sous forme de recommandations, elles ne sont pas coercitives. Elles ont pour objectif d'éviter les pénuries de gaz ou d'électricité et de réduire l'empreinte carbone du pays.

// EN IMAGE

Média Coupe du monde de football ou 96 heures de séries et documentaires agricole ?



Pour celles et ceux qui n'aiment pas le football (il y en a) et celles et ceux qui, par conviction, refusent de regarder la prochaine Coupe du monde football au Qatar, AuNomDeLaTerre.tv *« diffusera gratuitement pendant chaque match 64 séries et documentaires, soit plus de 5 760 minutes de contenu, pour sensibiliser le monde à la cause écologique et au monde agricole »*, a fait savoir la chaîne le 10 octobre dans un communiqué. *« Notre idée, c'est de proposer une réelle alternative à la Coupe du Monde en leur proposant de rejoindre le camp de ceux qui défendent la Terre au lieu de la détruire »*, précise Édouard Bergeon, réalisateur et cofondateur d'AuNomdelaTerre.tv. La Coupe du monde de football masculin se déroulera du 20 novembre au 18 décembre. L'accès gratuit à un grand nombre de contenus de la chaîne se doublera d'un geste concret en faveur de la planète : pour chaque connexion, AuNomdelaTerre.tv versera 1 euro à https://desenfantsetdesarbres.org association dont Édouard Bergeon est le parrain.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

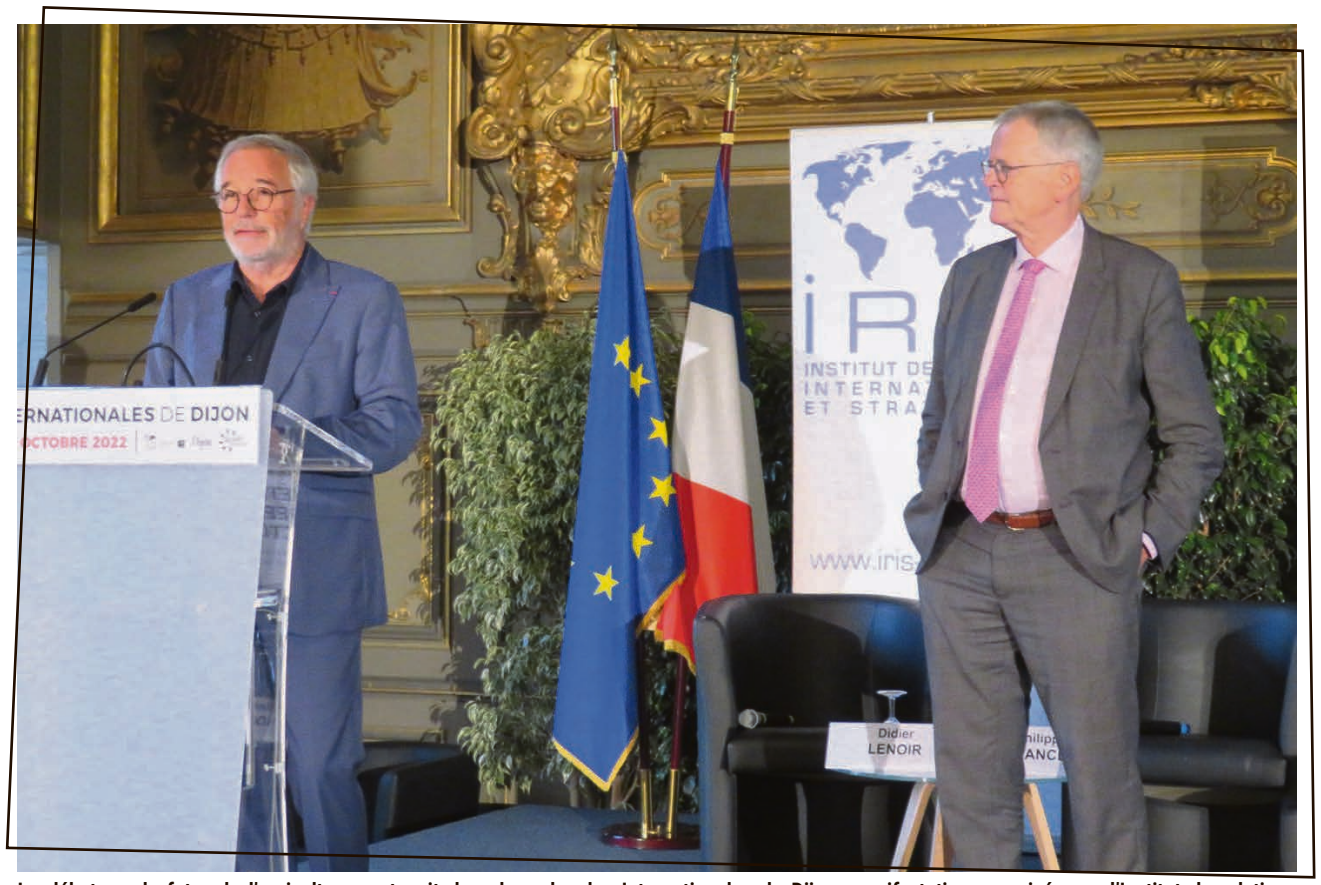
// DÉBAT

21

Quand l'agriculture doit s'adapter à la géopolitique

Dans le cadre des Internationales de Dijon, un débat s'est tenu sur la place de l'agriculture dans le contexte de tensions internationales que l'on connaît. Plus largement, c'est la question de l'adaptation et du futur qui était ainsi abordée.

Lorsqu'il y a sept ans, Sébastien Abis a fait paraître un ouvrage intitulé *Géopolitique du blé*, beaucoup se sont interrogés sur la pertinence qu'il y avait à établir un lien entre une production agricole et les grands enjeux stratégiques, militaires ou diplomatiques mondiaux. Mais c'était il y a sept ans : une éternité, en regard de l'évolution de la situation géopolitique mondiale de ces dernières années. Aujourd'hui, face à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, deux pays parmi les plus gros producteurs mondiaux de blé, on comprend parfaitement le lien. Sébastien Abis, chercheur au sein de l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) et directeur général du club Déméter, qui produit de la prospective sur les enjeux internationaux liés à l'agriculture et l'alimentation, était l'animateur, le 8 octobre à Dijon, d'une table ronde intitulée « L'Agriculture pour nourrir le futur », organisée dans le cadre des Internationales de Dijon. La manifestation est consacrée aux grands enjeux géopolitiques et, à l'occasion de sa cinquième édition, elle abordait pour la première fois la question agricole, au prisme des tensions internationales.



Le débat sur le futur de l'agriculture se tenait dans le cadre des Internationales de Dijon, manifestation organisée par l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), fondé par Pascal Boniface (à droite) ici, en compagnie du maire de Dijon, François Rebsamen.

« Pas de sécurité humaine sans sécurité alimentaire »

Autour de la table, des représentants de l'univers agricole et agroalimentaire local tels que Didier Lenoir, président de la Coopérative Dijon Céréales, Pierre Guez, président du pôle de compétitivité Goût-Nutrition-Santé Vitagora, Philippe Lemanceau, en charge de l'agriculture et de l'alimentation au sein de Dijon Métropole, mais aussi Karine Jacquemart, directrice générale de Foodwatch France, organisation qui milite pour une alimentation saine et durable. Afin de lancer le débat, Sébastien Abis rappelait une évidence : *« il n'y a pas de sécurité humaine sans sécurité alimentaire et tout cela est corrélé à la soutenabilité des productions agricoles »*. Face à ce constat, Didier Lenoir nuançait le propos en soulignant que si, indéniablement, la période actuelle, entre guerre et réchauffement climatique, était complexe elle ouvrait aussi des perspectives intéressantes *« à condition que l'on attache suffisamment d'importance au partage entre agriculture de terrain et agriculture expérimentale. Il y aura des opportunités formidables à venir dans une agriculture dont les pratiques vont changer »*. Pour sa part, Pierre Guez a tenu à rappeler qu'à Dijon, on n'a pas attendu le déclenchement de la guerre pour nouer des relations avec les milieux agricoles ukrainiens : *« il y a 15 ans, nous avions reçu une délégation de Vinnytsia, dans le centre-ouest du pays et Vitagora entretenait aussi des liens avec la Russie. Nous avions même, un temps, imaginé la possibilité pour des agriculteurs bourguignons, d'aller exploiter des terres en Ukraine. Lorsqu'on sait que ce pays possède parmi les meilleures terres agricoles du monde, avec une moyenne de 15 % d'humus quand, dans le Châtillonnais, le taux est plutôt de 2 ou 3 %, on comprend l'intérêt de la chose et aussi le poids que cela représente dans le commerce agricole mondial, lorsque tout est perturbé par la guerre. Si la Russie parvenait à s'emparer de l'Ukraine, elle détiendrait un tiers des exportations mondiales de blé ! Et il faut aussi compter avec le poids des productions de maïs ou de tournesol propres à ces deux pays… »*



Les participants à cette table-ronde consacrée au futur de l'agriculture : de gauche à droite : Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, Philippe Lemanceau, en charge de l'agriculture à Dijon Métropole, Sébastien Abis, chercheur à l'Iris et animateur de la table-ronde, Karine Jacquemart, directrice générale de Foodwatch France, et Pierre Guez, président de Vitagora.

La qualité et l'accès, plus que la quantité

Devant une telle menace, c'est le risque d'insécurité alimentaire qui inquiète le plus. Karine Jacquemart rappelait qu'il concerne de manière sévère 800 millions de personnes dans le monde mais elle en décrivait les contours d'une manière détaillée : *« les critères qui définissent la sécurité alimentaire sont la quantité de nourriture disponible, sa qualité et la possibilité d'y avoir accès. Contrairement à ce qu'on croit, la quantité n'est pas un problème actuellement, mais il y a une vraie question sur la qualité de la nourriture disponible et aussi sur les difficultés d'accès à une nourriture de qualité et c'est vrai même en Europe »*. Cette question d'une qualité de nourriture réelle et accessible au plus grand nombre, elle doit résulter de choix politiques, comme le soulignait Philippe Lemanceau, s'appuyant sur les choix faits par la métropole dijonnaise en ce sens depuis quelques années : *« nous travaillons à favoriser la transition agroécologique et le potentiel de recherche et d'innovation que nous avons en France avec l'Inrae n'est pas à négliger. Il faut être clair et lucide : à l'avenir l'agriculture sera confrontée à des rendements en baisse, il y a donc aussi la nécessité de faire évoluer les modes de consommation alimentaire. Il faudra réduire le gaspillage alimentaire et remplacer une partie des protéines animales par des protéines végétales. La question fondamentale qu'on doit se poser, c'est celle de l'échelle territoriale la plus pertinente pour agir en agriculture. Faut-il de l'ultra-local et s'affranchir des règles mondiales ? Les consommateurs pourront-ils payer le prix de la vraie valeur des produits agricoles ? »*. Les grandes ambitions affichées peuvent se heurter à la réalité des marchés, comme le rappelait Didier Lenoir : *« Il faut une correspondance entre les productions et leurs débouchés commerciaux et il ne faut pas non plus négliger, pour l'avenir, l'importance des productions énergétiques issues de l'agriculture, d'autant plus que l'évolution des technologies va nous permettre de produire sur une même parcelle, de l'énergie photovoltaïque et des cultures alimentaires, voire de l'élevage »*. Et de citer en illustration de son propos la récente inauguration d'un site pilote en Haute-Saône, qui permet cette double activité. Un second devrait prochainement voir le jour en Côte-d'Or. S'ajoute également à cela le projet de méthaniseur Sécalia porté par Dijon Céréales, dans le Châtillonnais, qui fédère 150 agriculteurs et s'appuie sur des productions agricoles dédiées. Un exemple, parmi d'autres, d'une agriculture qui tente de réfléchir à son avenir, sans attendre pour cela que l'on prenne conscience du fait que cette activité est aussi une arme, à ne jamais prendre à la légère…

Berty Robert

// AGRIVOLTAÏSME

89 Les projets émergent dans l'Yonne

Dans le département, plusieurs projets agrivoltaïques se construisent. Dont celui du collectif « Champs solaire Nucériens », qui regroupe 12 agriculteurs sur les communes de Noyers-sur-Serein, Censy et Annay-sur-Serein, accompagné par la société GLHD.



Agriculteur à Censy, Mathieu Franey fait partie du groupe « Champs solaires Nucériens » qui construit un projet de ferme agrivoltaïque.

Implantée en Nouvelle-Aquitaine, GLHD (Green Lighthouse Développement) est une société française spécialisée dans l'aménagement de projets photovoltaïques. Elle travaille avec six collectifs agricoles dans l'Yonne (soit une soixantaine d'agriculteurs icaunais), qui adoptent l'agrivoltaïsme pour s'adapter aux aléas climatiques. Parmi eux, le groupe « Champs solaires Nucériens ». Un collectif de 12 agriculteurs (sur 9 exploitations), répartis sur les communes de Noyers-sur-Serein, Censy et Annay-sur-Serein, avec un projet de ferme agrivoltaïque sur une surface totale de 190 ha.

C'est après une succession de mauvaises récoltes que les agriculteurs de ce projet ont décidé de se lancer. « *Aujourd'hui, il y a des problématiques climatiques importantes, avec des printemps de plus en plus secs. Il est notamment devenu très compliqué de faire du colza. Il était donc nécessaire de trouver des alternatives pour diversifier nos activités* », lance Mathieu Franey, agriculteur à Censy et membre du collectif. Ce dernier s'est alors lancé dans l'élevage ovin il y a un an (il possède 200 brebis) avec l'idée de le conjuguer avec un projet d'agrivoltaïsme.

Quant aux autres membres du collectif ? « *Il y a cinq projets ovins, deux ateliers truffes, deux ateliers avicoles (un de poulets de chair, l'autre de poules pondeuses) et un atelier plantes aromatiques et médicinales (ainsi qu'un autre en dehors de la ferme agrivoltaïque)* », liste Charles de Poumayrac, chef de projet à GLHD.

En totale transparence

Pour mettre en place ce projet et anticiper les critiques et les craintes qui sont souvent nombreuses sur des projets de la sorte, les agriculteurs du groupe on choisit d'adopter une totale transparence. Et d'inclure les communes dans les réflexions. « *On a respecté au mieux les demandes des communes. C'est le cas avec le conseil municipal de Noyers-sur-Serein qui nous demandait que les panneaux ne puissent pas être visibles depuis le centre du village* », indique Charles de Poumayrac. Une stratégie payante puisque les trois conseils municipaux ont voté en faveur du projet, à l'unanimité.

« *On a aussi fait un projet qui est en lien avec la charte départementale (celle-ci veille à ce que la couverture de panneaux photovoltaïques au sol ne dépasse pas 10 ha par exploitant et ne soit disposée que sur les terres à plus faible potentielle du département, classées 4, ndlr)* », poursuit Charles de Poumayrac. Alors, où en est-on aujourd'hui ? « *L'étude de faisabilité et les études de sols ont été faites. Les études environnementales également, pour voir s'il y a des espèces protégées sur les secteurs concernés* », reprend Mathieu Franey. « *Aussi, même si cela était facultatif, on a choisi de parler de notre projet au grand public, lors d'une marche organisée. On a installé des panneaux fictifs afin de leur montrer à quoi cela ressemblerait et quelle serait la configuration. On a aussi fait du porte à porte, on s'est fait accompagner par un cabinet de communication, on a fait des réunions d'information, tout cela pour présenter le projet aux habitants* ».

Désormais, l'objectif est de déposer les permis de construire avant la fin de l'année. « *Après, il y aura une enquête publique qui sera menée par les services de l'État. Si tout se passe sans accrocs, on peut espérer voir les premiers panneaux s'installer d'ici 4 à 5 ans* ».

Participer à la transition énergétique

À travers ce projet, les agriculteurs souhaitent « *avoir un complément de revenu qui permettrait de pérenniser nos exploitations* », confie Mathieu Franey. « *Mais on ne va pas arrêter d'être agriculteur. L'indemnité versée à l'ha n'est pas très importante. Elle est entre 2 000 et 3 000 €/ha en sachant qu'il y a une partie à verser au propriétaire* ».

L'autre idée est de participer, à leur façon, à la transition énergétique. « *Le photovoltaïque est une alternative. Cela fait partie des objectifs de l'État d'augmenter la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable* », assure-t-il.

Aussi, dans le projet de Mathieu Franey, un autre point bénéfique est trouvé à ces panneaux. « *Dans mon système, j'ai un tiers de mes moutons en bergerie. Les deux autres tiers sont toute l'année dehors. J'essaie au maximum de les mettre, l'hiver et l'été, dans des parcelles où j'ai des bois en périphérie, pour avoir des abris naturels* », expose-t-il. « *Les panneaux photovoltaïques permettront aux brebis d'avoir des abris naturels, pour les protéger aussi bien du soleil l'été que du froid l'hiver, ou de la pluie. Et, d'après une étude de l'Inrae, la production d'herbe est plus importante sous les panneaux qu'en périphérie, notamment l'été* », ce qui permet de diminuer l'apport complémentaire en alimentation et donc de faire des économies. Des projets aux multiples avantages pour les agriculteurs concernés.

Christopher Levé

// FUTURE PAC

21 Fin des tests pour le nouveau système de suivi des parcelles

Après la période de tests menés durant l'été en France, et notamment en Côte-d'Or, concernant le nouveau système de suivi des surfaces en temps réel, c'est l'heure du bilan.

Nous en avions parlé dans notre édition du 22 juillet dernier (TdB N° 1690) : un nouveau système de suivi des surfaces en temps réel a donné lieu à des tests auprès d'agriculteurs volontaires de Côte-d'Or durant tout l'été. Ce système s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Politique agricole commune (PAC), qui va entrer en vigueur le 1er janvier 2023. Son but est de permettre de vérifier, en amont, la concordance de la déclaration de l'agriculteur avec ce qui se trouve sur son terrain. L'outil doit permettre à l'administration en charge des contrôles de voir, lorsqu'il y a une différence entre ce que la personne a déclaré et ce qu'elle a effectivement planté. Par exemple, des erreurs peuvent se produire dans la nature du couvert déclaré ou sur la surface déclarée. Cette évolution arrive à un moment où sont aussi rénovés des outils comme l'interface Télépac, désormais compatible avec les smartphones. À la suite de la comparaison entre ce que l'exploitant agricole aura déclaré et ce qui aura été observé par la constellation de satellites européens Copernicus, si tout concorde, l'exploitant recevra un « feu vert ». Si une discordance est constatée, il sera demandé à l'exploitant de corriger son erreur. Il pourra le faire via son application Télépac en modifiant sa déclaration. Dans le cas où le logiciel n'arriverait pas à statuer sur la nature véritable de la culture observée, il lui sera demandé d'aller prendre une photo de la parcelle, pour prouver de quelle culture il s'agit effectivement et ainsi résoudre l'incertitude. Si la personne a un souci de téléphone ou que la photo fournie est vraiment de trop mauvaise qualité, l'administration conservera la possibilité de se rendre sur place pour faire le constat. Les images collectées par les satellites permettent de suivre l'évolution du couvert par mesure du rayonnement de longueurs d'onde renvoyé par la végétation.

26 agriculteurs volontaires

La régularité des images permet de suivre l'évolution des parcelles et des cultures tout au long de l'année. Durant tout l'été, la DDT de Côte-d'Or a mené des tests en collaboration avec l'Agence de service et de paiement (ASP). « *En Côte-d'Or,* précise Emmanuel Bérion, responsable du bureau des aides directes au sein de la DDT 21, *26 agriculteurs volontaires ont testé l'outil* ». Les tests menés ont permis de « nourrir » et d'affiner l'intelligence artificielle qui sera en charge d'analyser les images. Au terme de cette période, selon la DDT 21, le logiciel apparaît fonctionnel. Des petits problèmes de connexion ou de mot de passe ont pu se poser, ici et là, mais sont restés marginaux. C'est justement l'intérêt d'une phase de tests de permettre de corriger de type de désagrément. « *A priori, sur la région,* confirme Marie Kientz, en charge du service Économie agricole et environnement des exploitations à la DDT de Côte-d'Or, *étant donné qu'on trouve beaucoup de grandes cultures et de pâtures, il n'y a pas de grandes sources d'erreurs potentielles au niveau de la détection. C'est ce que la phase de tests a permis de faire ressortir* ».



Ce nouveau système va entrer en vigueur avec l'arrivée de la nouvelle PAC, au 1er janvier 2023.

En Côte-d'Or, la DDT va maintenant attendre la phase de télédéclaration des exploitants (du 1er avril au 15 mai 2023) qui sera suivie de la phase de contrôle, ce qui marquera la véritable entrée en matière du nouveau système, dont la montée en puissance est prévue pour s'étaler jusqu'en 2024. « *Auparavant,* souligne Emmanuel Bérion, *les agriculteurs devaient faire une déclaration papier pour modifier leur assolement. À présent, ils pourront le faire grâce à l'outil numérique* ». « *À terme,* conclut Marie Kientz, *ce dispositif constituera une belle avancée. Il permettra de fluidifier énormément les choses tout en prenant en compte un droit à l'erreur pour l'exploitant* ».

Berty Robert

// PRODUITS LOCAUX

21 Du talent à revendre

De nouvelles rencontres Agrilocal21 se sont tenues la semaine dernière à Talant. Ce rendez-vous réunissait des fournisseurs de produits locaux et des acheteurs de la restauration collective.



Les participants de cette quatrième édition.

Une rampe de lancement pour certains, un accélérateur pour d'autres. Les Rencontres Agrilocal21 permettent de côtoyer et d'échanger avec des acheteurs de la restauration collective. *« Un seul contact peut ici déboucher sur de grosses commandes »*, nous confie un des producteurs exposants, dans la salle de l'Écrin, le 5 octobre à Talant. Marc Frot représentait ce jour le Conseil départemental de la Côte-d'Or : l'élu a salué les participants et félicité l'ensemble des acteurs faisant vivre au quotidien la plateforme Agrilocal21 de plus en plus fréquentée (90 acheteurs en 2022, dont 38 collèges et 14 lycées, 151 fournisseurs dont 108 agriculteurs). *« Cette plateforme créée en 2017 plaît et est utile, elle met en relation directe les producteurs et les acheteurs de la restauration collective, il s'agit là d'un outil pratique qui facilite l'accessibilité aux produits de qualité »*, a déclaré Marc Frot, en rappelant que le Département avait engagé un processus de relocalisation de la souveraineté alimentaire dès 2011. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, s'est félicité de voir de nouveaux producteurs présents au fil des éditions : *« Certains font le pari de se lancer dans de nouvelles productions, c'est de bon augure dans un département aussi rural que la Côte-d'Or. Tous ensemble, nous devons œuvrer pour faire la promotion de notre agriculture. Celle-ci est un combat de tous les jours, nous l'avons bien vu avant, pendant et après le Covid : l'engouement du local est vite retombé. Nous devons montrer aux jeunes écoliers qu'il existe autre chose que des burgers, nous pouvons très bien manger grâce à nos produits locaux. C'est grâce à l'éducation de nos enfants que, tous ensemble, nous arriverons à changer ces habitudes alimentaires »*. Laurence Henriot, présidente de Bio Bourgogne, était également présente à cette journée. L'éleveuse de Villebichot a remercié le Conseil départemental pour toutes ses actions favorisant le local et encourageant les collectivités à s'approvisionner auprès des *« petits producteurs »*.

AG

Parmi les participants

Bastien Garnier exposait les produits issus de son activité de diversification lancée il y a trois ans, au sein de la Ferme de la Goutte d'Or. Sur son stand, notamment : de la farine de blé tendre et de pois chiche, de l'huile vierge de colza et de tournesol. L'agriculteur de 37 ans était présent au salon Agrilocal pour multiplier encore plus ses débouchés : *« L'idée pour moi est d'avoir un large panel de clients. Dans la restauration collective, mais aussi les restaurants, les magasins de producteurs, les épiceries, les boulangeries, la vente directe à la ferme, sur quelques marchés et même dans la grande distribution »*.
Contact : 07 81 43 30 70, www.fermedelagouttedor.fr



Bastien Garnier.

La Ferme de sous la Velle, de Beurey-Beauguay, était représentée par Rosine Mallet. Il s'agissait de la deuxième participation pour cette exploitation proposant de la viande charolaise (génisse ou jeune vache, veau rosé), des préparations hachées formées surgelées, des plats cuisinés, des terrines et tartinades, des saucissons et de la viande séchée. *« Nous sommes ici pour revoir et échanger avec les cuisiniers et gestionnaires avec qui nous travaillons déjà, sachant que nous livrons aujourd'hui à six collèges. L'objectif est aussi de rencontrer de nouveaux partenaires et discuter avec des collègues dans ce moment très convivial »*, partage Rosine Mallet.
Contact : 06 30 07 32 13, wwwfermedesouslavelle.com



Rosine Mallet.

// FORMATIONS GDS

21 Autour des zoonoses

Le GDS de Côte-d'Or propose deux journées de formation sur les maladies transmissibles entre l'homme et l'animal.

Le GDS21 donne rendez-vous à ses adhérents sur une thématique bien particulière : les zoonoses. La première formation se tiendra mardi 25 octobre à Saint-Seine-l'Abbaye : seront invités les éleveurs qui souhaitent connaître et se prémunir de ces maladies transmissibles entre l'homme et l'animal. Jeudi 3 novembre, un second rendez-vous sera organisé dans le secteur de Vitteaux : les zoonoses seront abordées spécifiquement dans le cadre de l'accueil de public.
Edwige Bornot (GTV BFC) présente les deux formations qu'elle animera : *« L'homme et les animaux d'élevage ont beaucoup de maladies en commun plus ou moins graves. Des éleveurs et des vétérinaires ont témoigné sur les maladies qu'ils ont croisées et qui ont contaminé un éleveur, un stagiaire, un enfant, un visiteur. Pourtant, des gestes et des conseils simples permettent souvent d'éviter des contaminations graves. Nous parlerons au cours de ces journées de teigne, de pasteurellose, de pseudo-variole, de salmonellose, de cryptosporidiose, d'anthrax, de listériose, de fièvre Q…*
Pour la partie technique, nous irons chercher les facteurs de risque de la listériose et de la salmonellose. Il ne s'agit pas de se faire peur mais de connaître les risques pour maîtriser et éviter ces maladies coûteuses dans les élevages ». Tous les adhérents du GDS sont conviés à ces formations, aussi bien en productions bovine, ovine ou que caprine. Des plaquettes d'information ont été envoyées sur les boîtes mail des éleveurs. Tous les éléments nécessaires sont également disponibles sur www.gdsbfc.org.

GDS Côte d'Or

Inscriptions auprès de Virginie Pabiou
Tél. 06 09 14 55 07,
virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

Formations biosécurité

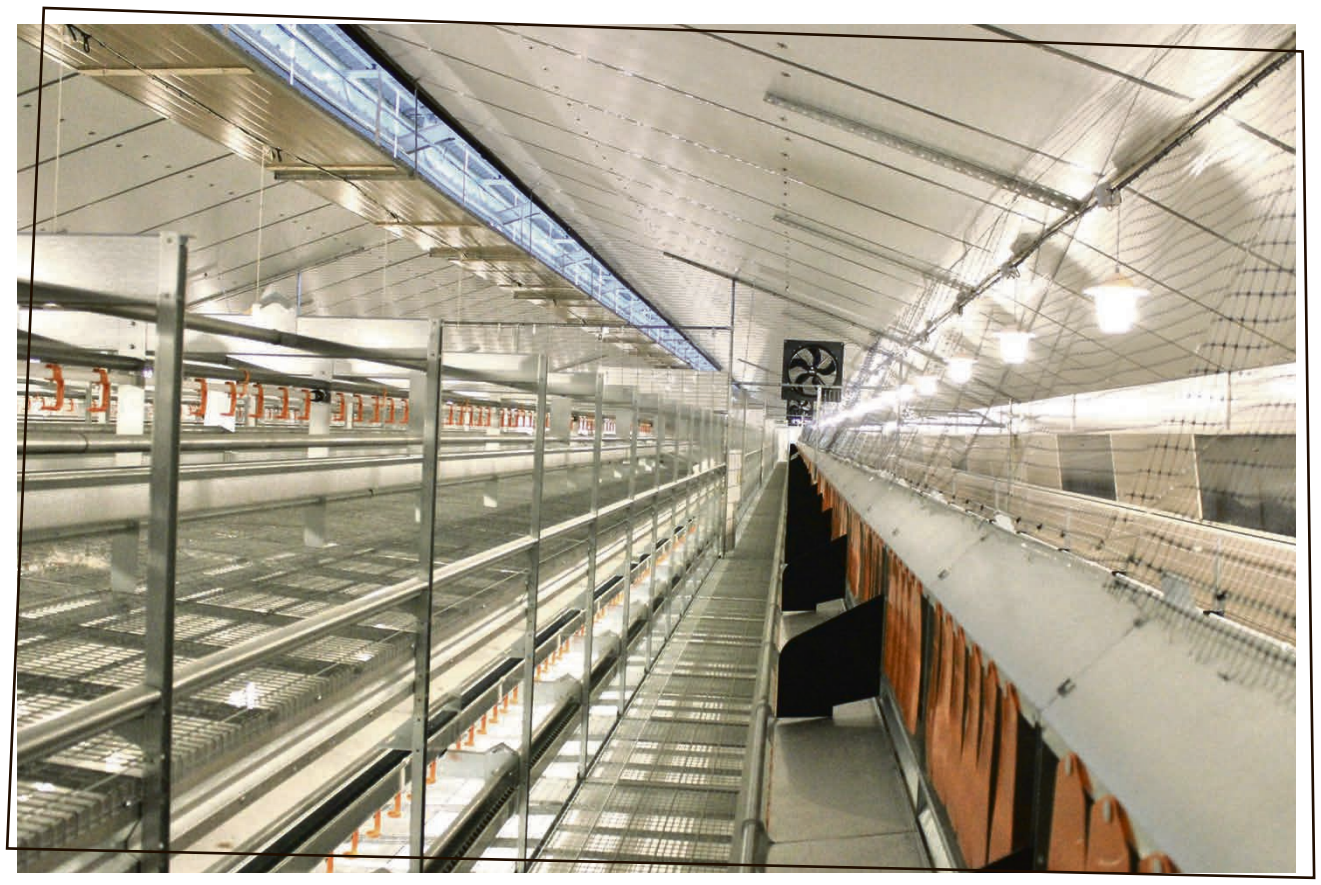
Le GDS prépare également trois nouvelles journées de formation biosécurité axées sur la prévention de la tuberculose. Les rendez-vous sont donnés jeudi 20 octobre à Venarey-les-Laumes, jeudi 27 octobre à Brazey-en-Plaine et vendredi 4 novembre à Pouilly-en-Auxois. Ces journées animées par le GTV BFC (Alexandre Guenot ou Jean-Baptiste Deschamps) et le GDS (Françoise Roulleau ou Gilles Rabu) permettront de mieux comprendre la tuberculose et ses modes de transmission, l'identification des risques et les mesures préventives à mettre en œuvre dans les cheptels. Des applications pratiques seront proposées.
Inscriptions : 06 22 03 41 77, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com



// INAUGURATION

58 L'aboutissement d'un projet

Le Gaec de Saint-Thibault (Saint-Thibault – Nuars), a inauguré le 30 septembre son poulailler ; la fin d'un projet de longue haleine.



Près de 24 000 poules intégreront le bâtiment le 24 octobre prochain.



Le Gaec de Saint-Thibault a prévu un parcours extérieur de 10 ha accompagné d'un jardin d'hiver.

« Ce poulailler faisait partie de mon projet d'installation » souligne Pierre Marcelot, associé du Gaec de Saint-Thibault, au côté de ses parents Isabelle, 60 ans, et Martial, 59 ans. Si le poulailler inauguré le 30 septembre est dédié à accueillir des poules pondeuses, l'idée de départ n'était pas celle-ci.

Passion de la plume

« Au début, je voulais faire du poulet de chair afin de poursuivre l'activité déjà engagée par mon père dans un bâtiment de 1 200 m². Mais, au vu de l'évolution des normes et du marché en intensif, nous désirions nous tourner vers une production alternative de volailles. En parallèle, durant mes études en Bretagne, j'ai constaté que l'œuf bio de plein air était de plus en plus prisé. Je me suis alors dit que cette production pouvait répondre à nos attentes au sein du Gaec » détaille Pierre Marcelot.

Longue attente

Il aura fallu que le Gaec patiente 4 ans entre le début du projet et la sortie de terre du bâtiment conçu pour les poules pondeuses. *« Les démarches ont été longues, notamment pour l'obtention du permis de construire, l'établissement des devis ou encore le choix des partenaires »*. Parmi ces derniers, Cocorette a été choisi par le Gaec.

Contrat acté

Ainsi, un contrat a été établi entre le Gaec et Cocorette, Pierre souligne : *« nous sommes contents de notre choix »*. En l'essence, la durée dudit contrat est de 15 ans, Pierre stipule : *« cela correspond aux annuités du remboursement du prêt pour le bâtiment, ce qui permet d'avoir un gage de garantie pour l'amortissement et donc une certaine sérénité d'esprit, tout en étant un système indépendant et non intégratif »*. Ainsi, le ramassage des œufs s'effectuera par Cocorette deux fois par semaine, et Philippe Bucher, responsable développement amont de la firme pointe : *« le prix de la reprise d'œufs augmentera au prorata du prix des aliments »*.

Il rappelle également *« qu'aujourd'hui, près de 80 % de la consommation d'œufs coquilles sont issus de productions alternatives (Label Rouge, Plein air, Bio, etc.), mais que ce marché n'est pas encore stable, notamment à cause du revirement de certaines enseignes pour les œufs issus de la production en cage, moins coûteux au rachat »*.

Valorisation

Le poulailler du Gaec de Saint-Thibault accueillera 24 000 poules (dont les souches sont issues de Novonponte), avec un premier tri fait sur place. Pierre explique : *« les œufs de tailles moyennes seront récoltés par Cocorette pour les commercialiser ensuite. Pour le reste des œufs nous ferons de la vente à la ferme afin de valoriser toute notre production »*.

Bien-être

Les poules pondeuses pourront se dégourdir les pattes dans un jardin d'hiver et/ou dans le parcours de 10 ha arboré. *« Pour l'aménagement du parcours extérieur, nous travaillons avec une entreprise de panneaux solaires afin d'implanter des ombrières sur environ 10 % de la surface. Et, c'est avec la même société que nous allons arborer le parc. Au total, le coût de l'investissement par poule est de 73 euros »*.

Pour rappel, le Gaec a obtenu un financement Feader et des subventions de l'État. Les poules pondeuses devraient prendre leur quartier le 24 octobre, Pierre conclut : *« nous avons hâte de pouvoir commencer à produire »*.

Chloé Monget



Pierre Marcelot, au centre, lors de l'inauguration/visite du poulailler, situé à Saint-Thibault,(Nuars).

// SÉCHERESSE

89 La situation s'améliore dans l'Yonne

Après un été chaud, avec peu d'eau, qui suivait un hiver 2021 et un printemps 2022 très secs, la situation commence à se stabiliser voire à s'améliorer dans certains secteurs de l'Yonne.

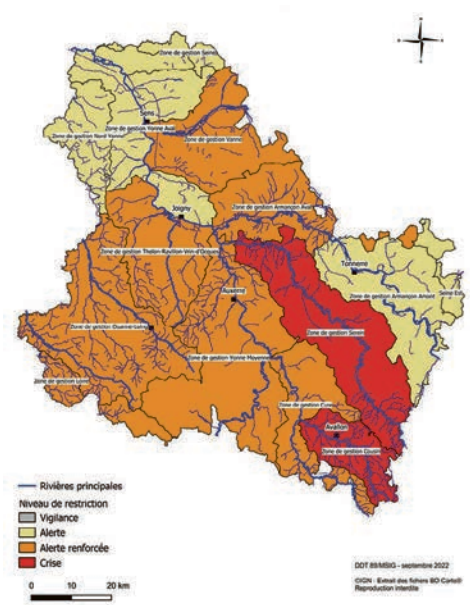
La baisse des températures et la pluie revenue ont permis une stabilisation des débits des cours d'eau du département.

Même si les précipitations lors de la seconde partie de septembre ont été en dessous des normales de saison, la situation est restée stable sur certains secteurs comme la Vanne ou l'Orvanne. À noter que l'Armançon amont, a vu son débit remonter.

Toutefois, la situation reste préoccupante dans le Serein, le Cousin et l'Ouanne, où les débits sont encore bas. Alors que les pluies ont laissé place à un temps plus sec et plus chaud dès le début de la semaine dernière, la préfecture de l'Yonne maintient le Serein et le Cousin en situation de crise. L'Armançon aval, l'Ouanne-Loing, le Tholon, l'Yonne moyenne, la Vanne et la Cure sont en alerte renforcée. Tandis que l'Yonne aval, l'Orvanne et les petits cours d'eau du nord-Yonne, et l'Armançon amont sont en alerte.

Des mesures de restriction des usages de l'eau, pour les particuliers, les collectivités, les activités industrielles et commerciales, et pour les agriculteurs restent donc en vigueur. Celles-ci sont à consulter en mairie ou sur le site internet des services de l'État à www.yonne.gouv.fr.

Christopher Levé



Le Serein et le Cousin restent en situation de crise.

// JEUNES AGRICULTEURS DE LA NIÈVRE

58 Un nouveau souffle

Les Jeunes agriculteurs de la Nièvre ont composé leur bureau 2022-2024.



Les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre ont leurs nouveaux co-présidents.

Le conseil d'administration électif des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre s'est déroulé le 29 septembre dernier dans une ambiance conviviale au restaurant « Le Bossu » à Rouy afin de redynamiser le réseau et resserrer les liens lors du repas.

Après mûre réflexion, Benjamin Maillault et Simon Gauche se présentent comme candidats à la présidence des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, ils comptent également sur le soutien de tous les membres du bureau pour les épauler dans leurs missions. Ainsi, les coprésident Florian Guyard et Frédéric Allaire passent le relais aux nouveaux coprésident pour le mandat 2022-2024.

JA 58



CDJA

Benjamin Maillault.



CDJA

Simon Gauche.

Composition du bureau 2022-2024

Benjamin Maillault, coprésident
Simon Gauche, coprésident
Denis Guillien, vice-président
Cédric Bernier, secrétaire général
Frédéric Allaire, secrétaire général adjoint
Grégoire Bazot, trésorier
Julie Rhoumy, trésorier adjoint
Jean-Charles Seutin, vice-président grande cultures
Clément Blandin, vice-président élevage
Benjamin Guyard, vice-président installation
Florent Point, membre du bureau
Thomas Lemée, membre du bureau
Adrien Laporte, membre du bureau
Kévin Aulard, membre du bureau
Bertrand Larue, membre du bureau
Luc Laporte, membre du bureau
Yann Denis, membre du bureau

// ZNT RIVERAINS

21 N'oubliez pas le gyro !

Le président de la FDSEA invite les agriculteurs à allumer leurs gyrophares pendant les traitements phytosanitaires.

Le Conseil d'État a donné raison aux associations qui s'opposaient aux chartes riverains, dont celle que nous avions publiée en 2020. Pour autant, nos revendications de fond n'ont pas changé : oui à la protection des riverains, mais non aux mesures excessivement contraignantes et chronophages, surtout lorsqu'elles risquent de nous mettre en porte-à-faux avec nos voisins en plus du handicap économique qu'elles représentent ! Nous avons donc défendu une nouvelle charte, qui satisfait la nouvelle réglementation, mais sans excès :

- Maintien des réductions de ZNT possibles respectivement à 3 et 5 m pour les cultures basses et l'arboriculture à condition d'utiliser du matériel antidérive homologué
- Extension des zones à protéger aux bâtiments accueillant réellement des travailleurs et leurs espaces extérieurs régulièrement utilisés, mais pas aux chantiers mobiles, imprévisibles par nature
- Maintien des exceptions « grands jardins », zones non utilisées… pour les bâtiments non-occupés, espaces extérieurs jamais utilisés
- Amélioration du dispositif de prévenance pour les riverains sans contrainte inacceptable pour les agriculteurs : combinaison de moyens collectifs pris en charge par la chambre d'agriculture (publication du BSV, éléments sur les molécules utilisées par culture et par période…) et utilisation du gyrophare pendant la pulvérisation pour l'avertissement individuel des riverains et passants par chaque agriculteur.

Ainsi, les deux seules modifications que nous avons acceptées sont celles exigées par le Conseil d'État, qui plus est sous une forme qui allège largement la contrainte par rapport à la préconisation initiale de coups de téléphone, à chaque riverain, pour chaque traitement.

Alors pour maintenir ce dispositif, je vous invite tous à jouer le jeu : allumez vos gyrophares pendant les traitements phytosanitaires ! Ainsi, nous avons une chance de pérenniser cette nouvelle charte. Et ça deviendra vraiment difficile pour nos voisins les moins informés (ou de plus mauvaise foi ?) de nous accuser de traiter la nuit *« pour nous cacher »*… Des éléments de communication pour vous aider à rassurer les riverains inquiets sont prévus.

Fabrice Genin, président FDSEA21

// EN SAVOIR +

Les chartes toutes cultures hors viti et viti sont disponibles sur le site de la DDT21. Pour des informations pratiques plus complètes, notamment sur les zones à protéger rendez-vous sur le site de la FDSEA21 – rubrique syndical > productions végétales.





// ÉNERGIE

Lettre ouverte au Préfet de Région BFC face aux risques de coupures

Les présidents de Coop de France BFC, de la FRSEA BFC, de la Chambre régionale d'agriculture et des JA BFC expriment un certain nombre de demandes précises face au risque de coupures énergétiques qui se profilent.

Monsieur le Préfet,
Pour plusieurs raisons stratégiques, la gestion des énergies, pour ces prochains mois, préoccupe le gouvernement et des instructions ont été transmises en ce sens aux Préfets. Le secteur agricole reste un secteur stratégique pour assurer notre souveraineté alimentaire. La gestion de l'énergie doit être prise en compte, pour la qualité sanitaire de nos produits et éviter des crises d'approvisionnement. Souhaitant ne pas créer d'inquiétudes inutiles et apporter des réponses précises aux difficultés rencontrées, il est important, pour notre secteur, de vous transmettre nos différentes préoccupations et nos demandes, dans l'intérêt d'une bonne optimisation des besoins comme des ressources.

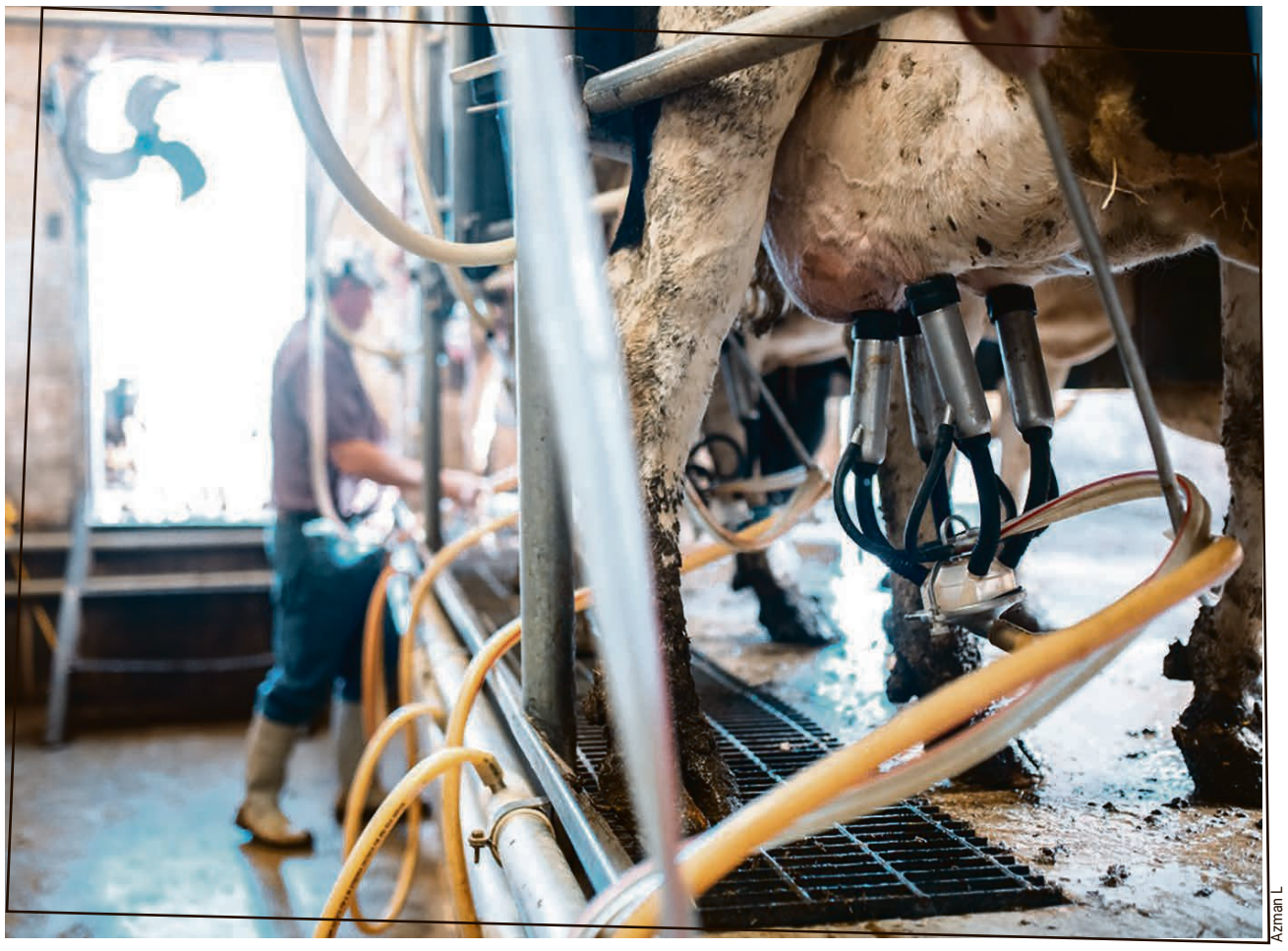
À ce titre, nous pensons que, seule, une approche basée sur l'ensemble des énergies : GNR, fuel, gaz naturel, électricité avec les énergies renouvelables… sera réellement efficace car, s'il est possible pour certains processus de prévoir parfois une substitution de la ressource, pour d'autres, ce n'est guère envisageable à court terme. Généralement, nous travaillons sur des denrées périssables, parfois avec des durées de stockage très courtes (lait cru, viande, légumes, céréales à sécher…), qui ne peuvent pas souffrir d'une rupture d'alimentation en énergie.

Par ailleurs, la dispersion des sites au niveau des exploitations, comme des lieux de collecte ou de transformation, complexifie une bonne estimation des besoins et des difficultés rencontrées. Au sujet du gaz, nous avons bien noté que le dispositif ne concernait, normalement, que les entreprises d'au moins 5 GWh / an. Nous souhaiterions avoir la confirmation que les entreprises consommant moins de 5 GWh / an sont bien exclues. Pour les quelques entreprises de notre secteur qui peuvent être concernées, nous souhaitons que soient considérées les entreprises d'aval (fromageries, entreprises agroalimentaires, organismes stockeurs, abattoirs…), comme des établissements d'intérêt général et, par conséquent, exemptées du dispositif de délestage. D'une part, il est important de recenser les entreprises en lien avec les filières agricoles pouvant créer une rupture d'approvisionnement. Pour ces dernières, il serait nécessaire de pouvoir bénéficier d'un ajustement, au cas par cas, pour limiter les conséquences de la réduction de consommation qui est demandée.

D'autre part, nous sommes plus inquiets en ce qui concerne les coupures d'électricité, même avec préavis le soir précédent à 18 heures. Ces coupures peuvent s'avérer extrêmement délicates à gérer au moment de la traite ou de la fabrication, avec des conséquences économiques désastreuses. Au niveau du pétrole, des tensions existent, actuellement, dans certains secteurs, sur l'approvisionnement en GNR et en fuel.

En pleine période de semis, les besoins sont importants et conditionnent la réussite des récoltes à venir. Aussi, des recommandations seraient à transmettre aux fournisseurs pour qu'ils facilitent l'approvisionnement de ces entreprises, via des commandes groupées ou des listes prioritaires. Enfin, il est important de renforcer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles par des aides aux investissements, liées aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur les toitures, méthaniseurs…), sans oublier l'adaptation nécessaire de la réglementation pour faciliter l'autoconsommation sur les exploitations.

Par exemple :
Les unités de méthanisation en cogénération sont productrices d'énergie. Le paradoxe est qu'elles en consomment également beaucoup. Aujourd'hui, ces entreprises sont confrontées à la problématique de renouvellement des contrats d'énergie pour leur propre consommation dont les tarifs explosent.



Azman L

L'interruption de la fourniture d'énergie pourrait se révéler désastreuse pour un grand nombre d'activités agricoles.

La demande serait d'utiliser une partie de l'énergie produite pour l'autoconsommation. Cela permettrait ainsi de stabiliser les charges liées à la consommation d'énergie ; ce qui est impossible, aujourd'hui, car la loi ne le permet pas. Pour un méthaniseur de 500 kWh, le coût de la consommation d'énergie est aujourd'hui de 65 000 € / an. Le fournisseur d'électricité propose, pour décembre 2022, dans le cadre du renouvellement d'un contrat, de passer à 280 000 € / an. Avec une telle augmentation, la méthanisation s'arrête ; la différence entre les deux n'étant pas couverte par le résultat. Dans l'exemple retenu, le moteur tourne aujourd'hui à 80 % de sa capacité. L'idée serait d'utiliser une partie des 20 % de la capacité restante pour de l'autoconsommation.

En conclusion, et au regard des risques mentionnés, ci-dessus, la profession agricole demande :
- une protection dans le cadre de mesures contraignantes de coupure, rationnement ou délestage ;
- un encadrement des prix des énergies, afin de revenir à un niveau supportable par les entreprises ;
- une simplification des démarches pour les projets avec des énergies renouvelables pour réduire le délai moyen d'instruction.

Lionel Borey, président de Coop de France BFC, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC et Florent Point, président de JA BFC

// EN BREF

Les produits tripiers 22e édition en Bourgogne-Franche-Compté

Pour la 22ème édition de *« Novembre, le mois des Produits Tripiers »*, la région Bourgogne-Franche-Compté se mobilise ! Au total, 38 restaurateurs du territoire ont décidé de se joindre aux 10 000 artisans tripiers-bouchers et Chefs mobilisés partout en France pour mettre les Produits Tripiers à l'honneur !
10 dans l'Yonne (89)
5 en Saône et Loire (71)
7 en Haute-Saône (70)
3 dans la Nièvre (58)
3 dans le Jura (39)
7 dans le Doubs (25)
3 dans la Côte-d'Or (21)
Liste de tous les restaurants participants en France disponible sur www.produitstripiers.com
L'enjeu de cette édition sur la thématique « Blind Tripes » est de jouer la carte du trompe l'œil et de l'illusion pour inciter à oser manger des produits tripiers et tenter de nouvelles expériences culinaires, sensibiliser les consommateurs de viande à ne plus rien mettre de côté dans l'assiette, et limiter ainsi le gaspillage alimentaire, en consommant tout ce que l'animal a de bon à nous offrir (car après les Produits Tripiers, il ne reste plus rien que la carcasse).

D'après communiqué

// EN BREF

MSA Rencontre-débat sur le métier d'agriculteur dans la Nièvre

Les services Santé Sécurité au Travail (SST) et Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la MSA Bourgogne organisent une rencontre-débat gratuite sur le métier d'agriculteur à 14 h, le Jeudi 20 octobre, à la Salle des Fêtes, Route de Nevers, 58110 Rouy. Au programme de cet après-midi : la diffusion du film *« Et si on parlait du travail »*, suivie d'un débat avec les exploitants agricoles présents, animé par Maud Perroy, intervenante extérieure. Il s'agit de partager un moment convivial, l'objectif étant de permettre à chacun de parler de son expérience, d'échanger sur le métier : ses atouts, ses contraintes, mais également d'apporter des réponses à des difficultés qui pourraient être exprimées (conditions de travail, organisation, épuisement…). Une première rencontre a eu lieu en 2021, lors de laquelle les participants s'étaient rapidement livrés sur leurs bons moments tant professionnels que personnels, ainsi que sur leurs difficultés, s'apportant soutien mutuel. Informations et renseignements : Marie-Laure Giraud (ASS) au 06 16 34 11 76 ou Audrey Miny (SST) au l 06 22 73 13 05.

// AGROÉCOLOGIE

21 58 Les lauréats du concours Prairies et Parcours

Dans le cadre de l'animation sur la gestion agroécologique des prairies naturelles du Morvan, le Parc naturel régional du Morvan a organisé une déclinaison locale du Concours des Pratiques Agroécologiques – Prairies et Parcours (anciennement *« Concours Prairies Fleuries »*). Trois prix ont été remis à des agriculteurs de Côte-d'Or et de la Nièvre.



(De gauche à droite) Fabrice Voillot (président du GT *« Agriculture »* du Parc du Morvan), Ludovic Chevalier, Maryse et Patrick Menneteau (2e prix), Philippe Picard (1er prix) et Sylvain Mathieu (président du Parc du Morvan).

Le concours des pratiques agroécologiques Prairies et Parcours, dont les prix ont été remis le 26 septembre à Saint-Martin-de-la-Mer, en Côte-d'Or, est l'occasion de mettre en avant l'intérêt des prairies naturelles et la qualité du travail mené par les agriculteurs, en lien avec la qualité et la typicité des produits du Morvan. Il récompense le meilleur équilibre agroécologique obtenu par les éleveurs : des parcelles qui présentent le meilleur équilibre entre valeur écologique et valeur agronomique. Les jurés s'intéressent à la richesse floristique, à la qualité et à la quantité des fourrages produits, à la souplesse d'exploitation et à la contribution de la parcelle dans l'alimentation du troupeau. Pour cette édition, le territoire ouvert au concours dans le Morvan était composé des 15 communes du bassin-versant du Ternin. Le Syndicat mixte des bassins-versants de l'Arroux et la Somme mène un programme de restauration de ces milieux avec les exploitants agricoles volontaires (gestion du pâturage, re-végétalisation des berges…), actions qui rejoignent les objectifs du concours. Le Parc et le Syndicat de rivière ont eu à cœur de valoriser le travail des éleveurs via ce concours. Ils œuvrent tous les jours pour produire un fourrage de qualité en impactant le moins possible la qualité de l'eau et en développant la résistance des écosystèmes et des milieux agricoles au changement climatique. Sept fermes ont candidaté.

Indicateurs de la diversité

Le 1er prix a été décerné à Philippe Picard, de la SCEA du Bouchot, exploitant avec ses deux fils sur la commune de Saint-Martin-de-la-Mer en Côte-d'Or. Les trois associés élèvent des vaches allaitantes de race charolaise et aubrac pour la production de broutards de 9-10 mois. La visite a permis de relever plus de 50 espèces dont 16 plantes indicatrices de la diversité des milieux. *« Les prairies, c'est beaucoup d'observation. En comprenant la nature du sol et de la flore, je fais pâturer différemment chaque parc. J'arrive ainsi à tirer le meilleur de ma prairie, à nourrir mes animaux tout l'été, tout en protégeant la biodiversité »* explique Philippe Picard dans sa parcelle. Le jury a décerné un second prix ex aequo à Patrick et Maryse Menneteau, exploitants à Blanot en Côte-d'Or en bovins Charolais et ovins allaitants et Christophe Seguin, exploitant à Moux-en-Morvan dans la Nièvre en polyculture-élevage de bovins Charolais. Le jury a observé, dans ces deux exploitations, un usage de la parcelle qui répond aux enjeux du territoire avec la conservation des haies hautes, des multiples habitats, la restauration de la fonction hydrologique de la zone humide tout en conservant de très bonnes qualités agronomiques. Le jury et le Parc du Morvan félicitent les quatre autres candidats pour leurs pratiques agroécologiques sur ces prairies naturelles humides :

- Ludovic Chevalier élève des vaches charolaises et des porcs plein air dans la commune de Lucenay-l'Évêque (71)
- Christophe Decloix élève des vaches charolaises dans la commune de Saint-Martin-de-la- Mer pour la vente de broutards.
- Christophe Rose élève des vaches charolaises dans la commune de Saint-Martin-de-la-Mer en plein air quasi intégral.
- Sylvain Fleury élève des vaches charolaises dans la commune de Saint-Martin-de-la-Mer et cultive des céréales.
- Philippe Picard, en tant que lauréat du concours local, représentera le Morvan au Concours Général Agricole des pratiques agroécologiques, qui se déroulera lors du prochain Salon de l'Agriculture à Paris.

D'après communiqué

// INNOVATION

21 4e édition de l'Ag'Meet-up à Dijon

Le pôle régional d'innovation en agroécologie, Agronov, organise une nouvelle édition de son événement destiné à favoriser les rencontres entre les entreprises innovantes en agriculture et les acteurs du terrain.

Le 18 octobre au siège de Dijon Métropole va se tenir la 4e édition d'Ag'Meet-up. C'est un événement conçu pour favoriser les rencontres entre les entreprises innovantes en agriculture et les acteurs du terrain : agriculteurs, conseillers, techniciens. Cette journée de rendez-vous d'affaires est dédiée à l'accompagnement du transfert de l'innovation agricole sur (et pour) le terrain. La journée commencera, à 9 h 15, avec une plénière sur le thème du transfert de l'innovation. « Quels retours sur la collaboration start-up/acteurs du développement agricole ? »
Avec les interventions de :

- Sophie Hanesse, sous-directrice responsable service Vigne à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- Hervé Martin, responsable agronomique et filières au sein d'Alliance BFC
- un témoignage de Christophe Fouilland, responsable des équipes techniques et appro chez Global Feder. S'ensuivront deux sessions de rendez-vous d'affaires, à 10 h 15 et 14 heures.

Par ailleurs, le jeudi 17 novembre, Agronov organise une journée « Sol et biosolutions » sur son site de Bretenière, près de Dijon. Les biosolutions sont-elles une clé face aux défis actuels de l'agriculture ? C'est afin de mieux comprendre ces enjeux qu'Agronov organise une journée à l'attention des entreprises et des acteurs du développement agricole. Les buts sont de faire un tour d'horizon des connaissances actuelles sur le sujet, de rencontrer et échanger avec les professionnels du milieu agricole et d'élargir le panorama des solutions existantes. La journée s'adresse aux conseillères, conseillers, techniciennes, techniciens, agricultrices et agriculteurs, entreprises innovantes, pour découvrir les nouveautés et fournir plus d'éléments aux agriculteurs et viticulteurs, poser des questions sur l'intégration de ces biosolutions aux méthodes de productions et découvrir les innovations, échanger avec les acteurs de terrain sur leurs besoins.

Berty Robert

www.agronov.com

// DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Les JA BFC veulent sensibiliser par le jeu

JA Bourgogne-Franche-Comté travaille sur un jeu où chaque participant incarnera une exploitation agricole et devra s'adapter au changement climatique et aux aléas météorologiques.

En 2020, les JA BFC ont lancé *JAclimate*, un projet pour recenser les besoins des Jeunes agriculteurs face au changement climatique et à ses aléas. Suite à une volonté de disposer d'outils concrets, les représentants du syndicat de jeunes agriculteurs ont eu l'idée d'un « *serious game* » ou jeu sérieux, pour aider les futurs installés à anticiper leurs investissements. Aujourd'hui, l'agriculture répond à un défi majeur : produire tout en passant d'un aléa climatique à un autre sur fond de réchauffement global. Des solutions collectives et individuelles sont à mettre en place sur le long terme. Depuis janvier dernier, JA BFC crée des outils à destination des futurs installés afin de leur donner des clefs d'anticipation et de réflexion sur l'adaptation au changement climatique qu'ils vont devoir mettre en place dès leur première année d'installation. Grâce au jeu en cours de conception, les futurs agriculteurs pourront tester leur réactivité face aux choix à prendre et leur projet face aux aléas. Dans ce jeu sérieux, chaque joueur développe une exploitation agricole pendant un certain nombre d'années, sur un territoire commun à l'ensemble des joueurs. Tous doivent faire face aux aléas climatiques et météorologiques et s'en protéger correctement. Pour espérer gagner, chacun doit équilibrer son activité, sa vie personnelle et son impact environnemental. Plusieurs joueurs peuvent gagner et ils ont la possibilité de s'entraider. Mais il est aussi possible que tout le monde perde…

Un jeu connecté à l'agriculture régionale

Sous la forme d'un jeu de plateau, les participants peuvent développer des systèmes de résilience et d'adaptation préventifs et curatifs. Comme dans la *« vraie vie »*, les exploitations sont confrontées aux changements climatiques et aux aléas météorologiques. Ces évènements donnent lieu à des réflexions entre les joueurs et des choix stratégiques à effectuer. L'objectif est que chaque joueur réalise des choix et prenne conscience que le chemin n'est pas tout tracé, même avec une même filière on peut emprunter des voies différentes. 16 profils ont été créés, pour être le plus représentatif des exploitations de la région.
L'objectif est que tous les agriculteurs en BFC se sentent concernés et se reconnaissent. Les profils des exploitations sont très spécifiques à notre région avec, par exemple, des typologies de sol différentes, de nombre de bêtes, de nombre d'hectares, d'équipement ou encore de calendrier d'activité sur l'année variés. Ces profils représentent aussi des organisations diverses : seul ou avec des associés, cadre familial ou hors cadre. Des systèmes de production et ateliers représentent les filières de notre région passant de l'élevage et la grande culture, au maraîchage, à l'aviculture et la viticulture. Le jeu nécessite encore quelques mois de travail pour être finalisé et accessible. JA va continuer à travailler avec Speedernet, le concepteur, pour son développement et son graphisme. À la suite de ces étapes, JA BFC le fera tester par le monde agricole et l'enseignement. Les partenaires du projet sont l'enseignement agricole avec le Repafeb et le Cneap ainsi que la MFR de Vercel et le CFPPA de Montmorot mais aussi la Chambre régionale d'agriculture.

D'après communiqué

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// COLZA

Pourvu que ça dure

Le colza démarre généralement bien dans le département, malgré des débuts incertains. Plusieurs Côte-d'oriens livrent leur ressenti.



Même si la culture suscite encore beaucoup d'incertitudes, les bons rendements observés cette année incitent beaucoup d'exploitants à retenter le colza.

Alors, ce colza ? Cette question a été posée à plusieurs exploitants. Les quatre premiers contacts ne peuvent malheureusement pas nous renseigner : aucun d'entre eux n'en cultive cette année ! Parmi eux, Baptiste Colson, à Moloy près d'Is-sur-Tille, qui n'a pas osé retenter l'aventure : *« Je ne l'ai pas fait à cause de l'incertitude azote. Il y avait aussi le climat très sec de début août… La dérogation cyantranilipole a tardé à arriver, suite à l'interdiction du Phosmet, cela n'a rien arrangé dans ma réflexion… Je suis finalement resté sur du pois de printemps et du tournesol ».*

Clément Gamin, à Poncey-sur-l'Ignon près de Saint-Seine-l'Abbaye, a quant à lui dit oui, et même un grand oui au colza : *« Je suis passé de 16 à 36 ha. Les bons résultats des dernières moissons avec 39 q/ha, contre seulement 15 à 20 q/ha les précédentes années, m'ont encouragé à le faire, mais rien ne dit que je ferai aussi bien… Il faut espérer qu'il y ait peu d'insectes et pas de grosses gelées à la fleur comme cette année ».* Le colza reste la meilleure tête d'assolement sur les plateaux, rappelle l'exploitant : *« il reste loin devant le tournesol, qui l'avait remplacé ces trois dernières années. Il nous faut juste des insecticides efficaces pour lutter contre les grosses altises. La dérogation Minecto Gold vient d'arriver, heureusement. Nous jugerons de son efficacité ».*

Le colza de Clément Gamin est bien implanté et même « superbe » pour le moment, *« mais vu le niveau des cours de l'engrais, le prix des insecticides, la baisse du prix de colza et les nombreux désherbages qui s'annoncent avec les levées tardives de l'orge, la rentabilité ne sera peut-être atteinte qu'à partir de 30 q/ha à la moisson… ».*

Je t'aime moi non plus

Cyril Fleury, à Labergement-lès-Seurre, a lui aussi augmenté de 50 % sa sole de colza. Malgré ce choix parfaitement assumé, l'agriculteur observe des difficultés croissantes pour mener à bien cette culture : *« Auparavant, les colzas nous occupaient cinq jours. Nous grattions, nous semions et nous faisions du colza. Désormais, cette culture nous tient en haleine sur deux mois : nous préparons les terres juste après la moisson et nous hésitons tous les jours à en semer, cela pouvant durer un mois. Une fois les semis réalisés, nous passons une heure par jour, tous les jours, à surveiller une levée souvent très difficile avec des altises à ne plus savoir quoi en faire… Cette année n'échappe pas à la règle avec une levée et un développement très poussifs ».*

Autres témoignages

Lilian Jannier, jeune agriculteur à Millery près de Semur-en-Auxois, a triplé sa sole de colza en passant de 5 à 15 ha : *« Nous étions bien décidés à en semer, sachant que la diminution des surfaces de ces trois ou quatre dernières années a permis de réduire considérablement la pression en insectes. Le temps sec nous a tout de même rendus perplexes ! La levée a été hésitante mais heureusement, l'inquiétude a été de courte durée : le colza est très bien parti une fois le premier désherbage effectué. Aujourd'hui, la culture n'est pas énormément développée mais elle est forte. C'est déjà un bon point en vue des éventuelles gelées d'hiver, les risques seront moindres. Pour ne pas tout miser sur le colza, nous avons également semé 5 ha de moutarde ».* Toujours dans le même secteur, à Sauvigny près d'Époisses, Julien Baulot dresse lui aussi un bilan intermédiaire très positif de sa culture : *« Mon père et moi avons augmenté les surfaces de 50 %, en passant de 8 à 12 ha en colza. Les semis ont été réalisés le 23 août, pour la première fois avec un semoir monograine. S'il n'avait pas plu, nous n'aurions pas pris le risque de semer. La levée a été très bonne et la culture est très belle à ce jour ».*

Plus au nord du département, à Planay, Hubert Coucheney est lui aussi en augmentation (22 ha aujourd'hui contre 17 l'an passé), avec des semis dès le 13 août : *« J'ai tout de même hésité avant de me lancer, avec ces conditions climatiques que nous avions… La satisfaction est aujourd'hui au rendez-vous avec un beau développement de la culture. Cela dit, je m'interroge beaucoup sur l'avenir du colza et la suppression des matières actives autorisées, malgré la dérogation que nous avons récemment obtenue ».*

AG

// ARVALIS–INSTITUT DU VÉGÉTAL

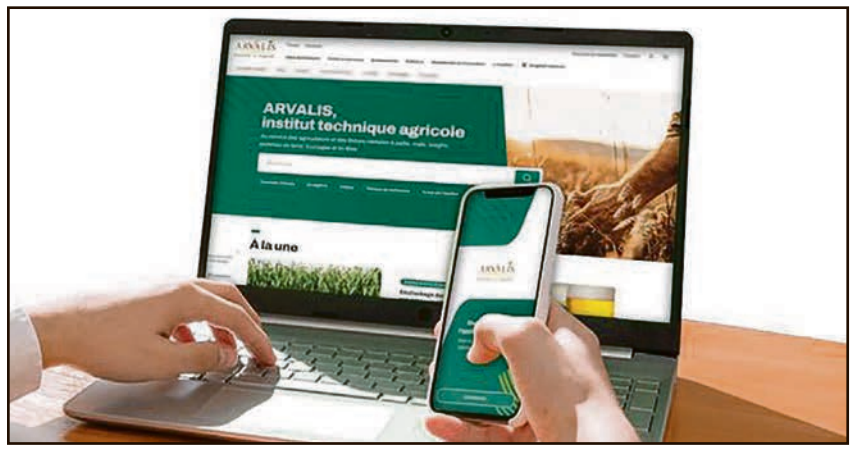
Un nouveau site web et une application dédiée aux agriculteurs

Arvalis–Institut du végétal repense sa stratégie web et se dote à la fois d'un nouveau site Internet et d'une application spécialement conçue pour les agriculteurs. Désormais, toutes les ressources de l'institut sont consultables sur une interface unique. Ce sont plus de 3 000 références, actualités, résultats, travaux de recherche, évènements, outils, fiches et informations institutionnelles accessibles librement sur arvalis.fr.

Pour améliorer toujours plus l'accès aux références d'Arvalis, le nouveau site web arvalis.fr a été pensé pour un public nombreux et varié et permet d'identifier en un seul coup d'œil la diversité des travaux de l'institut. Que ce soit pour la diffusion des résultats (articles techniques des régions, résultats d'essais, événements et webinaires en replay, fiches, etc.) mais aussi pour s'informer sur les projets de recherche en cours, ou bien connaitre l'institut et ses activités d'expertise et de formation, tout le monde s'y retrouve sur arvalis.fr.

Une version design et performante

Sur arvalis.fr, vous découvrirez un nouveau design mais aussi des rubriques pensées pour faciliter la navigation. L'intégralité du contenu est accessible via un moteur de recherche performant. Grâce à un nouveau système de filtres, il est désormais possible d'affiner ses recherches en combinant jusqu'à huit critères différents : cultures, régions, thématiques, mode de production, type de contenu, axes de recherche, vidéos, dates.



Une nouvelle application pour les agriculteurs

Conçue spécialement pour les agriculteurs, elle permet d'accéder aux ressources répondant à leurs besoins opérationnels durant la campagne. Paramétrable et personnalisable, l'application *Arvalis infos* offre la possibilité de sauvegarder les contenus à lire ou relire plus tard et de suivre les informations techniques au plus près de l'actualité de la campagne, grâce aux notifications SMS et aux alertes annonçant les nouveaux contenus dans l'application. La nouvelle application *Arvalis infos* est téléchargeable gratuitement et librement sur le site web arvalis.fr depuis votre smartphone.

D'après communiqué

// EN SAVOIR +

Retrouvez la nouvelle application Arvalis infos sur le site web arvalis.fr depuis votre smartphone. L'application est téléchargeable gratuitement et librement.
Utilisez le QR code ci-dessous pour un accès direct depuis votre smartphone

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'interlocutrice des CSP

Anthonie Droin renseigne et oriente les exploitants agricoles sur leur Conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Elle est arrivée en juin à Bretenière, en provenance d'Orléans et de la coopérative Axéréal. Anthonie Droin a aussitôt intégré le tout nouveau pôle CSP (Conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires) de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, créé à la suite de la séparation de la vente et du conseil. *« Pour rappel, cette nouvelle réglementation issue de la loi Égalim est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Aujourd'hui, nous arrivons dans le vif du sujet, car le Conseil stratégique sera obligatoire pour renouveler le Certiphyto à partir du 1er janvier 2024 »*, souligne Anthonie Droin. La jeune femme se tient à disposition pour répondre à toute question sur les CSP et enclencher le processus menant à la délivrance d'une attestation : *« en pratique, le premier contact se fait par téléphone. Il y a une certaine quantité d'informations à collecter. Un entretien préalable est ensuite organisé pour finaliser la constitution du dossier CSP. Un rendez-vous est alors programmé avec les techniciens de la Chambre d'agriculture, pour réaliser le conseil »*.

Comme évoqué un peu plus haut, le CSP sera donc obligatoire pour renouveler le Certiphyto dès 2024.

Obligations et exceptions

Les exploitations viticoles, en grandes cultures, de polyculture-élevage et en maraîchage devront disposer de deux conseils stratégiques (espacés de 2 à 3 ans) sur la période de 5 ans de validité du Certiphyto, pour pouvoir le renouveler. Cette mesure ne s'applique pas aux exploitations certifiées bios et HVE. Anthonie Droin mentionne des cas particuliers : les exploitations en grandes cultures comptant moins de 10 ha et des fermes en maraîchage de moins de 2 ha n'auront besoin que d'un seul CSP sur la période de validité du Certiphyto. *« Le Conseil stratégique est propre à l'exploitation, contrairement au Certiphyto qui est à la personne »*, précise la salariée de la Chambre d'agriculture.

Priorité

Les exploitations qui devront renouveler leur Certiphyto en 2024 seront *« prioritaires »* par rapport aux autres, dans leurs demandes de CSP. Les agriculteurs concernés sont ceux qui ont passé leur Certiphyto en 2014 (validité de 10 ans) ou en 2019 (validité de 5 ans).

Les personnes se trouvant dans cette situation sont invitées à contacter Anthonie Droin.

Deux solutions s'offrent aux exploitations en grandes cultures, en polyculture-élevage ou en maraîchage : un CSP en collectif sur une demi-journée au tarif de 350 euros hors taxes, ou un CSP individuel en une demi-journée également, sur l'exploitation de l'agriculteur ou dans les locaux de la Chambre, au tarif de 450 euros hors taxes (selon le nombre de places disponibles à la date du rendez-vous).

Pour les exploitations viticoles, un dispositif analogue sera proposé dès le mois de janvier 2023.

AG

L'assistante est joignable au 06 31 40 89 16 ou par mail csp21@cote-dor.chambagri.fr. Les modalités du CSP sont expliquées, un rendez-vous peut être programmé avec un conseiller.



Anthonie Droin a intégré le tout nouveau pôle CSP (Conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires) de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Rappels

La loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires vise à réduire leur utilisation. Cette nouvelle réglementation instaure également un système de conseil stratégique aux agriculteurs et viticulteurs, pour les aider à améliorer leurs stratégies de gestion des bioagresseurs. Le conseil est individuel et consiste en un diagnostic de l'exploitation (caractéristiques, système de culture, enjeux environnementaux et sanitaires), à partir duquel seront proposés des leviers adaptés pour baisser l'utilisation des produits phytosanitaires, tout en maintenant la viabilité de l'exploitation.

// MAÏS

Une petite récolte à 10 millions de tonnes

Les craintes de FranceAgriMer qui s'attendait, il y a quelque temps, à la pire récolte depuis les années 1990 sont en passe de se concrétiser. La récolte de maïs grain ne devrait pas dépasser cette année 10 millions de tonnes (Mt) contre 14,1 Mt l'an dernier.

« On est bien loin des rendements exceptionnels de 2021 », a souligné Daniel Peyraube, président de l'AGPM. Ils ne devraient pas dépasser en moyenne 79 quintaux/ha (q/ha) contre environ 100 q/ha l'année précédente, avec de grandes disparités selon les régions et le mode de production. Les maïs irrigués s'en sortent mieux (100 q/ha) que les maïs pluviaux (66 q/ha). Il faut remonter à l'année 2003 pour obtenir des rendements aussi bas (77 q/ha). En cause : un été chaud et sec avec des pics de chaleur répétés qui *« ont joué sur la fécondation »*, a expliqué Thomas Joly, responsable filière maïs à l'institut Arvalis. Au stress thermique s'est ajouté le stress hydrique qui est intervenu au moment où la plante avait le plus besoin d'eau. De plus, les arrêtés d'interdiction d'irrigation, dont certains ont été jugés *« précoces »*, par l'AGPM, ont été *« pénalisants pour les plantes »*, a précisé Thomas Joly. L'un des avantages de cette situation climatique inédite est que le maïs récolté se situe, peu ou prou, dans les normes de séchage demandées, ce qui devrait réduire les coûts de séchage et donc engendrer de substantielles économies d'énergie. Une bonne nouvelle pour les maïsiculteurs confrontés à une hausse des coûts de production d'environ 20 % cette année. Devant le peu de rendement du maïs grain, certains ont préféré le destiner aux fourrages. Un transfert qui représente 70 000 ha contre 30 000 ha en année normale.

« Le maïs semences a lui aussi souffert du réchauffement climatique. Les 84 500 ha mis en production ont souffert et le niveau de production se situera autour de 75 % des objectifs », a indiqué Pierre Pagès, président de la Fédération nationale de la production de semences de maïs et de sorgho (FNPSMS). Ses concurrents directs que sont la Roumanie (2e producteur européen) et la Hongrie (3e) n'ont pas été non plus épargnés. Sur le plan européen, les chiffres de la récolte du maïs seront identiques à la France. Les stocks devraient mécaniquement se réduire pour répondre aux marchés. *« Ils sont aujourd'hui d'environ 2,2 Mt »*, a précisé Arthur Boy du service économique de l'AGPM qui s'attend à une baisse au cours de l'année 2023. Par voie de conséquence, il devrait s'ensuivre une pression sur les prix en raison de l'inflation généralisée, de la crise énergétique, de la baisse de la demande en alimentation animale et aussi du manque de compétitivité du maïs français face à ses concurrents brésilien et ukrainien. *« Contre toute attente et malgré des conditions d'exploitation insolites, les Ukrainiens auront cette année une assez bonne récolte »*, a admis Daniel Peyraube qui a salué le *« courage »* de ces agriculteurs. Le sujet devrait être évoqué lors du prochain congrès de l'AGPM (voir encadré). Celui des applications du Varenne de l'eau sera aussi au cœur des débats. *« Sur l'accès à l'eau, on patine. L'état d'avancement du dossier n'est pas satisfaisant »*, a prévenu le président de l'AGPM.

Christophe Soulard, Actuagri



Photo : iStock

Le maïs semences a également souffert du réchauffement climatique et le niveau de production se situera autour de 75 % des objectifs.

L'AGPM en congrès les 23 et 24 novembre

Le prochain congrès de l'AGPM se tiendra à Pau les mercredi 23 et jeudi 24 novembre. La journée du 23 sera notamment consacrée aux assemblées générales de l'AGPM maïs semence, de la FNPSMS, et d'Irrigants de France. La journée du 24 verra quant à elle, l'assemblée générale de l'AGPM avec une table ronde sur le thème *« le maïs français au service de la souveraineté alimentaire et énergétique de l'Union européenne »*, avec la présence du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, de la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert et du maire de Pau, François Bayrou. Le congrès entendra aussi, en clôture, la géographe, économiste et écrivain, Sylvie Brunel qui est aussi professeure à la Sorbonne.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR



VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Face à la décapitalisation, quels arbitrages pour les éleveurs ?

Le salon auvergnat, qui a accueilli plus de 100 000 visiteurs, aura répondu aux attentes par sa richesse et son professionnalisme. Il servait aussi de cadre à plusieurs conférences thématiques dont une portant sur la décapitalisation et ses conséquences sur le commerce extérieur.



La table-ronde sur les risques que la décapitalisation fait courir aux marchés en général, et en particulier à ceux de l'export, a été extrêmement suivie.



La filière bovine française se trouve à la veille d'arbitrages importants, qui sont scrutés avec inquiétude par les Espagnols et les Italiens.

La baisse du cheptel allaitant, constatée en France depuis plusieurs années, est-elle porteuse d'une menace lourde pour les marchés extérieurs de la viande française ? Avec moins de bêtes disponibles, les acteurs français vont-ils devoir arbitrer entre le marché intérieur ou des marchés fortement clients tels que l'Italie ou l'Espagne ? La question était au cœur d'une table ronde organisée le 6 octobre dans le cadre du Sommet de l'Élevage, à Cournon-d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand. Face à un public très nombreux, preuve de l'intérêt pour le sujet, une brochette d'intervenants était venue livrer différents points de vue sur la problématique, sous la houlette d'Emmanuel Bernard, éleveur de bovins allaitant dans la Nièvre mais ici présent en tant que président d'Interbev Bovins. Au cœur de la discussion, émergeait notamment ce qui fera que les producteurs français arbitreront à l'avenir pour gérer une certaine pénurie.

Le pouvoir au contrat ou au marché ?

Pour Philippe Dumas, éleveur coopérateur, l'important c'est le marché *« mais celui-ci ne se décrète pas : il se construit. Avec Égalim II, on passe d'une économie où le marché fait le prix à une économie où tout est contractualisé. À mon avis, le bon positionnement est quelque part entre les deux. On peut prendre exemple sur les céréaliers qui ne contractualisent qu'une partie de leur production. Je suis sceptique sur le « tout contractualisé » en viande mais si le producteur a une vision claire, ça peut fonctionner »*. Dominique Guineheux, président du club Viande bovine Europe estimait pour sa part *« qu'on a un produit qui convient bien aux marchés extérieurs : il serait dommage de s'en priver ! »* Pour aller dans son sens, Franco Martini, président d'Asprocarne, une organisation de producteurs italiens, soulignait qu'avec la future PAC, la prime pour les veaux engraissés en France faisait courir un risque de manque d'approvisionnement pour la filière d'engraissement italienne : *« Nous devons être unis, on ne peut pas continuer à acheter du broutard et, en parallèle, avoir une concurrence déloyale. On doit travailler en synergie avec les Français, sinon, notre secteur va souffrir »*. En retour, le représentant italien s'est vu opposer un argument de poids : est-il prêt à payer plus cher pour sécuriser ses approvisionnements ? Sans doute… à condition qu'en bout de chaîne, le consommateur final accepte lui aussi de payer plus cher sa viande. La période inflationniste actuelle ne laisse pas beaucoup de place à l'optimisme en la matière…

« Ne pas administrer les prix bas ! »

Aux yeux de l'Espagnol Javier Lopez, directeur de Provacuno, organisation interprofessionnelle bovine, cette crainte d'un manque de bovins français existe aussi mais il tentait de se rassurer en rappelant que *« l'export des veaux ou des broutards ne dépend pas d'une volonté politique, mais du marché »*. Le marché, on y revient toujours et comme en écho à Philippe Dumas rappelant qu'un marché se construit, Javier Lopez constatait que les achats de broutards baissent en Espagne, contrairement à ceux de veaux laitiers. Il semble bien que l'Espagne se spécialise progressivement dans l'engraissement de ce type d'animal. Pour Michel Fénéon, président de la commission Import-Export de la Fédération française des commerçants en bestiaux (FFCB), *« on ne va pas pouvoir faire de l'engraissement qu'en France. Tout le monde manque de marchandise, donc les prix vont se maintenir mais il faudra bien, au final, vendre la viande plus cher. Un équilibre va se faire entre la France, l'Italie et l'Espagne… » « La question du prix à la consommation est extrêmement importante*, soulignait Guillaume Gauthier, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale bovine (FNB). *Et rien ne prouve que, même si les prix augmentent, les consommateurs ne suivront pas ! Nous devons prendre garde à ne pas administrer les prix bas »*. Une chose est sûre pour Philippe Dumas : *« la décapitalisation marque le fait qu'on a atteint la limite des prix bas, et la viande se consomme différemment : la question est donc de savoir comment la filière va pouvoir répondre à cela »*. Cette quête de rentabilité, Dominique Guineheux la croit possible avec la contractualisation, *« mais il faut prendre en compte la question de l'équilibre matière. Aujourd'hui, le haché pèse pour plus de 55 % de la consommation »*.

Enrayer la fatalité

En conclusion de cette table ronde, Emmanuel Bernard considérait qu'il est nécessaire aujourd'hui d'enrayer ce qui apparaît comme une fatalité. *« Cela doit passer par des actions rapides, concrètes, car l'excellence de la production n'est pas mise en doute, mais les éleveurs réclament de la visibilité. Si le mot « contrat » donne des boutons à certains, eh bien, libre à eux de proposer mieux !… Le contrat est une relation, il est porteur d'un projet. Chaque éleveur doit arbitrer ses choix en conscience, en fonction de ce qu'on lui propose… »*

Berty Robert

Les jeunes, pour enrayer la baisse du cheptel

Quel que soit l'angle sous lequel on aborde le problème, la pérennité de la filière viande bovine passe aussi par l'installation des jeunes mais, au-delà d'une attractivité devenue très relative, se pose clairement la question des moyens financiers et des modes de capitalisation liés aux exploitations. *« On a coutume de dire qu'un éleveur vit pauvre, mais meurt riche… constatait Philippe Dumas. C'est un vrai problème et il faut trouver des solutions pour favoriser les installations, afin d'inverser la tendance de la décapitalisation. Peut-être faudra-t-il en passer par une réforme fiscale ? »* Guillaume Gautier estimait avec lucidité que, l'inertie aidant, *« la décapitalisation entamée au milieu des années 2010 va se poursuivre, mais nous avons des jeunes dont le profil a évolué : s'il y a du revenu et de la rentabilité, ils trouveront des solutions pour alléger leur charge de travail et mieux vivre leur métier »*.

ÉLEVAGE

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Le 21 sur son 31

Les éleveurs de Côte-d'Or se sont déplacés en nombre à Cournon. Retour sur les principaux résultats.

Le Sommet de l'élevage s'est tenu du 4 au 7 octobre, à Cournon près de Clermont-Ferrand. Les Côte-d'Oriens ont une fois encore répondu présent à ce rendez-vous de très haut niveau génétique. Les ovins pour commencer : le Gaec Poillot a été primé dans la race Southdown, l'élevage de Thoisy-la-Berchère remporte le premier prix chez les femelles et les antenais ainsi que le deuxième prix chez les béliers. Le deuxième prix d'ensemble et le prix du meilleur animal repartent également à Thoisy. Deux autres élevages de Côte-d'Or étaient en lice, cette fois en race Île-de-France. Julien Pané (Dampierre-en-Montagne) remporte un deuxième et un troisième prix chez les jeunes béliers reconnus, un deuxième prix chez les béliers adultes recommandés et un troisième prix chez les jeunes béliers recommandés. Alex Hemery (Bèze) remporte le premier prix d'amélioration génétique mâle, un premier et un deuxième prix chez les jeunes mâles recommandés, un premier prix chez les jeunes mâles reconnus et un premier prix chez les agnelles.



François Lucand, prix de championnat femelles junior réserve avec Ravissante, au national Charolais.



Le Gaec Poillot s'est distingué chez les Southdown.

Les Charolais version national

Le concours national adulte charolais se déroulait dans le cadre du Sommet de l'élevage. Cinq exploitations côte-d'oriennes étaient de la partie. Parmi les meilleurs résultats, François Lucand décroche le prix de championnat femelles junior réserve avec Ravissante, fille de Jacquemart et Impulsive née en février 2020, qui s'était préalablement imposée dans sa section. L'éleveur de Molphey signe également un premier prix de section avec Relief, son taureau de deux ans. Le Gaec Froidurot, de Jours-lès-Baigneux, s'empare du prix d'ensemble, le troisième cette année après les deux prix d'ensemble glanés dans le cadre du national veaux de Magny-Cours. Le Gaec Froidurot remporte aussi un premier, un deuxième et deux troisièmes prix de section dans ce concours. Le Gaec des Granges de Vesvres repart de Cournon avec un quatrième prix de section remporté par Oracle, un taureau de 4 ans. Le Gaec Baudot Élevage réalise le même classement avec Nénuphar, un taureau de 5 ans. Enfin, Nicolas Guenot, d'Allerey, remporte un deuxième prix dans la section des vaches suitées avec Ortense.



Le prix d'ensemble charolais pour le Gaec Froidurot.



Météo, du Gaec Colson, meilleure laitière du concours de la race Brune.

Le grand huit brun

Huit élevages de Côte-d'Or participaient au concours de la race Brune. La plus belle performance a été réalisée par le Gaec Colson qui décroche le prix de la meilleure laitière avec Météo, une vache en troisième lactation. Le 21 s'est également distingué dans le challenge interdépartemental en se hissant à la seconde place de celui-ci, derrière la Lozère et devant le Puy-de-Dôme. Dans les différentes sections, on retiendra la première place de Majesté, une vache en troisième lactation du Gaec Loosli, mais aussi les secondes places de Rolex (Gaec Changarnier, première lactation), Poupée (Gaec Changarnier et première lactation également) et Lorette (Gaec Colson, quatrième lactation). Deux troisièmes places de section ont également été signées par Ombrelle (EARL de Saint-Roch) et Monalisa (Gaec Changarnier).



L'élevage de Julien Pané (avec ici Claire Debrut), primé en Île-de-France.



Quatre premiers prix pour Alex Hemery.

AG

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

ÉLEVAGE

// VÊLAGES D'AUTOMNE

21 Impossible, pas charolais

Un éleveur côte-d'orien multiplie les vêlages en septembre, au pré. La satisfaction est au rendez-vous depuis plusieurs années.

Il privilégie cette conduite depuis un petit moment et tout se passe bien jusqu'à présent. Gilles Morel opte pour des vêlages en septembre, directement au pré, pour la moitié de ses charolaises. Rencontré la semaine dernière, l'éleveur de 57 ans faisait déjà état de 26 naissances sur son premier lot de 32 vaches. *« Je n'ai assisté à aucun vêlage à ce jour, tout s'est déroulé dehors, sans ma présence »*, confie l'habitant du village de Thoisy-le-Désert, près de Pouilly-en-Auxois, *« les vaches se débrouillent seules et n'ont pas l'air de s'en plaindre… Il n'est pas très courant de voir cela en race charolaise, c'est pourtant possible. Les veaux ne sont pas plus petits que les autres, certains doivent bien faire 60 kg. L'an passé, sur 65 naissances, la vêleuse n'a servi qu'une seule fois »*. Gilles Morel avait *« bien préparé le terrain »* en réalisant, en amont, une longue sélection axée sur les facilités de naissance et les qualités maternelles.

Moins d'aliments

Plusieurs raisons ont poussé l'éleveur à débuter les vêlages dès septembre : *« engraisser en bâtiment me coûte cher, je cherchais une alternative pour baisser la facture car je ne fais pas de maïs, j'ai très peu de céréales et j'achète de la paille chaque année. Le changement climatique, avec moins d'herbe l'été, a accéléré ma réflexion. Les veaux nés en ce moment seront vendus en mai et ne passeront pas les mois de juillet et août prochains avec leur mère. C'est bien mieux pour les vaches, qui souffrent moins en cas de sécheresse… À l'inverse, il y a de l'herbe en fin d'année, l'idée était de la valoriser. Jusqu'à présent, il m'était assez frustrant de rentrer des vaches pour les vêlages alors que les conditions étaient encore favorables à l'extérieur. Les vaches de réforme seront engraissées à l'herbe en mai et juin après le sevrage de leurs veaux »*. À partir du 15 février, l'éleveur commencera à faire vêler son deuxième lot de 35 vaches, les veaux seront vendus en février l'année suivante, à l'âge d'un an en broutard « repoussés ». Les vaches de réforme passeront l'hiver dehors et seront engraissées à l'herbe au printemps, en même temps que les autres. Gilles Morel enchaîne avec d'autres motivations pour cette double période de vêlages : *« je suis double actif en travaillant pour Symbiopole depuis plusieurs années, j'étais à la recherche d'une piste pour me libérer du temps l'hiver. Les vêlages d'automne me permettent d'être plus disponible d'octobre à fin janvier. En réalité, ce changement de conduite est le fruit d'une réflexion globale, il y a un tas d'éléments. Il y a aussi la volonté de décaler les périodes de ventes : avant, assez peu de broutards se retrouvaient sur le marché en mai. D'un point de vue économique, cela était encore plus intéressant qu'aujourd'hui, car les cours de ces animaux n'étaient pas encore remontés »*.

Changement d'habitudes

Bien que satisfait, Gilles Morel n'omet pas de citer plusieurs inconvénients engendrés par les vêlages de septembre : *« rien n'est parfait, comme dans tout. Le plus gros bémol, pour moi, vient des inséminations. Je n'en fais plus une seule, car l'inséminateur ne va pas courir après les animaux dans les prés, sachant que ma période de reproduction commence à partir du 15 novembre. Cela implique l'achat d'un taureau supplémentaire. Un autre point : en n'assistant pas à la plupart des vêlages, je ne suis pas à l'abri de rencontrer des problèmes, comme une patte repliée ou un train arrière : c'est un risque à prendre en compte et à assumer. Dernière remarque : les veaux nés en septembre me coûtent également de l'argent, mais moins que les autres car je rationne l'alimentation quand je les rentre en bâtiment en décembre. Je tourne aux alentours de 300 kg d'aliment pour faire un broutard de 400 kg dans les veaux d'automne, cela reste bien inférieur aux veaux nés en février et mars »*.



Gilles Morel, il y a quelques jours à Thoisy-le-Désert, avec l'un de ses jeunes veaux né la veille au soir.

AG

// LA PELVIMÉTRIE

58 Une aide précieuse pour plus de sérénité

Le 30 septembre, Alsoni Conseil Élevage organisait une journée dédiée à la sécurisation des vêlages au lycée agricole de Challuy. Menée depuis quelques années déjà, cette rencontre est l'occasion de rappeler l'intérêt de cette pratique.

« La pelvimétrie est une pratique encore méconnue des éleveurs » souligne Léa Lapostolle, responsable technique d'Alsoni Conseil Élevage avant d'ajouter : *« c'est pour cette raison que nous organisons chaque année, depuis environ 4 ans, cette journée pour réexpliquer cette technique tout en montrant la prise de mesure en situation réelle sur les vaches de l'exploitation du lycée agricole de Challuy »*.

Rappel

Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni Conseil Élevage, rappelle le principe : *« nous mesurons la hauteur sacropubienne et la largeur bi iliaque médiane. L'alliance des deux données nous permet d'obtenir l'aire pelvienne. Ensuite, cette dernière est croisée avec l'âge et le poids de l'animal car, pour être pertinent, le résultat final doit prendre en compte la précocité plus ou moins importante de ces génisses en croissance. La mesure pelvienne offre l'avantage de donner une indication sur l'ouverture pelvienne disponible pour le veau lors du vêlage et donc de diminuer les risques d'intervention au vêlage des génisses »*.



Stéphanie Moreau en train de réaliser une mesure pelvienne lors de la journée à Challuy.

Effet papillon

Léa Lapostolle et Stéphanie Moreau insistent sur les avantages de connaître cette donnée : *« Si l'éleveur sait à peu près le passage disponible pour le veau, il peut établir son plan d'accouplement en conséquence, afin d'éviter les césariennes notamment, et donc des frais vétérinaires supplémentaires. De plus, les césariennes et les vêlages difficiles évités, la remise à la reproduction est plus rapide. Pour rappel, en moyenne, l'IVV d'une vache ayant subi une césarienne est de 426 jours contre 383 jours pour un animal ayant mis bas sans assistance, soit 43 jours pendant lesquels l'animal est improductif (source : Idele). Cette mesure est donc un outil utile pour réguler ses charges, tout en ayant une sérénité d'esprit face aux vêlages »*. Alsoni Conseil Élevage propose in fine à l'éleveur un classement des vaches en intra-troupeau afin de cibler les animaux pouvant poser problème lors des vêlages. Stéphanie Moreau stipule : *« Pour un vêlage facile, que ce soit en IA ou en monte naturelle, il est nécessaire d'opter pour un taureau à génisses pour le premier vêlage. Il faut donc être très vigilant sur l'index de facilité de naissance (IFNAIS) des taureaux choisis »*.

En complément

Même si cet outil offre des atouts, Léa Lapostolle et Stéphanie Moreau rappellent : *« La pelvimétrie n'est pas le seul levier à activer pour que les vêlages se déroulent bien. En effet, la préparation alimentaire de la mère est à prendre en compte au moins un mois avant la mise bas. Durant cette période, le veau prenant plus de place, la panse de la vache se réduit en conséquence, mais ses besoins sont plus importants. Il faut donc prendre cela en considération »*. Pour compléter l'intervention d'Alsoni Conseil Élevage, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le GDS étaient présents afin de rappeler pour l'un les bons gestes après vêlages, notamment pour l'assimilation du colostrum, et pour l'autre d'évoquer les règles d'hygiène à respecter (nettoyage systématique des bottes, des mains et du matériel entre chaque vêlage, par exemple).

Chloé Monget

ÉLEVAGE

// CHIENS DE TROUPEAU

La perfection au féminin

La formation « chiens de troupeau » de la Chambre d'agriculture proposait un stage de perfectionnement le 3 octobre à Thoisy-le-Désert. Une éleveuse témoigne.



Parmi les participantes : Mathilde Matuchet et sa chienne Pistache, de Lignerolles.

Après l'initiation, on se perfectionne ! Les stagiaires de la formation *« chiens de troupeau »* de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont rendus une sixième fois à Thoisy-le-Désert, sur les terres mises à disposition par l'éleveur Gilles Morel. *« Préparer un chien ne s'improvise pas, cela nécessite un certain investissement, c'est pourquoi nous nous réunissons jusqu'à sept reprises dans l'année : quatre fois en initiation puis trois en perfectionnement. L'ultime rendez-vous est d'ailleurs programmé en novembre »*, indique Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture. Cette journée était particulièrement *« féminisée »* avec les participations de Roselyne Araujo (Cussy-le-Châtel), Apolline Dubois-Sirugue (Meilly-sur-Rouvres), Annie Joubert (Coulmier-le-Sec) et Mathilde Matuchet (Lignerolles). Cette dernière, âgée de 26 ans, était venue avec Pistache, son Border collie d'un an et demi : *« Je suis les traces de mon père en venant ici, car il avait pris part à cette même formation il y a plusieurs années. À l'époque, il était venu avec Bounty, notre ancien chien que nous avons malheureusement perdu. Comme les autres stagiaires, mon but est de gagner du temps et de l'efficacité dans mon travail. Nous avons des charolaises : l'idée est de pouvoir les rentrer et les changer facilement de pré, sans être plusieurs ».*

Mathilde Matuchet, qui a rejoint la ferme familiale en 2018, suit avec attention les conseils de Sébastien de Montmollin, formateur agréé Institut de l'élevage : *« ses préconisations sont précieuses, nous apprenons beaucoup de choses sur le comportement et le caractère des animaux. Notre dernière journée de formation datait de trois mois : entre-temps, j'ai continué de communiquer avec lui, à l'aide de vidéos, pour évaluer les progrès de Pistache et continuer à progresser. Les progrès, justement, sont bien réels, c'est une belle satisfaction. Mais je pars relativement de loin… En effet, j'avais déjà emmené le chien vers les vaches avant le début de la formation. Je n'aurais pas dû, car il a fallu corriger un certain nombre de défauts et de mauvaises habitudes déjà prises ».*

AG

La moitié d'un travailleur

Aurore Gérard rappelle qu'un chien de troupeau peut représenter jusqu'à 0,5 UTH sur une exploitation : *« Ils apportent une aide précieuse au quotidien, surtout dans un contexte de manque de main-d'œuvre. L'éleveur peut déplacer ses animaux, les rentrer, les trier, les monter dans une bétaillère ou dans une salle de traite. Les exemples ne manquent pas. Mais c'est un travail de patience et de persévérance. Travailler régulièrement même sur de courtes durées donne d'excellents résultats ».*

// PROSPECTIVE

Un voyage d'études qui doit être suivi d'effets

Retour sur le voyage d'études organisé fin septembre, par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et la Chambre d'agriculture de la Loire. Terres de Bourgogne y a consacré une large place dans son dernier numéro et ce voyage marque le départ d'une réflexion qui doit porter sur l'amont, les filières, l'aval et la communication entourant les pratiques d'élevage.

Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, et Raymond Vial, président de la Chambre d'agriculture de la Loire, ont organisé les 27 et 28 septembre un voyage d'études dans le Roannais, afin de débattre sur les enjeux auxquels les filières d'élevage sont confrontées et identifier des pistes de travail. Ce voyage d'études a réuni une soixantaine de participants, élus, professionnels et collaborateurs, venant de différents organismes et de tous les départements de la région (1). Christian Morel, vice-président à l'agriculture au Conseil régional et Claire Mallard, conseillère régionale, ont accompagné la délégation sur l'ensemble du voyage ainsi que deux représentants de la Draaf. Afin d'éclairer les discussions sur la base de travaux techniques et scientifiques, Patrick Veysset, ingénieur de recherche en économie à l'Inrae, et Thierry Turlan, ingénieur général territorial pour le bassin allaitant à la Draaf Auvergne-Rhône-Alpes, étaient également présents. La visite de la ferme du lycée agricole de Ressins a été l'occasion de découvrir la réorganisation des divers ateliers afin de répondre aux besoins du magasin de vente directe et de la restauration collective : élevage bovin laitier, caprins, ovins, porcins. Les trois visites d'exploitations de bovins allaitants ont permis d'étudier leur grande diversité, avec des stratégies très intéressantes et variées d'adaptation : recherche d'autonomie alimentaire, maximisation de l'utilisation de l'herbe, pâturage tournant dynamique, organisation du travail pour une meilleure efficacité, contractualisation… Enfin, le débat organisé le 27 septembre au soir en présence du président du groupe Sicarev, Philippe Dumas, et de son directeur général, Ludovic Paccard, a reposé sur de nombreux échanges, constructifs, avec différents acteurs et notamment les trois présidents des coopératives d'élevage de Bourgogne-Franche-Comté (Sicarev, Feder, Franche-Comté Élevage) ainsi que le président d'Interbev BFC, autour des difficultés de ces filières et des leviers d'amélioration : contractualisation, réduction des coûts de production et renforcement de l'autonomie alimentaire, amélioration du prix de vente des animaux et de la valorisation des produits carnés… En clôture de ces deux journées, Raymond Vial et Christian Decerle ont remercié l'ensemble des participants, tous enchantés du déplacement. Ils ont souligné l'importance désormais de travailler très concrètement à des pistes d'action opérationnelles, au bénéfice direct des agriculteurs. Les travaux, pilotés par la Chambre régionale d'agriculture de BFC, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire, se poursuivront dans les prochaines semaines avec l'ensemble des acteurs volontaires sur une liste resserrée d'actions, autour de trois axes : l'amont, les filières et l'aval, et la communication.

Communiqué

(1) Alsoni – Association Jalogny – CER 71 - Connexyon - Chambres d'agriculture des départements 21, 25-90, 39, 58, 70, 71 et 89 - Chambre régionale d'agriculture de BFC - Conseil Régional BFC - Coop de France - Crédit Agricole - DRAAF AURA - DRAAF BFC – EFLEFPA – FEDER – Franche Comté Élevage - FRSEA BFC - FDSEA 58/71/89 – FEDER - FRB - GDS BFC – IDELE – INRAE – Interbev - JA BFC et JA des départements 21, 58, 89 et 71 - Races de France – Sicafome - Sicarev.



Plus de soixante personnes auront participé à ce voyage d'études sur deux jours, les 27 et 28 septembre.

Plus de renseignements sur le voyage d'études sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/elevage/voyage-detudes

// TRACTEURS

Quand puis-je rouler à 50 ou 60 km/h avec mon tracteur ?

Les tractoristes livrent en France des tracteurs roulant à 50 km/h ou 60 km/h, mais est-il possible de circuler sur la voie publique à cette allure en toute légalité ? Le Code de la route est assez restrictif à ce sujet.



L. Vimond

Un tracteur avec un outil porté de plus de 2,55 mètres de large est limité sur la route à 25 km/h.

Les tracteurs ont longtemps été limités par construction à 30 km/h, afin de satisfaire à la réglementation. En 1998, l'évolution de la législation a permis de porter leur allure maximale à 40 km/h et, depuis 2018, le règlement européen autorise leur homologation à 50 ou 60 km/h, voire plus pour les modèles équipés notamment du freinage ABS. Le fait que le tracteur soit réceptionné pour rouler à une vitesse supérieure à 40 km/h ne donne en aucun cas le droit de s'affranchir du Code de la route français. Celui-ci prévoit d'ailleurs, dans l'article R.413-12-1, que : *« La vitesse des ensembles agricoles constitués d'un véhicule à moteur et d'un véhicule remorqué est limitée sur route à 25 km/h. Toutefois, pour ces ensembles agricoles, la vitesse limite est portée à 40 km/h si chaque véhicule constituant l'ensemble a été réceptionné pour cette vitesse et si leur largeur hors tout est inférieure ou égale à 2,55 mètres ».*

La remorque définit l'allure maximale

En clair, c'est l'homologation à 25 ou 40 km/h de la remorque qui définit l'allure maximale sur la voie publique. Pas question donc de rouler à plus de 40 km/h avec un tracteur attelé. Une exception est toutefois accordée aux véhicules remorqués homologués à 40 km/h qui mesurent moins de 2,55 mètres de large par construction et atteignent au maximum 3 mètres en raison de la taille de leurs pneumatiques. Ceux-ci peuvent en effet circuler à 40 km/h. Avec les outils portés, la limite de 2,55 mètres de large s'applique également pour rouler à 40 km/h. Pour les matériels de plus grande envergure, c'est 25 km/h.

Un flou dans la réglementation

Concernant les tracteurs homologués à plus de 40 km/h, le Code de la route manque de clarté quant à leur vitesse maximale autorisée sur route. En effet, en février 2020, questionné à ce sujet par Axema (Syndicat français des acteurs industriels des agroéquipements de l'agroenvironnement), le ministère de l'intérieur a écrit que l'article R.413-12-1 […] ne vise que les *« ensembles agricoles »* - définis par cet article comme étant *« constitués d'un véhicule à moteur et d'un véhicule remorqué »* - et que par conséquent un véhicule agricole non attelé peut être autorisé à rouler au-delà de 40 km/h. *« Nous déduisons de ce message qu'un tracteur utilisé en solo peut circuler à sa vitesse d'homologation (50, 60 km/h…), en respectant la limite indiquée par les panneaux de signalisation routière. Cependant, le terme non attelé appelle à l'interprétation. Si nous considérons qu'un tracteur avec un outil porté à l'avant et/ou à l'arrière entre dans cette catégorie, la vitesse pourrait alors être supérieure à 40 km/h avec un matériel mesurant moins de 2,55 mètres de large »*, souligne Guillaume Bocquet, responsable technique à Axema.

David Laisney

ET SI VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL



VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

Découvrez nos offres pour financer un véhicule plus respectueux de l'environnement.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 10/2022 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.



MACHINISME

Homologation	Vitesse maximale autorisée de circulation des convois agricoles sur la route (en km/h)[1]				
	Tracteur 30 km/h	Tracteur 40 km/h	Tracteur 50 km/h	Tracteur 60 km/h	Tracteur >60 km/h[2]
Tracteur en solo (non attelé)	30	40	50	60	> 60
Outil porté < 2,55 m	30	40	50[3]	60[3]	> 60[3]
Outil porté > 2,55 m	25	25	25	25	25
Véhicule remorqué < 2,55 m homologué à 25 km/h	25	25	25	25	25
Véhicule remorqué < 2,55 m homologué à 40 km/h	30	40	40	40	40
Véhicule remorqué < 2,55 m homologué à 25 km/h avec pneu dépassant jusqu'à 3 m	25	25	25	25	25
Véhicule remorqué < 2,55 m homologué à 40 km/h avec pneu dépassant jusqu'à 3 m	30	40	40	40	40
Véhicule remorqué < 2,55 m dépassant 3 m avec les pneus	25	25	25	25	25
Véhicule remorqué > 2,55 m	25	25	25	25	25

(1) Les convois agricoles doivent respecter les vitesses indiquées sur les panneaux de signalisation.
(2) Les tracteurs homologuées à plus de 60 km/h sont obligatoirement équipées du freinage ABS.
(3) Un flou dans le Code de la route prête à interpréter qu'un tracteur avec un outil porté peut être considéré comme un tracteur non attelé.



D. Laisney

M. Portier

Un tracteur non attelé, homologué à 50, 60 km/h ou plus, peut circuler sur la route à son allure maximale, en respectant bien sûr les limitations de vitesses signalées sur les panneaux.



M. Portier

L'allure maximale sur route d'un convoi agricole est définie par la vitesse d'homologation de la remorque : 25 ou 40 km/h.

Les SSV non limités en vitesse

De nombreux SSV utilitaires bénéficient de l'homologation comme tracteur agricole, une information précisée sur les documents de réception et sur le certificat d'immatriculation (carte grise). Ces engins sont limités à 40 km/h en homologation T1a. Ils sont autorisés à circuler en solo sur la route à plus de 40 km/h s'ils sont homologués T1b, en respectant bien sûr la réglementation routière. En revanche, lorsqu'ils sont attelés à une remorque, leur allure sur la voie publique reste dans tous les cas limitée à 40 km/h, comme le définit l'article R413-12-1 du Code de la route. Précision technique : les modèles homologués T1b entre 40 et 60 km/h n'ont pas l'obligation réglementaire d'être équipés de l'ABS. En revanche, les SSV homologués à plus de 60 km/h doivent disposer de ce système de freinage avec antiblocage des roues. Ces véhicules utilitaires peuvent ainsi afficher, selon les marques, une vitesse maximale homologuée supérieure à 100 km/h. Au conducteur de respecter les limitations de vitesse et d'adapter sa conduite à l'environnement.



A. Lange

Certains SSV utilitaires disposant de l'homologation européenne T1b et pourvus du freinage ABS, peuvent circuler à plus de 60 km/h sur la route en toute légalité (110 km/h par exemple pour le Can-Am Traxter Pro DPS HD10 T).



// TRACTEURS

Le jumelage optimise la traction et le respect du sol

Le jumelage des roues participe à la préservation de la structure du sol en limitant le tassement. Il permet aussi de mieux passer la puissance et, une fois retiré, de retrouver un tracteur respectant le gabarit routier.



Massey Ferguson

Le jumelage de roues étroites permet de respecter le poids admissible par les pneumatiques.

Le jumelage est surtout utilisé dans les régions où la circulation avec de larges engins ne pose pas de problème, ainsi que dans les exploitations disposant d'un parcellaire accessible sans emprunter la route. Il est aussi plébiscité dans les zones de marais pour des raisons de manque de portance. Cette technique permet de profiter d'empreintes au sol de taille bien supérieure à celle d'un pneumatique seul, même avec les plus larges couramment utilisés aujourd'hui ou les plus technologiques comme les IF et VF. L'association de deux pneus de 520 mm permet, par exemple, d'obtenir une empreinte de 1,05 mètre par côté. Et lorsqu'il est nécessaire de réaliser du transport, de l'épandage d'engrais ou de la pulvérisation, il suffit de retirer le jumelage en 30 à 40 minutes pour retrouver un tracteur au gabarit routier. Un pneu de 900 mm ne procure, par exemple, pas la même polyvalence.

Vérifier la compatibilité du tracteur

Avant d'investir, il est important de se renseigner sur la compatibilité du tracteur, surtout s'il est prévu d'équiper les essieux avant et arrière. Par exemple, chez Deutz-Fahr, l'usine préconise le jumelage uniquement pour les séries 7, 8 et 9. Fendt l'autorise pour tous ses tracteurs et indique même la taille des roues à utiliser dans les notices d'utilisation. Certaines marques, en revanche, le déconseillent pour certains modèles. Il peut d'ailleurs arriver sur certains tracteurs que les vérins de direction ne soient pas assez costauds pour tourner les roues avant jumelées.

La pression de gonflage divisée par deux

La montée en puissance des tracteurs rend les vieux jumelages obsolètes. Si les 520/85 R38 ont longtemps été la référence, ils sont aujourd'hui remplacés par les 520/85 R42. Ces derniers modèles, courants sur les tracteurs de 160 à 240 chevaux, sont d'ailleurs très prisés sur le marché de l'occasion. Les pneus de 520 mm de large sont plébiscités en jumelage, car ils permettent de rester en dessous de 4 mètres, afin d'être en accord avec l'envergure du semoir. Il est toutefois possible, selon le tracteur, de respecter ce gabarit avec quatre pneus de 650 mm de large, mais cela demande de modifier ou de remplacer les jantes d'origine, entraînant un surcoût. Le montage de deux pneus identiques permet, dans le cas d'un jumelage de portance utilisé pour les semis, de quasi diviser par deux la pression de gonflage et de descendre à 0,7-0,8 bar, voire en dessous. Si ce montage est réalisé pour des travaux de traction, la pression n'est pas forcément autant abaissée, mais la plus grande surface de contact avec le sol garantit une meilleure adhérence.



Fendt 800 Vario : Exigeant dans les moindres détails !

Conciliant puissance et compacité, le 800 Vario, en véritable perfectionniste, vous propose, pour ne citer que quelques-uns de ces nombreux atouts, un terminal Variotronic 10,4 pouces, la régulation de pression des pneumatiques intégrée VarioGrip ou encore son innovant système de dépollution répondant à la norme Tier 4 finale, le tout pour vous assurer une rentabilité inégalée.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Ménétreux-le-Pitois 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com



SARL AUDIN
03 Villeneuve/Allier
04 70 43 30 33
Agent : Agri Location
58 Moussy

KUB 89 Matériel agricole
89 Venoy
03 86 18 89 99

MACHINISME



New Holland

Le jumelage permet au semis d'abaisser la pression de gonflage.

Des tailles différentes pour respecter le gabarit routier

Le jumelage de pneus de dimensions différentes est possible pour, par exemple, respecter une largeur précise comme 3,50 mètres, afin de circuler sans voiture pilote. Dans cette configuration, les roues ajoutées et celles du tracteur doivent absolument présenter la même circonférence de roulement. La pression à appliquer n'est en revanche pas identique dans tous les pneus, car les tableaux de gonflage sont propres à chaque taille, gamme et marque. Il faut aussi utiliser une entretoise étagée pour raccorder les jantes de diamètre différent. Le jumelage de roues étroites se rencontre surtout en maraîchage et pour les cultures sarclées (betteraves, maïs…). Il permet de doubler la surface de l'empreinte au sol et de respecter le poids admissible par les pneumatiques lors des opérations de désherbage mécanique avec des outils de grande largeur attelés à des tracteurs de forte puissance. Cette configuration se caractérise par ses larges entretoises assurant le passage des pneus dans l'interrang, afin de ne pas écraser les plantes.

David Laisney



Fendt

Le jumelage des quatre roues n'est pas possible sur tous les tracteurs.

Des brides de jumelage de résistance différente

Pour juxtaposer deux roues, le recours à des tendeurs est la solution retenue par la plupart des marques. Ces brides garantissent un montage assez rapide, car elles n'imposent pas un indexage de l'entretoise sur le voile de la roue du tracteur. Elles présentent en revanche des capacités différentes selon la catégorie de puissance. Chez Sodijantes, un verrou est retenu par tranche de 40 chevaux pour les tracteurs développant jusqu'à 160 chevaux. Au-delà, des tendeurs plus robustes acceptent chacun 70 chevaux. Chez Ermas, les brides de jumelage pour les tracteurs de forte puissance supportent 100 chevaux.



Sodijantes

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

MASSEY FERGUSON et MOI

MASSEY FERGUSON — BORN TO FARM



Alexis et René MARCEAUX, Binges (21)

Le MF 7S, un bon compromis poids/puissance

GAEC MARCEAUX
21 Binges
2 associés : René et Alexis Marceaux
280 ha de céréales : blé, orge, colza, tournesol

Quelle image avez-vous de Massey Ferguson ?
René et Alexis MARCEAUX : Pour nous, c'est une marque avec un bon rapport qualité/prix. Nous sommes attentifs à la fiabilité et au confort, Massey Ferguson répond à ces critères. De plus, le design des derniers modèles produits nous a séduits par son originalité. Et puis, notre concessionnaire est à seulement un quart d'heure, ça compte !

Quels sont les critères qui vous ont incité à investir dans un MF 7S 180 ?
Nous cherchions un tracteur pas trop lourd mais assez puissant et maniable pour nos semis principalement, que nous effectuons avec un semoir porté de 6 m. Mais nous souhaitions aussi que notre tracteur puisse remplacer occasionnellement nos tracteurs de tête de 240 cv. Nous avons donc choisi le MF 7S 180 de 180 cv (210 avec la surpuissance) en finition Exclusive. Sur ce tracteur de 6,4 tonnes, nous retrouvons la cabine de notre MF 7724, mais avec l'accoudoir et l'écran Datatronic 5 du nouveau 8S.

Sur un plan économique, votre tracteur répond-il à vos attentes ?
Nous préférons investir dans un tracteur bien placé, et avoir un matériel d'accompagnement en plus, plutôt qu'un tracteur plus cher. A cet égard, le MF 7S répond à nos attentes. Pour tous nos tracteurs, nous prenons la garantie MF Care pièces et main d'œuvre, qui nous assure 5 ans de sérénité dans la limite de 2500 h. Comme chacun de nos tracteurs réalise en moyenne 500 h/an, nous sécurisons nos charges.

Comment qualifieriez-vous la relation avec votre concession MF ?
Depuis l'achat d'une presse en 2011, nous avons développé de très bonnes relations avec les équipes. C'est une entreprise très proche tant géographiquement qu'au niveau des hommes. Le patron est très accessible, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est important pour nous qui sommes très attachés à la relation humaine. Pour l'achat de notre MF 7S, nous n'avons pas sollicité d'autres marques. On savait ce que l'on voulait.

AVENIR motoculture
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot - 71 Verdun/Doubs

BASSET
10 Polisot 03 25 29 61 10
10 Channes 03 25 29 30 86
10 Bar sur Aube 03 25 27 25 03
Agent Lucas - 89 Cruzy - Etaule

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

T.S.A AGRI
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy 03 86 86 63 19
10 St André les Vergers 03 25 71 25 60

// TRACTEURS

Sélection de nouveautés Tracteurs

Par la rédaction Réussir machinisme

Case IH Les petits Puma disponibles en trois packs

Case IH met à jour ses tracteurs Puma à châssis court, du modèle 145 à 170. Ils se déclinent en trois packs : Selection en entrée de gamme, Advanced (Puma Multicontroller) et Professional, avec la transmission CVXDrive. Ces tracteurs bénéficient d'une montée en gamme, notamment à l'intérieur de la cabine, avec un support de téléphone, des prises USB, et un support de tablette, voire un volant en cuir. La visibilité frontale est améliorée sur les versions Multicontroller et CVXDrive, grâce à une surface de balayage de l'essuie-glace frontal augmentée de 60 %. Ces tracteurs bénéficient d'un compartiment réfrigéré et d'un joystick de pilotage du chargeur intégrant les commandes d'inverseur et de changement de vitesses. À l'arrière, le support de troisième point, ainsi que le bloc de distributeurs ont été redessinés. Enfin, Case IH a amélioré la sensibilité de la pédale d'accélérateur.





Case IH

Case IH Plus de puissance pour les tracteurs compacts Luxxum

Case IH propose une nouvelle version de sa gamme de tracteurs Luxxum destinée aux exploitations de polyculture élevage. Les trois modèles adoptent un moteur 4 cylindres FPT de 3,6 l, offrant davantage de puissance et un couple maximal à plus bas régime. Le nouveau système antipollution compact HI-eSCR2 (DOC + FAP + SCR) permet un taux de recirculation des gaz d'échappement inférieur à 10 %. Les Luxxum peuvent accueillir un chargeur frontal piloté par un joystick électrohydraulique intégrant les commandes de la transmission.

Modèle : Luxxum 100, 110, 120
Puissance : 101, 110 et 117 ch
Transmission : Semi-powershift à 4 rapports sous charge



Case IH

Nouveaux tracteurs de la série 6R
"L'intelligence pour en faire davantage"



SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Claas Le télégonflage sur les tracteurs Axion 900 Terra Trac

Développant 355 et 445 ch, les tracteurs semi-chenillés Claas Axion 930 et 960 Terra Trac accèdent à deux largeurs de chenilles supplémentaires (457 et 890 mm), en complément des modèles de 635 et 735 mm déjà au catalogue. La version de 457 mm est adaptée aux travaux dans les cultures en rang étroit, comme le binage. Les chenilles de 890 mm de largeur garantissent un meilleur respect des sols, en augmentant la surface de contact de 20 % par rapport au modèle de 735 mm et de 35 % par rapport à une roue standard de 900 mm de large. Elles présentent l'avantage de respecter une largeur hors tout inférieure à 3 m. Autre évolution, les Axion 900 Terra Trac profitent désormais du télégonflage Claas CTIC sur l'essieu avant. Ce système ajuste la pression des pneus avec le compresseur d'air du système de freinage.



Claas

Deutz-Fahr Les gros 6 TTV changent de transmission

Deutz-Fahr poursuit le renouvellement de ses gammes de tracteurs à transmission à variation continue de forte puissance avec les 6 TTV. Les 6205 TTV et 6215 TTV disparaissent du catalogue, ZF ayant arrêté de produire la transmission S-Matic, laissant place aux 6190 TTV, 6210 TTV, 6230 TTV et 6230 TTV HD. D'une puissance de 192 à 230 ch, ces quatre tracteurs logent désormais, comme les 7 TTV et 8 TTV, une transmission à variation continue maison. Le 6230 TTV HD reçoit la même transmission que le 7250 TTV, baptisée Compound T7560. Les 6210 TTV et 6230 TTV logent une version un peu plus petite de cette transmission, tandis que le 6190 TTV intègre une autre déclinaison réduite de la transmission maison. Tous ces tracteurs atteignent 60 km/h autour de 1 800 tr/min et 40 km/h autour de 1 200 tr/min.

Côté hydraulique, ils accèdent en option à un circuit hydraulique load sensing délivrant 160 ou 210 l/min (sur le 6230 TTV HD). Le relevage affiche une capacité de 9,2 t (10 t sur le 6230 TTV HD) à l'arrière et 5,45 t à l'avant, pour une charge utile qui passe à 14,5 t, voire 15,5 t sur le 6230 TTV HD. Ces tracteurs reprennent le poste de conduite MaxiVision 2 de leurs grands frères, avec le siège pivotant de 23 degrés, ainsi que 23 optiques à leds. Sur le plan de l'entretien, l'intervalle de vidange moteur passe à 1 000 h et celui d'huile de transmission et d'huile hydraulique à 2 000 h.

Cette nouvelle série dispose d'une prédisposition Isobus TIM, d'un pack de gestion de données, de la télémétrie Fleet Management (la première année) et accède à l'autoguidage, y compris le demi-tour automatique Auto-Turn.

Ces tracteurs peuvent recevoir un freinage double ligne hydraulique ou pneumatique. Les trois plus gros profitent en option de freins à disque à sec sur le pont avant.

Modèle : 6190 TTV, 6210 TTV, 6230 TTV et 6230 TTV HD
Puissance maxi : 192, 216, 230, 230 ch



Deutz-Fahr

MACHINISME

Deutz-Fahr Une transmission full powershift sur les tracteurs de la série 6C

Avec sa nouvelle série 6C, Deutz-Fahr vise les exploitations de polyculture-élevage. Dénommés 6115C, 6125C et 6135C, ces nouveaux tracteurs partagent leur cabine à quatre montants (suspendue en option) avec les modèles de la série 5 et logent un moteur Deutz quatre cylindres 3,6 l Stage V (EGR + DOC + FAP passif + SCR). Ils bénéficient d'un boost de 7 ch disponible au-delà de 15 km/h ou lors des travaux à la prise de force. Les 6C reçoivent au choix trois types de transmission : semi-powershift avec doubleur 40/40 ou tripleur 60/60 (30/30 ou 40/40 sur le 6115C), RVShift 20/16, au comportement d'une full powershift, et variation continue TTV de fabrication maison. La semi-powershift propose le passage automatique des rapports sous charge, ainsi que la fonction Stop & Go permettant de stopper l'avancement avec uniquement la pédale de frein.

La RVShift est très proche de conception de la TTV et bénéficie aussi du Stop & Go. Elle intègre en option des vitesses rampantes avec lesquelles le comportement de conduite entre 0 et 5 km/h est identique à celui d'une transmission à variation continue. La TTV compte deux gammes à passage automatique et se décline, comme la RVShift, en version 50 km/h Eco pour circuler à 40 km/h au régime de 1 605 tr/min. Ces deux dernières transmissions s'accompagnent en cabine d'un accoudoir multifonction. Les Deutz-Fahr 6C affichent une capacité de relevage maximale de 7 tonnes (5,4 t sur le 6115C semi-powershift). Ils accèdent à différentes variantes de circuit hydraulique délivrant de 55 à 120 l/min sur les versions semi-powershit et de 90 à 120 l/min sur les RVShift et TTV. Ces tracteurs bénéficient de freins à disques immergés sur les quatre roues et accèdent en option au pont avant suspendu. Ils sont équipés d'un orbitrol de direction valorisant les systèmes d'autoguidage.

Modèle : 6115C, 6125C et 6135C

Puissance avec/sans boost : 120/126, 129/136 et 136/143 ch



Deutz-Fahr

Deutz-Fahr Les tracteurs de la série 4E en deux et quatre roues motrices

Très proches techniquement des tracteurs Deutz-Fahr de la série 5D Keyline équipés d'une cabine, les six modèles de la gamme 4E reçoivent exclusivement un arceau rabattable complété en option d'un toit. Ces tracteurs compacts logent un moteur FarMotion à trois cylindres de 2,9 l et profitent, à l'occasion du passage à la norme antipollution Stage V, d'une organisation plus ergonomique des commandes. Les leviers des distributeurs hydrauliques (3 à double effet au maximum) prennent désormais place à droite du chauffeur, alors qu'ils se situaient auparavant à l'arrière du siège. Les modèles 4070E et 4080E, disponibles en deux et quatre roues motrices, intègrent une vanne EGR, un DOC et un FAP. Les 4090E et 4100E reçoivent en plus un catalyseur SCR (AdBlue). Les versions à deux roues motrices embarquent une transmission 12/3, tandis que les modèles à quatre roues motrices bénéficient d'une 15/15 avec inverseur mécanique et sont équipés de freins à bain d'huile dans le pont avant.

Modèles : 4070E et 4080E/4090E et 4100E

Puissance maximale : 66 et 76/91 et 102 ch

Transmission : 2 ou 4 RM/4 RM

Relevage arrière : 2 500 ou 3 500 kg

Hydraulique : 56 l/min



Deutz-Fahr

Fendt La gamme 700 Vario Gen7 passe la barre des 300 chevaux

La gamme de tracteurs 700 Vario entre dans sa septième génération. Elle se compose de cinq modèles développant de 203 à 303 ch. De conception entièrement nouvelle et profitant d'un nouveau design, ces tracteurs équipés de l'environnement de conduite FendtOne adoptent un moteur Agco Power 7,5 l Stage V. Propre à Fendt, ce 6 cylindres se caractérise par son couple élevé et son régime lent. Il affiche en effet un régime maxi de 1 700 tr/min et son couple maxi atteint 1 450 N. m dès 1 300 tr/min sur le Fendt 728 Vario. Associé à la transmission VarioDrive de dernière génération, le moteur Agco Power permet de rouler à 40 km/h au régime limité de 950 tr/min ou de 1 200 tr/min à 50 km/h. Il tourne à 1 450 tr/min pour propulser les Fendt 726 et 728 Vario à 60 km/h. Au champ, le 6 cylindres s'utilise entre 1 200 et 1 500 tr/min pour les travaux légers et entre 1 400 et 1 600 tr/min pour les travaux lourds. Il profite de la puissance additionnelle sur le Fendt 728 Vario, qui délivre de 283 à 303 ch en fonction de la consommation des différents éléments comme la climatisation, l'hydraulique… Ce boost est disponible en permanence sans condition de vitesse, ni d'engagement de la prise de force. Les Fendt 700 Vario Gen7 accèdent désormais au télégonflage VarioGrip en montage d'usine. L'offre en sièges s'élargit avec l'intégration d'un modèle haut de gamme fourni par Isri, dont les réglages s'effectuent électriquement et sont mémorisables pour chaque utilisateur sur le terminal. Ces tracteurs profitent en option d'un frein de parking à gestion automatique, de rétroviseurs télescopiques rétractables électriquement, d'une glacière faisant également office de réchaud. En plus des quatre ports USB présents sur l'accoudoir, deux autres ports USB et une prise 12 volts prennent place sur le montant avant droit de la cabine, à proximité d'un support de tablette tactile. Le lancement des nouveaux Fendt 700 Vario s'accompagne de la sortie du chargeur frontal Cargo 6.100 uniquement adaptable sur les Gen7.

Cet équipement dispose d'un brancard large et propose différentes fonctionnalités à l'instar de la pesée.

Modèles : 720, 722, 724, 726 et 728 Vario Gen7

Puissance : 203, 223, 243, 263 et 283 ch (303 ch avec le boost)

Empattement : 2,90 m

Poids à vide : 8,8 t

Charge utile : 6,2 t

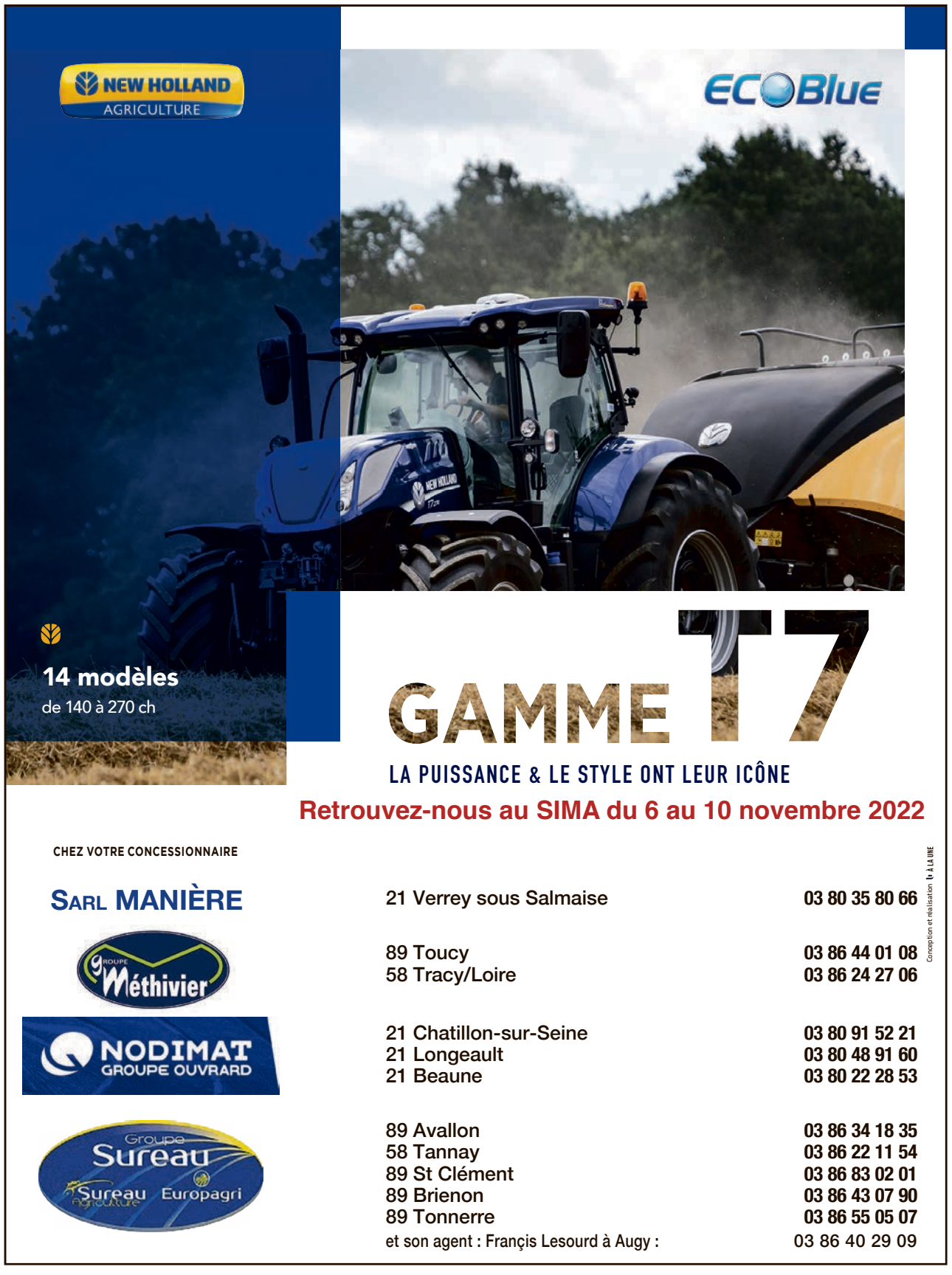
PTAC : 15 t

Capacité relevage av./ar. : 5,3/11,05 t

Hydraulique : 165 ou 220 l/min



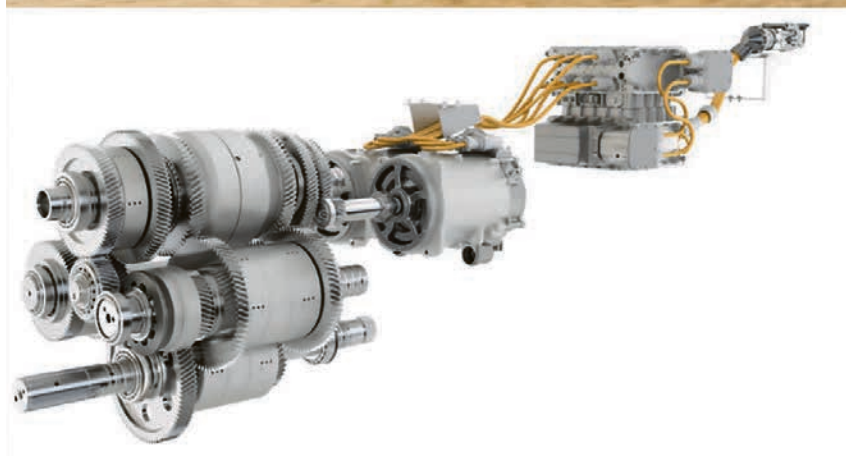
D. Laisney



John Deere Des moteurs électriques dans la transmission des 8R 410

Les tracteurs John Deere 8R 410 à roues, 8RT 410 à deux chenilles et 8RX 410 à quatre chenilles, accèdent désormais en option à la transmission à variation continue électromécanique eAutoPowr. Cette solution se distingue par l'intégration de moteurs électriques à la place des composants hydrauliques habituellement utilisés. Elle procure, selon le constructeur, une plus grande longévité, de meilleures performances et un plus grand silence de fonctionnement. Les deux moteurs électriques sans balai, annoncés pratiquement inusables, entraînent seuls le tracteur jusqu'à 5 km/h. Le dispositif eAutoPowr fournit également jusqu'à 100 kW de puissance électrique pour alimenter un équipement attelé via un courant alternatif triphasé de 480 V. La première application a été développée en partenariat avec Joskin pour alimenter les deux essieux moteurs électriques d'une tonne à lisier.





John Deere



JCB Grosses évolutions en cabine sur les tracteurs Fastrac iCON

Identifiables à leurs nouvelles poignées de couleur jaune longeant les montants avant de la cabine, les JCB Fastrac 4000 et 8000 de la génération iCON profitent d'un poste de conduite entièrement redessiné. Ces tracteurs développant de 178 à 348 ch de puissance maximale reçoivent un nouveau tableau de bord de 7 pouces solidaire de la colonne de direction, ainsi qu'un accoudoir multifonction accueillant à son extrémité un écran tactile de 12 pouces. Ils bénéficient également d'un pilotage simplifié de la transmission. Ainsi, les modes de conduite au joystick et à la pédale d'accélérateur restent activés en permanence et le chauffeur passe de l'un à l'autre en toute transparence. La transmission intègre un système intelligent baptisé STC (Smart Transmission Control) permettant de programmer une vitesse d'avancement et de laisser le tracteur adapter seul le bon régime moteur et le bon rapport de vitesse.
L'accoudoir multifonction loge deux joysticks, dont le principal s'utilise notamment pour piloter la transmission. Cette commande dispose d'une molette permettant de régler la vitesse d'avancement. Le second gère les distributeurs auxiliaires, de pair avec les quatre interrupteurs fingertips. Des leds de couleurs différentes permettent au chauffeur d'identifier facilement quel fingertip ou quel mouvement du monolevier est affecté à tel distributeur. Comme le joystick principal, le petit levier en croix dispose de boutons configurables. Le terminal iCON, monté sur un support pivotant, intègre les solutions de guidage développées par JCB. Il donne accès à la technologie Isobus et notamment à la coupure de sections et à la modulation de dose. La nouvelle électronique permet d'enregistrer jusqu'à 50 profils différents, selon le chauffeur ou la machine utilisée. Le système de gestion des manœuvres en bout de champ mémorise jusqu'à 50 séquences comptant chacune jusqu'à 50 étapes. Sur le plan mécanique, rien ne change. Les Fastrac iCON conservent le châssis à suspension intégrale, le moteur six cylindres Agco Power Stage V et la transmission à variation continue fournie par Fendt.
Modèles : Fastrac iCON 4160 ; 4190 ; 4220/8290 ; 8330
Puissance nominale : 167 ; 189 ; 218/281 ; 335 ch
Puissance maximale : 178 ; 210 ; 235/306 ; 348 ch
Relevage Ar. : 7 000 ou 8 000/10 000 kg
Relevage Av. : 3 500 kg



D. Laisney

John Deere Les tracteurs de la série 6R perdent leur tableau de bord

Les John Deere 6R de dernière génération s'identifient de l'extérieur à leurs grands rétroviseurs et au design du capot moteur hérités des 7R et 8R. Les grandes évolutions sont visibles en cabine avec, notamment, la disparition du tableau de bord au profit d'un écran fixé sur le montant droit, dégageant davantage la visibilité vers l'avant. L'accoudoir multifonction loge un nouveau joystick électrique idéal pour le contrôle d'un chargeur frontal. Ce monolevier dispose de multiples boutons aux fonctions personnalisables et intègre un système de déverrouillage détectant la présence de la main, à place de la palette du précédent joystick. Il s'accompagne d'un système de pesée dynamique embarqué sur le chargeur frontal, ainsi que de l'automatisme de mise à niveau du godet.
La nouvelle série 6R accueille quatre modèles supplémentaires : 6R 140 et 6R 150 à moteur quatre cylindres ; 6R 165 et 6R 185 à six cylindres. Elle se compose désormais de 14 tracteurs développant de 121 à 275 ch de puissance maximale (135 à 301 ch avec boost). S'ils partagent leur motorisation Stage V avec leurs prédécesseurs, ces engins bénéficient d'un boost maintenant disponible pour les travaux sollicitant le circuit hydraulique, en plus de son activation au transport ou à la prise de force. Ces tracteurs restent commercialisés avec les transmissions AutoQuad Plus, AutoPowr IVT et DirectDrive (sur 6 cyl. jusqu'au 6R 215). Les modèles quatre cylindres accèdent également en option à la semi-powershift robotisée CommandQuad Plus 24/24.
Les séries 6R inaugurent la fonctionnalité 1-Click-Go-AutoSetup, qui facilite la configuration du tracteur et des matériels attelés. Il suffit à l'utilisateur de préparer les réglages sur son PC et de les partager sur le Cloud, afin que lorsque l'ensemble entre dans la parcelle, le profil apparaisse automatiquement et qu'il ne lui reste plus qu'à valider pour lancer le travail. Avec ce processus, le constructeur promet 90 % de clics en moins sur la console au champ, ce qui rend la conduite plus accessible à des chauffeurs peu expérimentés.
Modèle 6R (4 cyl.) : 110, 120, 130, 140 et 150
Puissance maxi avec boost : 135, 145, 156, 166 et 177 ch
Empattement : 2 580 mm
Modèle 6R (6 cyl.) : 145, 155, 165 et 185/175, 195 et 215/230 et 250
Puissance maxi avec boost : 192, 203, 213 et 234 ch/223, 244 et 259 ch/281 et 301 ch
Empattement : 2 765/2 800/2 900 mm



John Deere

Kubota Les tracteurs M6001 Utility remplacent les MGX IV

À l'occasion du passage à la norme Stage V, Kubota renouvelle son offre de tracteurs quatre cylindres d'entrée de gamme de plus de 100 ch. Les M6001 Utility succèdent ainsi aux MGX IV, dont ils reprennent les caractéristiques. Seul le filtre à particules évolue pour répondre aux exigences de pollution. Les M6-101 et M6-111 reprennent la motorisation Kubota quatre cylindres 3,8 l leur procurant un empattement de 2,44 m, tandis que les M6-121, M6-131 et M6-141 abritent le bloc quatre cylindres 6,1 l allongeant l'empattement de 10 cm. Ces tracteurs disposent d'un pont avant suspendu et d'une transmission semi-powershift 24x24 à huit rapports sous charge. Montée sur silent-blocs, la cabine climatisée bénéficie d'un accoudoir multifonction, du siège pneumatique, du toit vitré ouvrant et de six feux de travail.
Modèle : M6-101, M6-111 / M6-121, M6-131 et M6-141
Puissance : 102 à 141 ch
Relevage : 5 / 6,1 t
Hydraulique : 76 / 82,5 l/min



Kubota

McCormick La gamme de tracteurs X7 au complet

Après les X7.6 à grand châssis, McCormick poursuit le renouvellement de la série X7 avec les modèles 6 cylindres à empattement court et les 4 cylindres X7.4. Ces tracteurs adoptent une motorisation FPT (6,7 l et 4,5 l) répondant la norme Stage V sans EGR, en se limitant à un post-traitement par DOC et SCRoF (SCR et FAP combinés). Ils intègrent de série un dispositif de ralentisseur agissant sur le papillon du turbo et améliorant le frein moteur. Reprenant le style de leurs aînés, le capot moteur est davantage plongeant vers l'avant. Les quatre modèles se déclinent avec la transmission semi-powershift robotisée P6-Drive (4 gammes et 6 rapports), tandis que seuls les deux plus puissants sont disponibles avec la transmission à variation continue VT-Drive. Le circuit hydraulique load sensing alimente jusqu'à huit distributeurs.
Dotée d'une suspension mécanique ou semi-active à contrôle électronique, la cabine conserve le même agencement des commandes. Le terminal tactile 12 pouces intègre de nouveaux menus, permettant notamment la personnalisation des commandes du joystick multifonction de l'accoudoir. Le toit de cabine accueille désormais 12 phares à led. Ces tracteurs sont également prédisposés pour la télémétrie, donnant à accès au diagnostic à distance.
Modèle : X7.417, X7.418 ; X7.617, X7.618
Moteur : 4 cyl. ; 6 cyl.
Puissance maxi (sans/avec boost) : 155/165, 166/175 ; 155/165, 166/175 ch
Relevage (av./ar.) : 3,5/9,3 t
Hydraulique : 123 ou 160 l/min
Empattement : 2 651 ; 2 760 mm
Poids à vide : 6,4 à 7 t
PTAC : 11,5 t



McCormick

Massey Ferguson Un tracteur MF 7S de 210 chevaux

Tout récemment lancée par Massey Ferguson, la gamme de tracteurs MF 7S accueille un cinquième modèle, le MF 7S.210, offrant une puissance de 210 ch. Son moteur six cylindres 6,6 l délivre jusqu'à 220 ch et 925 Nm de couple avec le boost. Ce tracteur n'est disponible qu'avec la transmission à variation continue Dyna-VT offrant une vitesse de 40 km/h à 1 450 tr/min, en finition Efficient ou Exclusive. Avec son empattement de 2,88 m, il se positionne comme une alternative plus compacte au MF 8S.205. Il reçoit des pneus de 1,95 m de diamètre et bénéficie de 14 t de PTAC et de 44 t de PTRA.



Massey Ferguson

McCormick Les tracteurs X5 changent de moteur et de style

Après le X5.085 en début d'année, McCormick dote ses trois autres modèles de la série X5 d'un moteur respectant la norme antipollution Stage V. Sous le nouveau capot au design inspiré des plus gros modèles, le 4 cylindres FPT 3,6 l intègre la combinaison EGR, DOC, FAP et SCR. L'offre en transmissions est toujours aussi riche : mécanique 12/12 avec ou sans inverseur hydraulique, 24/24 avec doubleur hydraulique et 48/16 avec tripleur. Les X5 se déclinent en deux versions Efficient ou Premium. Plus basique, la première se contente d'un relevage à commandes mécaniques et de deux régimes de pris de force. La seconde permet d'accéder au pont avant et à la cabine suspendus, au relevage électronique et à une hydraulique plus performante (jusqu'à six distributeurs, dont un à commande électrique). En cabine, un nouveau monolevier pour le chargeur intègre la commande de doubleur ou tripleur. À noter que les chargeurs issus du constructeur Sigma 4 profitent d'une intégration d'usine, préservant la garde au sol et le rayon de braquage.
Modèle : X5.100 ; X5.110 ; X5.120
Puissance maxi : 95, 102 et 115 ch
Débit hydraulique : 62 ou 82 l/min
Relevage : 4,5 t
Poids : 4 t



M. Portier



McCormick La transmission P6-Drive pour les X6.4

McCormick dévoile la nouvelle génération de tracteurs X6.4 dotés de la nouvelle transmission semi-powershift P6-Drive à quatre gammes et six rapports sous charge, soit 24 rapports avant et arrière, le nombre pouvant être porté à 40 avec l'option rampantes. La maniabilité du tracteur est conservée, l'empattement ne gagnant que 2 cm (2,56 m). Les trois modèles X6.413, X6.414 et X6.415 abritent un 4 cylindres FPT 4,5 litres (Stage V), développant une puissance maxi respective de 135, 146 et 155 ch, logé sous un nouveau capot à ouverture à 90 degrés.

Si la capacité du relevage avant reste identique à 2,5 t, celle de l'arrière progresse de 6 à 7,2 t. L'essieu arrière accepte désormais des pneumatiques de dimension 650/60R38. Le circuit hydraulique à centre fermé passe de 110 à 123 l/min et alimente jusqu'à sept distributeurs.

Dotés d'un pont avant suspendu à bras indépendants, ces tracteurs disposent également d'une nouvelle cabine haute visibilité à quatre montants, à suspension mécanique, comprenant huit feux à leds sur le toit et 14 au total. Elle intègre un terminal tactile de 12 pouces et un joystick multifonction. Un levier mécanique subsiste sur la console de droite pour le passage des 4 gammes.

Les X6.4 P6-Drive peuvent recevoir l'autoguidage par satellites, l'Isobus et la télématique.



McCormick

McCormick Un nouveau motoriste pour les tracteurs X6 Xtrashift

Les tracteurs McCormick X6 Xtrashift logent désormais un moteur FPT de 3,6 l à la place du précédent Deutz de même cylindrée. Ce nouveau 4 cylindres satisfait à la norme antipollution Stage V, grâce à la combinaison DOC, FAP et SCR (AdBlue). Il délivre un couple maximal de 518 Nm à 1 300 tr/min et se décline en deux niveaux de puissance : 119 et 126 ch. Ces tracteurs bénéficient d'un réservoir à GNR de 170 l (150 l auparavant) et profitent d'un circuit hydraulique load sensing alimenté par une pompe à débit variable fournissant jusqu'à 110 l/min. Leur transmission 36/12 compte 3 gammes, 4 vitesses et 3 rapports sous charge. Elle se complète en option d'une gamme rampante portant le nombre de vitesses à 48 avant et 16 arrière. Pour la France, les X6 Xtrashift reçoivent de série la cabine suspendue mécaniquement, trois distributeurs hydrauliques (jusqu'à 7 possibles) et la masse frontale. Ils accèdent en option au pont avant suspendu et au relevage frontal pouvant être complété d'une prise de force. Ces tracteurs sont également éligibles au système hydraulique Power Beyond et au montage d'usine d'un chargeur frontal.

Modèles : X6.125 et X6.135 Xtrashift
Puissance : 119 et 126 ch
Hydraulique : LS 110 l/min
Huile exportable : 34 l
Relevage av./ar. : 2 250/6 000 kg



McCormick

Same Les tracteurs Virtus relookés et plus puissants

La marque italienne Same dévoile sa dernière génération de tracteurs Virtus dotés du moteur FARMotion 45 4 cylindres 3,8 l (Stage V). Redessinés, les trois modèles de la gamme développent de 120 à 136 ch et profitent désormais d'un boost disponible au-delà de 15 km/h ou lors des travaux à la prise de force. Ils reçoivent au choix deux types de transmission - semi-powershift ou full powershift - qui intègrent la fonction Stop & Go permettant de stopper l'avancement avec uniquement la pédale de frein.

La semi-powershift comprend deux gammes, cinq vitesses et deux ou trois rapports sous charge (doubleur ou tripleur). Elle propose jusqu'à 60 rapports avant et arrière avec les rampantes (vitesse mini de 100 m/h) et propulse le tracteur à 40 km/h au régime moteur de 1 780 tr/min. La full powershift, baptisée RVshift, dispose de 20 rapports avant et 16 arrière et permet d'atteindre 50 km/h à 1 910 tr/min.

Les Virtus Stage V bénéficient de freins à disques immergés sur les quatre roues et du blocage électrohydraulique des différentiels. Ils affichent une capacité de relevage maximale de 7 000 kg (5 410 kg en standard) et accèdent à différentes variantes de circuit hydraulique délivrant de 55 à 120 l/min.

Ces tracteurs en version semi-powershit sont équipés de quatre régimes de prise de force : 540, 540 Eco, 1 000 et 1 000 Eco, tandis que les variantes RVshift n'accèdent pas à la solution 1 000 Eco. Ils se complètent en option du pont avant suspendu et d'un relevage frontal soulevant 3 000 kg. Ils reçoivent jusqu'à 16 feux de travail à leds.

Ces tracteurs se déclinent sous l'appellation Spark R chez Lamborghini.

Modèles : Virtus 115, 125 et 135
Puissance sans/avec boost : 120/126, 129/139 et 136/143 ch



Same

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout





VOS CONCESSIONNAIRES

BSA	89 Cussy les Forges	**03 86 33 11 24**
Ets MORISOT	21 Terrefondrée	**03 80 81 01 56**
Sarl WALTER	21 Rouvres-en-Plaine	**03 80 79 17 37**

Case IH Les Farmall A en 90 et 100 chevaux

La nouvelle gamme de tracteurs d'élevage Farmall A de Case IH se compose de deux modèles développant 90 et 100 ch. Dotés d'une cabine à quatre montants, ces engins reçoivent un moteur FPT à quatre cylindres de 3,6 l, conforme à la norme Stage V (DOC + FAP + SCR) et alimenté par un réservoir à carburant de 130 l (14,4 l d'AdBlue). Ils sont équipés de quatre roues motrices et d'une transmission mécanique 12/12 les propulsant à 40 km/h (20/20 avec le super réducteur). Leurs relevages avant et arrière affichent une capacité de 1,4 et 4,4 t. Ils sont alimentés par un circuit hydraulique délivrant 82 l/min.



L. Vimond

New Holland Une cabine à quatre montants sur les T5S

New Holland dévoile la dernière génération de tracteurs T5S répondant aux normes antipollution Stage V. La gamme comprend les modèles T5.90S et T5.100S délivrant 90 et 100 ch. Ces tracteurs simples et économiques logent un moteur FPT de 3,6 l et disposent d'une transmission 12/12 avec inverseur mécanique ou hydraulique. Ils reçoivent une cabine à quatre montants et un relevage arrière soulevant 4,4 t.



L. Vimond

Valtra Les tracteurs de la série Q entre deux gammes

L'offre en tracteurs Valtra s'enrichit de la série Q s'intercalant entre les séries T et S. Cette gamme supplémentaire se compose de 5 modèles développant de 230 à 305 ch sans boost (250 à 305 ch avec boost). Ces tracteurs fabriqués en Finlande pèsent 9,2 t et affichent un poids total autorisé en charge de 16 tonnes. Ils logent un moteur Agco Power de 7,4 l, qui délivre un couple maximal de 1 000 N.m (1 100 N. m avec boost) sur le premier modèle (Q225) et jusqu'à 1 280 N.m sur les deux plus puissants (Q285 et Q305). Leur transmission à variation continue ML260 est produite au sein du groupe Agco, propriétaire de Valtra, Massey Ferguson et Fendt. Les séries Q profitent d'une suspension pneumatique sur la cabine et le pont avant. Ils intègrent les solutions de télémétrie et de guidage automatique. Leur customisation par la division Valtra Unlimited permet notamment d'accéder au graissage centralisé, au télégonflage et à un kit de feux de travail à leds. Les Valtra Q sont bien sûr disponibles en différentes couleurs.

Modèle : Q225 ; Q245 ; Q265 ; Q285 et Q305

Puissance sans/avec boost : 230 ; 245 ; 265 ; 285 et 305

Couple sans/avec boost : 1 000/1 100 ; 1 100/1 200 ; 1 200/1 280 ; 1 280/1 280 et 1 280/1 280

Empattement : 3,05 m



Valtra

Zetor Les tracteurs Proxima adoptent un moteur Deutz

Fierté du constructeur tchèque Zetor, le moteur 4 cylindres fait maison n'équipera plus les tracteurs de la gamme Proxima. Ceux-ci sont désormais motorisés par un bloc Deutz offrant une puissance, selon les modèles, de 97 à 125 ch. Ce moteur répond à la norme Stage V à l'aide d'une combinaison DOC, FAP et SCR. Il emploie une injection common rail, contrairement à l'ancien moteur. Extérieurement, l'intégration du nouveau bloc s'accompagne d'un pot d'échappement redessiné et d'un réservoir d'AdBlue de 21 l. Le Proxima se décline toujours en trois versions : CL, GP et HS. Le Proxima CL dispose d'une transmission mécanique 12/12. Celle du Proxima GP reçoit un doubleur portant le nombre de rapport à 16/16. Quant au Proxima HS, il profite d'une transmission 24/24 avec tripleur et inverseur hydrauliques. En cabine, ces tracteurs accueillent de nouvelles commandes sur le tableau de bord. Un indicateur d'impuretés dans l'huile de transmission fait son apparition sous la cabine et une sortie d'air comprimé devant la cabine facilite le nettoyage ou le gonflage des pneus.

Puissance : 97 à 125 ch

Débit hydraulique : 50 ou 60 l/min

Capacité de relevage : 4,6 t



Zetor

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr



// GENDARMERIE/GROUPAMA

La cybercriminalité, la délinquance montante

Pour faire face à la montée de la cybercriminalité, la gendarmerie de l'Yonne et Groupama Paris-Val-de-Loire organisent des réunions d'information aux quatre coins du département pour les seniors et les entreprises, principales victimes des hackers.



Racool_studio/Freepik)

Dans l'Yonne, les infractions cybercriminelles ont augmenté de 14 % en 2021 par rapport à 2020

Même si les personnes âgées et les entreprises sont les principales victimes des hackers, le Colonel Christophe Plourin, commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne, l'assure, « *la cybercriminalité touche tout le monde. L'espace dématérialisé a totalement envahi notre vie ce qui crée des infractions qui augmentent de plus en plus* ».

Dans l'Yonne, 621 infractions cybercriminelles ont été recensées l'an dernier, avec une augmentation de 14 % par rapport à 2020. « *Il y a une augmentation continuelle chaque année de 10 à 15 % de faits déclarés* », confie le Colonel Plourin.

Dans la majorité des cas, ce sont des escroqueries, essentiellement par mail. « *C'est 65 % des cas, vers des particuliers ou des entreprises* », précise-t-il.

« *On a un sociétaire qui s'est fait avoir avec un détournement de RIB* », ajoute Jacques Blanchot, directeurs d'établissements à Groupama Paris-Val-de-Loire. « *Sa boîte mail s'est faite hacker et au moment de la transmission des données bancaires au notaire et le RIB a été changé. Ce qui fait que le virement a été fait sur le mauvais RIB, vers les Pays-Bas, pour un montant de 300 000 euros* ».

Rester vigilant

Si, dans ce cas précis, la gendarmerie a pu intervenir à temps et bloquer le virement, ce n'est pas toujours le cas, à cause de l'extrême rapidité des malfaiteurs et des escroqueries de mieux en mieux faites et de plus en plus crédibles. « *Les hackers profitent de la crédulité des gens, des personnes âgées mais aussi de ceux dans le besoin. Par exemple, ces personnes vont recevoir un mail signé de la sécurité sociale ou de la MSA leur disant que leurs comptes font apparaître un solde en leur faveur, avec un lien pour le retirer demandant des informations personnelles, ce qui est une arnaque. Parfois, plus on est dans le besoin et moins on est vigilant* », continue Jacques Blanchot.

Et il n'y a pas que les escroqueries. « *On a aussi ce qu'on appelle l'hameçonnage (ou phishing) c'est-à-dire la collecte d'informations personnelles pour ensuite les revendre ou commettre des infractions, ou encore les logiciels malveillants qui infiltrent l'ordinateur pour vider les données ou le bloquer* », liste le Colonel Plourin.

Quant aux profils des hackers ? « *Il y en a trois grands* », répond ce dernier. « *Les hackers étatiques (qui s'attaquent à l'État et aux institutions), les groupes criminels organisés qui opèrent essentiellement depuis l'Europe de l'est et l'Afrique subsaharienne, et les hackers dits « à la petite semaine » qui s'attaquent aux particuliers en tentant d'escroquer de petites sommes* ».

Des réunions d'information

La gendarmerie et Groupama organisent entre octobre et novembre des réunions d'information sur la cybercriminalité, sur dix dates, assurées par des militaires formés à cette délinquance. « *Il y a deux actions par journée. La première de 16 heures à 18 heures pour les seniors, l'autre de 18 heures à 20 heures pour les entreprises, dont les agriculteurs* », annonce le Colonel.

Avec pour idée d'informer et de faire de la prévention, avec des précieux conseils, pour éviter d'être la victime des hackers. Le programme détaillé des réunions d'information est à retrouver dans la rubrique « l'agenda pro' » en page 29.

Christopher Levé

// LES JARDINS DU COTEAU

Le chantier d'insertion de Joigny inauguré

Le mercredi 5 octobre a eu lieu l'inauguration des Jardins du Coteau, le chantier d'insertion du groupe Vitamine T, installé à Joigny.

Structure d'insertion du groupe Vitamine T (basé dans la métropole Lilloise, qui œuvre pour l'insertion), soutenue par la Ville de Joigny, les Jardins du Coteau de Joigny ont été inaugurés le mercredi 5 octobre en présence d'André Dupon, président du groupe Vitamine T et de son directeur général Jean-Yves Doisy, de Nicolas Soret, maire de Joigny ou encore d'Alix Bell, responsable du site des Jardins du Coteau.

Cette dernière nous explique d'ailleurs le fonctionnement de la structure dont l'activité a débuté en mars dernier. « *Le but ? C'est de ramener à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, pour diverses raisons, divers freins. C'est comme un tremplin vers l'emploi* ».

L'activité du site se concentre sur le maraîchage biologique. « *Mais on n'est pas là pour faire de ces personnes des maraîchers mais pour leur offrir une structure, un cadre qui leur permettra de se rapprocher d'un emploi à la sortie* », assure Alix Bell. « *Notre cœur de cible c'est essentiellement des personnes qui vivent ici, à Joigny, ou dans le Jovinien, en priorité des personnes venant des quartiers prioritaires de la ville et des bénéficiaires du RSA* ».

Le retour à l'emploi en ligne de mire

Des légumes de saison, de toutes sortes, composent les 1,5 ha de culture des Jardins du Coteau. « *On vend les produits lors d'un marché sur le site tous les mardis matin, entre 9 h 30 et 14 heures. On fait également de la livraison en entreprise (au Pôle emploi et au service technique de la ville) et on vise à s'étendre sur les entreprises de Joigny. L'objectif est de faire de la livraison à vélo électrique* », continue Alix Bell. « *On est aussi en partenariat avec les Restos du cœur et on livre une épicerie à Parly (qui se nomme Parly moi d'amour). On a vocation ensuite à travailler avec la restauration collective du Jovinien* ».

Quant aux contrats des salariés ? « *Ils font 28 heures par semaine ce qui leur laisse une journée complète pour pouvoir développer d'autres projets professionnels. C'est aussi un temps mis à disposition pour travailler sur toutes leurs problématiques : certains vont aller en formation (payée par les Jardins du Coteau), d'autres vont avoir des rendez-vous avec des assistantes sociales, ou encore prendre des cours de langue. On est une entreprise particulière qui s'adapte aux besoins de chacun* », confie la responsable du site.

Les Jardins du Coteau travaillent avec le groupe Vitamine T, à travers des programmes internes comme des formations de reprise de confiance en soi. Mais aussi avec des partenaires du territoire : les autres structures de l'insertion, l'école de la deuxième chance, et bien d'autres.

Actuellement, le site accueille huit salariés. La volonté est de pouvoir en accueillir jusqu'à 22 d'ici un an, après quelques travaux. Et avec l'objectif d'avoir un maximum de sorties positives. « *C'est-à-dire avec un emploi stable en CDD ou CDI, ou vers une formation, pour les personnes qui sont ici. L'accompagnement peut se faire de quatre mois à deux ans. Mais l'idée est que le passage soit le plus bref possible et qu'on puisse les amener vers le retour à l'emploi* ».

Christopher Levé



L'inauguration du site a eu lieu le mercredi 5 octobre.

// INAUGURATION

58 Tout chaud

L'inauguration officielle du Fournil de Champvert (Le pain des Fourches) a eu lieu le 24 septembre dernier. Un projet issu de plusieurs passions.



Le Fournil de Champvert propose du pain au levain cuit au feu de bois. Ici, au centre, Marlène, paysanne meunière boulangère, lors de l'inauguration le 24 septembre.

Le Fournil de Champvert a été officiellement présenté le 24 septembre dernier, accompagné par une fanfare d'enfants et un marché de producteurs organisé pour l'occasion. Au final, plus de 150 personnes on fait le déplacement (comptage des voitures parking): *« Cela fait chaud au cœur de voir autant de monde »* réagit, émue, Marlène Fesquet-Saniel, paysanne meunière boulangère à l'origine du projet.

Réfection

Ainsi, après deux ans de travaux, le fournil est lancé: *« il me paraissait important de faire une fête et un marché à la ferme pour l'inauguration, on pensait être prêt pour fin juin mais le fournil n'est opérationnel que depuis début juillet et on a préféré attendre septembre »* précise Marlène. Suite aux travaux, le four à pain d'origine est toujours là, mais Marlène ne s'en sert pas. Par souci d'ergonomie de travail elle a préféré un four à bois à chauffe indirect en métal au vieux four en pierre. Pour rappel, Marlène propose un pain au levain naturel lactique (sans le goût acide), pétrit à la main. Il est confectionné avec les céréales (bio) issues de ses terres (18 ha) qui sont meulées au moulin dit Astrié - meule de granit développant le grain.

Au cœur de la mie

Passionnée par la fabrication du pain depuis très longtemps, Marlène souligne: *« je fais le pain surtout parce que j'adore en manger, et en arrivant dans la Nièvre je n'ai pas trouvé de pain à mon goût aux alentours alors j'ai continué à faire le mien »*. À ce moment-là, elle rencontre une paysanne boulangère en congé parentale à Brinay (près de Châtillon-en-Bazois): *« Elle voulait reprendre la boulange [ndlr: action de faire le pain] mais avec des enfants en bas âge c'était trop fatigant et compliqué pour elle. Du coup comme elle ne pouvait pas faire le pain seule, nous l'avons fait ensemble jusqu'à ce qu'elle puisse re-boulanger seule »*. Cette expérience aura été pour Marlène très enrichissante et son amie, avec l'aide de son compagnon, lui-même céréalier en agriculture biologique, l'ont poussé et aidé à se lancer dans cette voie sur ses propres terres.

Un projet complet

Originaire de Lyon, Marlène, après avoir travaillé dans l'associatif, le privé et le public, souhaitait créer sa propre activité: *« Je voulais élaborer un endroit où les cyclistes pourraient s'arrêter dormir et passer un bon moment. Je me suis installée dans la Nièvre, et plus précisément à Champvert car il y avait la véloroute mais aussi car je pouvais tout faire à vélo lorsque mon camion tombait en panne »*. D'ailleurs, Marlène, grâce à l'aide de nombreux amis, va continuer les travaux dans sa ferme et souhaite mettre en place un camping sur ses terrains. En attendant, les nombreux cyclistes passant par là peuvent s'arrêter et profiter, gracieusement, de l'atelier vélo, de la ludothèque ou encore de la médiathèque mis à disposition chez Marlène.

Revenir au plus près

« Même si au départ le projet était principalement orienté pour les cyclistes de passage, dès le début, nous souhaitons être ancrés sur ce territoire que ce soit avec l'atelier vélo et maintenant avec le pain ». Marlène espère que les produits locaux connaîtront un succès grandissant à l'avenir. Le pain au levain de Marlène est disponible en vente à la ferme tous les jeudis de 17 heures à 20 heures (Les temples, 5 route de Verneuil à Champvert), le vendredi matin au marché de Decize et sur réservation auprès de l'épicerie du P'tit Léo (Saint-Léger-des-Vignes). Pour tout renseignement, contacter Marlène au 06 20 51 04 56.

Chloé Monget



L'ancien four à pain est toujours présent, mais n'est pas utilisé.

// JA 89

89 Les résultats du concours photo

Comme chaque année, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent un concours photo. Cette année, le thème était: « à la découverte de la campagne ». Après délibération, c'est un cliché d'un champ de coquelicot, pris par André Hulnet, qui décroche la première place, faisant gagner à son auteur un week-end pour deux offert par les JA de l'Yonne.

Deux bouteilles de champagne offertes par le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne récompensent la photo arrivée deuxième, également d'André Hulnet.

La troisième place revient à Jean-Charles Fourdonnier qui remporte aussi une bouteille de champagne offerte par le Crédit Agricole.

La remise des prix se fera à l'occasion de la foire Saint-Martin, qui se tiendra le dimanche 6 novembre, place de l'Arquebuse, à Auxerre.

Christopher Levé



Le podium du concours photo des JA 89.



SOCIAL

// ASSURANCES

Ensemble pour avancer

Le 20 septembre, la Section départementale des anciens exploitants (SDAE) et Groupama ont échangé sur les enjeux à venir.

Les échanges entre la Section départementale des anciens exploitants (SDAE) et les représentants de Groupama se sont faits en toute transparence lors de la rencontre du 20 septembre dernier à Nevers. L'objectif de cette réunion était de discuter des difficultés à venir comme l'inflation ou le pouvoir d'achat mais aussi des avantages tarifaires accordés à la SDAE. Pour information, la SDAE était représentée, ce jour-là, par Yves Delfolie, président, Pierre Bobin et Bernard Machecourt, administrateurs ; pour Groupama Rhône Alpes Auvergne, ce fut par Ingrid Cotonnec, responsable institutionnel et partenariats et Christophe Dewitte, responsable commercial départemental Nièvre.

Conservation

Ainsi un point a été fait sur les divers intérêts à adhérer à la SDAE, notamment pour bénéficier de la carte moisson - dont Groupama est partenaire et qui propose des avantages tarifaires (5 % sur le contrat automobile et habitation et 10 % sur la complémentaire santé). Yves Delfolie, président de la SDAE, à rappeler : *« je pense qu'il est temps de faire un point sur la situation de nos adhérents »*. Les représentants de Groupama ont de leur côté, insisté : *« Les risques climatiques et l'inflation vont fortement impacter les entreprises comme Groupama et les consommateurs. Groupama sur le département de la Nièvre s'engage sur les avantages tarifaires malgré la difficulté à maintenir les équilibres sinistres à cotisations »*.

Réduction

Afin de trouver des solutions pour réduire un peu la facture, Ingrid Cotonnec et Christophe Dewitte ont invité les 101 adhérents de Groupama et membres de la SDAE à rencontrer un conseiller Groupama afin d'adapter les garanties à leurs besoins, si nécessaire. Bernard Machecourt a pointé : *« je ne suis pas sûr que de retirer des garanties sur les contrats soit une solution, car on ne sait jamais de quoi l'avenir est fait »*. Les représentants de Groupama martèlent : *« Nous parlons bien d'adapter les garanties aux besoins et non de baisser lesdites garanties »*.

Un pas en avant

Ceci dit, Groupama a souhaité affirmer leur engagement auprès de la SDAE avec la mise en place d'une subvention, dont le montant reste à définir. Ingrid Cotonnec et Christophe Dewitte ont précisé : *« Nous souhaitons aider l'association, car c'est un des maillons indispensables du territoire et Groupama s'inscrit comme un partenaire historique et responsable »*.

Rassurer

Ils ont poursuivi en assurant : *« Groupama et la SDAE partagent les mêmes valeurs. Acteurs locaux du territoire, ils portent les valeurs du mutualisme, de la solidarité et de la fidélité. Groupama est présent avec 14 agences sur le département de la Nièvre, et propose des services adaptés aux Nivernais. Cette rencontre était nécessaire pour réaffirmer nos engagements. La SDAE souhaite la mise en place de réunions à thèmes dans certains bassins pour aider un peu plus les adhérents notamment pour expliquer les différents services auxquels ils ont droit, Groupama va s'inscrire dans cette démarche »*. Groupama et la SDAE se rencontreront une nouvelle fois dans les mois à venir afin de mettre en place tout cela ; *« toujours dans l'optique de rendre service aux adhérents de la SDAE »* selon Groupama.



La rencontre s'est effectuée entre Ingrid Cotonnec, Christophe Dewitte, pour Groupama et Yves Delfolie, Pierre Bobin et Bernard Machecourt pour la SDAE, en présence de Blandine Caruel, directrice de la FDSEA de la Nièvre.

Chloé Monget

// SÉRIE POST-BAC

L'envie de rester

Pour faire suite aux deux premiers articles (n° 1698 et 1699) sur l'orientation des élèves du Legta du Morvan après le Bac ou de leur BTS, voici le choix fait par Marie Jules et Killian Guyollot.

Si certains élèves du Legta du Morvan vont partir vers d'autres départements après l'obtention de leur diplôme, d'autres font le choix de rester dans la Nièvre et de s'y investir. Une volonté partagée par Marie Jules, 20 ans, et Killian Guyollot, 17 ans.

Chloé Monget

Marie Jules, 20 ans, BTS ACSE par apprentissage - CFPPA du Morvan

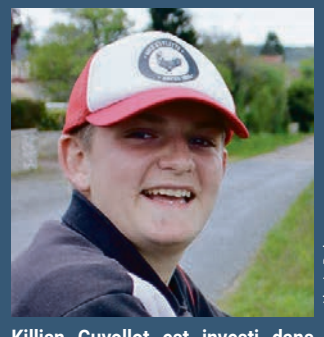


Alexis Delmas

Marie Jules va poursuivre ses études.

« J'ai toujours habité Arleuf et j'avais choisi de suivre un BTS ACSE, car cela ne ferme aucune porte pour la suite. Grâce à cela j'ai pu découvrir à la fois les productions végétales, animales et la comptabilité. Le panel de matières est donc assez large ce qui me convenait parfaitement. De plus, avec l'apprentissage, j'ai pu allier la théorie à la pratique ; selon moi, deux éléments indissociables si l'on veut apprendre un métier correctement. Ainsi, cette technique d'enseignement m'a permis de voir la réalité des professions sur le terrain, de rencontrer plein de gens lors des visites et de créer du lien avec les exploitants agricoles. À la rentrée, je vais poursuivre mes études à Clermont-Ferrand en ingénierie agronomique avec un apprentissage à Bio Bourgogne. En effet, je ne me sentais pas prête à plonger totalement dans le monde du travail après le BTS. À terme, je voudrais travailler dans le secteur de l'environnement, ou du développement rural via la dynamisation des campagnes ou encore les relations avec les agriculteurs qui sont parfois décriés à tort. Même si je pars du Morvan pour mes études, je suis persuadée d'y revenir, car j'y suis très attachée. Cadette d'une fratrie de 6 enfants, mes frères et sœurs me soutiennent dans mon choix et sont contents pour moi, car j'ai trouvé ma voie ».

Killian Guyollot, 17 ans, Bac pro SAPAT



Alexis Delmas

Killian Guyollot est investi dans la vie associative de sa commune depuis tout petit.

« Depuis très jeune, je suis très engagé dans la vie locale, notamment avec du bénévolat sur le festival Rock'a'bylette de Luzy. C'est ce dynamisme territorial que je cherchais en optant pour la filière SAPAT – de plus le Legta est proche de chez moi. Cette filière m'a permis de faire des stages notamment dans le service à la personne mais aussi dans l'événementiel – via un stage au comité de développement territorial de la Mairie de Luzy. C'est très intéressant de découvrir l'organisation et le parcours administratif qu'il y a derrière des initiatives. Pour le Bac, j'avais choisi l'option citoyenneté pour expliquer mon engagement auprès des administrés. Précisons que la période du Covid a été assez compliquée à gérer pour moi qui aime sortir. Mais, les parents étaient là pour nous aider ainsi que les professeurs – même à distance. Aujourd'hui, je reste au Legta pour deux ans de BTS DATR afin de poursuivre dans ce milieu de l'événementiel et de porteurs de projets divers et variés – toujours avec stages à faire. À l'issue de mes études, j'adorerai travailler dans l'organisation de salon ou d'événement touristique ».

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Formations biosécurité

• 20, 27 octobre, 4 novembre

Le GDS propose trois nouvelles journées de formation biosécurité axées sur la prévention de la tuberculose. Les rendez-vous sont donnés jeudi 20 octobre à Venarey-les Laumes, jeudi 27 octobre à Brazey-en-Plaine et vendredi 4 novembre à Pouilly-en-Auxois. Ces journées animées par le GTV BFC et le GDS permettront de mieux comprendre la tuberculose et ses modes de transmission, l'identification des risques et les mesures préventives à mettre en œuvre dans les cheptels.

Inscriptions : 06 22 03 41 77, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com

// L'impact de la réforme de la PAC 2023 sur mon exploitation

• Les 18 et 20 octobre

La formation se tiendra le mardi 4 octobre à Châtillon-sur-Seine, le 18 octobre à Bretenière, et le jeudi 20 octobre à Créancey.

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62 cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Se protéger contre les maladies communes

• Mardi 25 octobre

Contact : Marie-Claude Guerrier Tél. 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Prairies: le pouvoir de la flore d'intérêt en élevage

• Mercredi 26 octobre, secteur Flavigny Sur Ozerain

Contact : Marie-Claude GUERRIER - 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Égalim 2 : contractualiser sereinement en élevage bovin allaitant

• Vendredi 28 octobre à Créancey

Contact : Marie-Claude GUERRIER - 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Initiation à la comptabilité agricole

• Les 20 et 27 octobre

Afin de découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan, la Chambre d'Agriculture propose une formation sur le sujet. Lieu : Nevers.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Sécuriser la reproduction en bâtiment

• Les 21 et 28 octobre

La maîtrise de la reproduction, notamment en bâtiment, est un des points clefs d'une bonne conduite en système allaitant, et impacte directement l'efficacité économique de l'exploitation. C'est pour cette raison que la Chambre d'agriculture organise une formation sur ce thème. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

/ Rédiger son DUER

• Mardi 18 octobre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans les locaux de Groupama, rue Guynemer à Auxerre). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Gestion et valorisation des haies

• 18 octobre

En partenariat entre le Chambre d'agriculture de la Nièvre, la DDT 58 et la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, un séminaire sur la gestion et la valorisation des haies est organisé toute la journée le 18 octobre, au Lycée agricole de Challuy. Divers thèmes seront abordés comme les différentes fonctions des haies dans les espaces agricoles, leur entretien, la lecture paysagère ou encore le projet « agriculture et faune sauvage » … Des démonstrations d'utilisation de matériels auront lieu l'après-midi. Le rendez-vous est fixé au Lycée agricole de Challuy, domaine Neuf, 243 route de Lyon à Challuy.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 00

// Foire aux veaux

• 20 octobre

Le Comité des foires de Corbigny et les JA de Corbigny vous convient à la traditionnelle foire aux veaux le 20 octobre. Arrivée des animaux à partir de 6 heures au marché de la Sicagemac. Puis, vers 8 h 30 aura lieu le concours bovins inscrits et non-inscrits HBC ouvert aux veaux de l'année, aux taureaux de 18 mois ainsi qu'aux laitonnes. Les veaux nés avant le 1er décembre 2021 ne pourront pas concourir. Pour rappel, tous les veaux présentés doivent provenir d'une exploitation indemne IBR et l'animal doit être garanti non IPI. De plus, les animaux ayant obtenu un prix d'honneur dans d'autres manifestations ne pourront pas participer au concours, mais auront tout de même la possibilité de figurer pour le prix d'ensemble. La lecture du palmarès aura lieu entre midi et 14 heures Restauration sur place.

Renseignements au 06 82 98 16 60 et inscriptions auprès de la Sicagemac au 03 86 20 00 37.

// Rencontre-débat MSA

• 20 octobre

Les services Santé Sécurité au Travail (SST) et Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la MSA Bourgogne organisent une rencontre-débat gratuite sur le métier d'agriculteur, pour parler de l'expérience de chacun concernant cette profession (atouts, contraintes, etc.). Les échanges auront lieu après la diffusion du film « Et si on parlait du travail », suivie d'un débat avec les exploitants agricoles présents, animé par Maud Perroy, intervenante extérieure. L'événement se déroulera le 20 octobre à la Salle des Fêtes de Rouy (Route de Nevers) à 14 heures.

Informations et renseignements : Marie-Laure Giraud (ASS) 06 16 34 11 76 ou Audrey Miny (SST) 06 22 73 13 05.

// La reproduction dans nos élevages nivernais

• Vendredi 21 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et ses partenaires organisent un après-midi sur le thème de la reproduction le vendredi 21 octobre à 14 heures au Gaec du Lac à Ougny.
Les acteurs de la filière, Alsoni Conseil Élevage, la Cecna et Elva Novia seront réunis autour d'une préoccupation commune "la reproduction"
Seront abordées en ateliers dynamiques les thématiques suivantes : la génétique, le suivi de la reproduction, l'alimentation, les bâtiments et l'économie.

Contact : Christophe Dagouneau Tél. 06 33 63 91 32

YONNE

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Jeudi 20 octobre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales… (sociétaires ou non), à la salle des Beauroy de Beines (caisse locale du Chablisien).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Lundi 31 octobre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales… (sociétaires ou non), à la salle de la Poterne à Sens (caisse locale du Sénonais).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/10/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 537 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.53	3.59	3.56	0.05
		300-350	3.50	3.66	3.59	0.10
		350-400	3.50	3.66	3.58	0.12
		400-450	3.49	3.67	3.53	0.10
		450-500	3.48	3.48	3.48	
	R	200-250	3.52	3.52	3.52	
		250-300	3.36	3.36	3.36	
F	U	250-300	3.35	3.48	3.43	
		300-350	3.35	3.57	3.47	0.13
		350-400	3.32	3.47	3.38	0.07
	R	250-300	3.05	3.05	3.05	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 65 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3.31	3.53	3.39	0.25
		400-450	3.10	3.28	3.23	0.10

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 234 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	- 5 ans	3.26	3.65	3.35	-0.02
	U	24 à 36 mois	2.92	3.32	3.08	0.02
		- 5 ans	2.76	3.19	2.91	-0.05
		5 à 10 ans	2.71	3.24	2.86	-0.06
		+ 10 ans	2.63	2.74	2.68	-0.16
	R	24 à 36 mois	2.59	2.80	2.69	-0.12
		- 5 ans	2.72	2.83	2.76	-0.04
		5 à 10 ans	2.54	2.80	2.69	-0.07
		+ 10 ans	2.32	2.69	2.50	-0.02

OBSERVATIONS

Effectif global : 836 - Taux de vente : 98 %
Broutards : Les besoins se font de plus en plus pressants à destination de la France et de multiples autres destinations. L'offre, quant à elle n'évolue que lentement et demeure de très bonne qualité. Il en résulte donc des transactions rapides avec des tarifs en hausse et aucun invendu.
Laitonnes : Les volumes proposés sont bien loin de satisfaire les besoins exprimés. Les cours poursuivent leur progression.
Génisse 18 mois : Il reste encore quelques lots qui se négocient facilement.
Vaches, génisses 30 mois : Peu d'apports pour la saison et quelques acheteurs manquent à l'appel ce matin. Les transactions restent fluides et rapides. Les cours sont fermes. Les variations de prix négatives s'expliquent par la présence d'un nombre important de sujets standards voir médiocres. La valeur des animaux sujets ne diminue pas.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/10/2022

Effectif : 214

Broutards :	**(295 - 340 kg)**	**1020 - 1190**	**3,48 - 3,62**
Broutards :	**(380 - 450 kg)**	**1260 - 1580**	**3,31 - 3,54**
Laitonnes :	**(310 - 350 kg)**	**1010 - 1180**	**3,21 - 3,34**
Génisses 24 - 36 mois :	**(450 - 750 kg)**	**1160 - 2170**	**2,58 - 2,89**
Vaches suitées mâles et femelles :		**2210 - 3010**	
Vaches légères :		**1080 - 1470**	
Vaches entre deux :		**1530 - 1770**	
Vaches lourdes :		**1830 - 2360**	

Présentation de bonne qualité en broutards lourds. Le commerce est plus actif et les tarifs progressent de façon significative. 1 seul lot invendu.
Demande suivie en laitonnes à des cours reconduits.
Vente rapide et globale en vaches à des cours soutenus en sujets qualifiés IBR.

Bovins gras : 12
Vaches de viande : 5,20 à 5,44 € kg de viande.
Placement rapide à des tarifs facilement reconduits. Aucun invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/10/2022

Effectif : 246

Agneaux gras :	**115 - 179**	**(2,71 - 4,08)**
Brebis :	**72 - 105**	**(1,09 - 1,35)**

Vente rapide et quasi-totale en agneaux à des cours en progression.
Tarifs reconduits en brebis. Vente globale.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/09/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 146 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.22	3.46	3.29	
		300-350	3.20	3.61	3.32	
		350-400	3.30	3.42	3.38	
		400-450	3.36	3.41	3.38	
F	U	300-350	3.16	3.29	3.22	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.61	3.35	2.88	
		5 à 10 ans	2.65	3.13	2.85	
		+ 10 ans	2.57	2.77	2.72	

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.30	5.45	5.38	0.00

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.32	5.50	5.45	0.03

OBSERVATIONS

Effectif global : 252 - Taux de vente : 94 %
Broutards : Volume plus important très peu de lots vaccinés cette semaine mais les cours sont reconduits dans la globalités des catégories.
Laitonnes : Cours attractifs vente rapide.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 840 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.46	3.89	3.58	0.06
		de 38 à 44 kg	3.42	3.86	3.64	0.25
		de 44 à 50 kg	3.05	3.37	3.37	0.09
		+ de 50 kg	3.02	3.23	3.15	0.09
	R	de 32 à 38 kg	3.14	3.57	3.40	0.22
		de 38 à 44 kg	3.05	3.37	3.26	0.06
		de 44 à 50 kg	3.15	3.29	3.22	0.07

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 227 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.10	1.53	1.37	
F	U	+ de 60 kg	1.32	1.48	1.40	-0.02
	R	- de 60 kg	1.03	1.28	1.16	-0.09
		+ de 60 kg	1.11	1.30	1.26	0.52

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 103 - Taux de vente : 98 %
Agneaux de boucherie : L'offre est de meilleure qualité cette semaine et a donc tendance à tirer les cours vers le haut.
Brebis : les tarifs se maintiennent globalement à un bon niveau.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/09/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 523 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.54	4.08	3.86	0.45
		de 38 à 44 kg	3.71	4.10	3.88	0.31
		+ de 44 kg	3.08	3.80	3.47	0.12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 275 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.12	1.49	1.45	0.10
		+ de 60 kg	1.28	1.99	1.71	0.06
	R	+ de 60 kg	0.96	1.42	1.24	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 120 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	73	110	92	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 95 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité			45	-5.00

Effectif global : 1 013 - Taux de vente : 99 %
Agneaux : L'offre est importante cette semaine et la demande semble repartie, la diminution des sorties présume inévitablement une remontée des cours.
Brebis : Vente attractive, rapide et totale, cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

10 Octobre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Malgré une offre réduite, le marché est stable. Les prix restent encore à des niveaux bien en-dessous des coûts de production !

Bovins maigres : Les cours sont très facilement reconduits avec une demande dynamique, et peu d'offre.

POLITIQUES

Le plan de sobriété énergétique comprenant des engagements secteur par secteur a été présenté par le ministère le 6 octobre, et ne comprend pas de mesures spécifiques pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. Au vue de la conjoncture actuelle qui touche tous les maillons de la filière viande, il était indispensable de ne pas créer de contraintes supplémentaires pour les opérateurs.

ENVIRONNEMENT

Le crédit d'impôt pour la certification environnementale de niveau 3 (Haute Valeur Environnementale ou HVE), précédemment d'une valeur de 2 500€, a été supprimé dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 ce 6 octobre. Créé pour accélérer le développement d'exploitations HVE, la commission des Finances a jugé qu'il avait atteint son but, et que les contestations récentes sur le label ne permettaient pas son renouvellement. Avec la révision du cahier des charges à venir, la dynamique de certification pourrait donc ralentir voir s'arrêter.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

A l'occasion du Sommet de l'élevage, Lidl France en partenariat avec la FNB, ont annoncé le lancement officiel du Remunerascore, dispositif répond à l'article 10 de la loi EGALIM2. Ce nouvel étiquetage est désormais disponible depuis septembre , dans les rayons de 150 supermarchés LIDL du Grand Est, sur la viande bovine de race limousine, issue de contrats tripartites mis en place avec l'APAL. D'ici 2023, le dispositif sera déployé dans l'ensemble des supermarchés LIDL France. Son but : aider les clients à consommer de manière plus responsable et en tout transparence, en mesurant facilement l'impact de leurs achats sur la rémunération des éleveurs.

FOCUS

Au Sommet de l'élevage, le Ministre de l'agriculture est intervenu dans une conférence s'intéressant à la durabilité de l'élevage ruminant et il a répondu aux questions des étudiants du secteur agricole. A cette occasion, il a rappelé que la durabilité repose sur plusieurs piliers, dont la rémunération des éleveurs, l'accès au foncier, la transition agroécologique et les conditions de travail. Le débat a également permis de mettre en avant la notion de mesures miroirs, pour améliorer la durabilité des échanges internationaux.

EN REGION

Comme annoncé la semaine précédente, la Commission Commerce Extérieur d'INTERBEV a tenu une conférence sur la décapitalisation et son impact sur l'export. L'échange entre les opérateurs a permis de rappeler l'impact fort, dans un contexte de hausse des charges, du manque de visibilité et de prix sur la décapitalisation et le risque de baisse du nombre de broutards disponibles. Les opérateurs italiens présents ont même demandé la hausse de prix français pour limiter la concurrence avec leur production.

FAIT DE LA SEMAINE

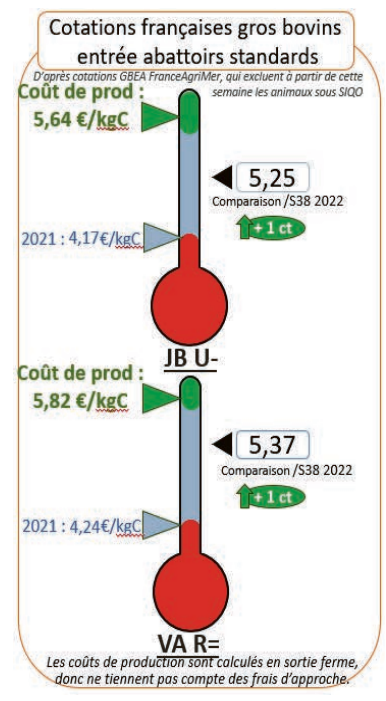
A l'occasion de son déplacement au Sommet de l'élevage, le Ministre de l'Agriculture a confirmé que, pour la sécheresse 2022, des acomptes seraient versés dès novembre, pour les départements ayant déjà avancé dans le processus de reconnaissance des pertes. Les soldes des indemnités devraient être versés avant la fin d'année sur la base des éléments complémentaires des enquêtes terrains.
Par ailleurs, il s'est montré ouvert à un travail sur les indices satellitaires, qui resteront la base du système pour les prairies.

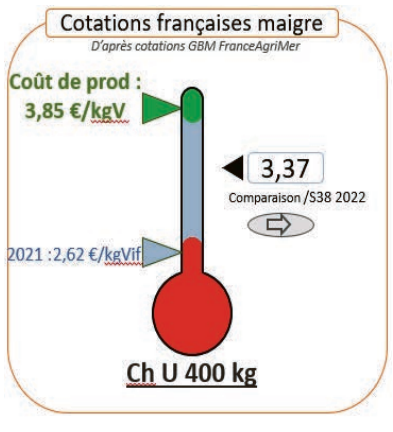
CHIFFRE DE LA SEMAINE

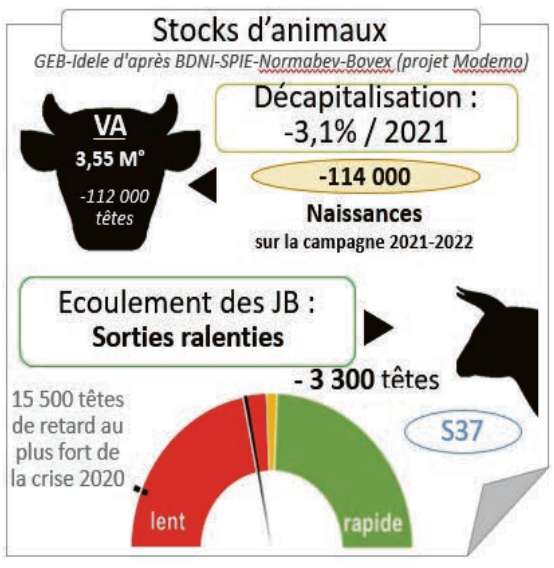
136,8 points

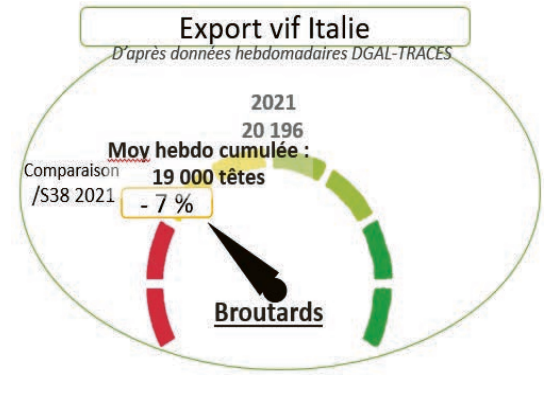
Le niveau de l'IPAMPA viande bovine à fin août, stable par rapport à juillet, malgré des variations sur certains postes: énergies (-5,2 points), produits de protection des cultures (+0,6 points), entretien et réparation des véhicules (+0,6 points). Rappelons que le prix de revient interprofessionnel, basé sur le 1er semestre 2022 et à hauteur de 5,82€/kg pour la vache allaitante correspond à un IPAMPA viande bovine de 'seulement' 131,6 points!!

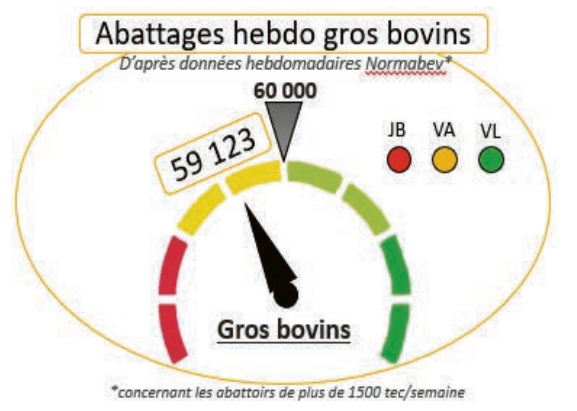
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

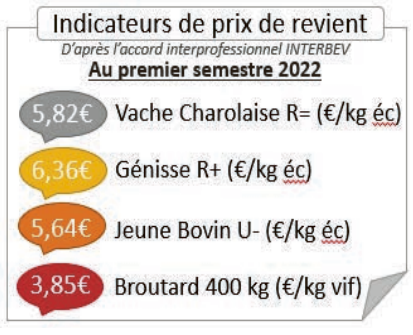


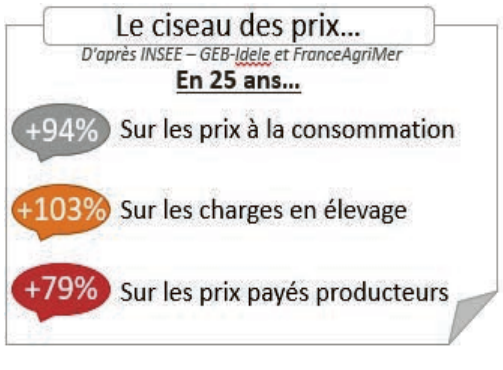












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40
du 10 au 16 octobre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports restent limités pour la saison face à des besoins importants pour l'engraissement en France ou l'exportation. Les nombreux débouchés existants contribuent au dynamisme commercial. Les transactions sont rapides avec peu d'invendus. Les sujets plutôt lourds, vaccinés et bien conformés sont très recherchés. Les cours sont globalement en hausse cette semaine. En femelles, les tarifs restent fermes à haussiers face à une offre insuffisante.

Gros bovins maigres : Les volumes sont insuffisants pour satisfaire les besoins des acheteurs. Le placement est fluide dans une bonne ambiance, les tarifs sont fermes voire haussiers pourvu que la qualité soit au rendez-vous. Les sujets moyens et/ou trop âgés sont toujours plus discutés.

Boucherie : L'équilibre perdure entre une demande régulière et des apports suffisants. Les ventes sont fluides et le placement facile. Les cours sont facilement reconduits, voire haussiers en allaitantes de toutes races bien préparées. Les tarifs en races mixtes et laitières sont stables cette semaine.

Veaux : Le commerce est toujours tendu face à des apports encore supérieurs à la demande. Les mises en place en ateliers sont toujours limitées, d'où des apports contingentés et sévèrement triés. Le nombre d'invendus augmente. Les tarifs sont discutés, difficilement reconduits voire baissiers en veaux croisés et laitiers. En allaitants, les cours restent stables. Le marché espagnol permet d'absorber les veaux bien préparés. Inversement en veaux gras sur l'Aveyron, le commerce reste soutenu ce qui permet de fermement tenir les cours.

Ovins : En agneaux, comme la semaine passée, sur le bassin aveyronnais, la demande reste calme et les tarifs sont globalement reconduits ; tandis qu'en allaitants, le commerce garde son dynamisme cette semaine permettant de tenir fermement les cours voire de nouveau de gagner quelques centimes. En brebis, les cours sont plus discutés en laitières.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends cause cess. tracteur 4RM Ford 7840, bon état, environ 9.000 H, compteur bloqué à 6.800H. Prix 12.000 euros.
✆ 06 10 40 19 87

Travail du sol

01 - Vds charrue Huard 4 socs VL 475 ; vis à grain 12 m diam 165 repliable.
✆ 06 10 28 86 25

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

21 - Vends herse rotative Rabe Werk, type NKE 300 pour pièces (4102)
✆ 06 32 30 72 62

21 - Vends déchaumeur à disques Rolmako, largeur 4.5 m. peu servi, à débattre (4104)
✆ 06 86 71 72 18

38 - Vends cause retraite charrue Pottinger servo 25 3 socs + 1 roue année 2013 4000 euros HT.
✆ 04 74 85 67 15 HR

71 - HBC cse diminution de cheptel vds jeunes vaches pleines + gd choix de taureaux 18 mois et 1 an. Gaec Devillard J et C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

Récolte

21 - Cause retraite vend : - presse Feraboli 55 ficelle, - pick up 2 m., 93, - andaineur Kuhn GA 402, 4 m., 2 rotor 90, - faucheuse Kuhn 602, 1998, 2.40 m. TBE (4003)
✆ 06 40 11 09 30
06 36 50 17 05

26 - Élévateur foin, bottes carrées, 9M longueur.
✆ 06 85 52 16 19

Traitement

69 - Cause retraite vend pulvérisateur Berthoud 600 litres adaptation lance pour les haies rampes 9 mètres.
✆ 06 37 01 75 34

Forestiers

38 - Vends scie à grumes bon état.
✆ 06 33 06 83 28

Divers

01 - Vds tondeuse autoportée «BEAL» 84 cm 15,5 cv hydrostatic tbé ; 21 crochets montagne pour chenaux neufs ; 2 fenêtres 2 porte fenêtres PVC neuves ; Karcher Sthil 150 bars très peu servi ; atomiseur Sthil peu servi ; Sambron G20 révisé sablé repeint ; charrue monosocle Huard ; motoculteur Iséki KT 350 6 fraises + roues ; 1 tronçonneuse Husqwarna 50 ; 1 tronçonneuse Metrix neuves 45 cms ; poste à souder Stak 200 ampères ; 1 cuve Mazout 2500 litres ; chaudière De Dietrich fioul ballon incorporé 150L type MLS150, 25 kw ; chaussures montagne T42 neuve ; pneus 9x22,5 comme neuf ; 14 pentures volet queue de carpe 6,5 cm ; portail Lg 2,50 HT 1,40 + portillon Lg 1,40 ; frisette toit neuve 34 lames 4m par 85 mm ; 14 panneaux laine roche 80 mm 1200x1000 thermo toit.
✆ 06 74 82 72 12

01 - Vds semoir double plateau, concasseur Samas, cabine IH bazouka, diverses cuves, étiqueteuse.
✆ 06 75 24 49 62

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (3901)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4001)
✆ 06 30 11 59 25



26 - Vend benne et plateau fourrager 4R, 10T, 8M, broyeur-mélangeur Skiol, bascule, pèse bétail Marechalle.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Vds trisoc 4 socs, rototiller Chisel, vibros cultivateur cover-crop, pulve herse 4m4, cultipacker vis 3m jumelage 16.9-38 13.6R36 roues étroites 8.3/8R36, paille, blé et avoine.
✆ 04 75 31 53 88

38 - Vend sulfateuse Hardi 850 ; semoir engrais ; herse 4m ; cultivateur + vibro ; charrue Rasbergue.
✆ 04 74 54 24 45

58 - Recherche évacuateur va et vient de type SEITA pour pièces, possibilité de démontage sur place (4101)
✆ 06 81 48 01 69

69 - Exploitation loue studio, conviens à jeune retraité agricole sérieux. R4 Montagne. Vend trieur à grain.
✆ 06 58 38 45 77

69 - Vds poële à bois en fonte, cornet 150, 6 kw, état neuf.
✆ 06 33 04 99 64

69 - Vends caisses plastiques rouge Allibert 50x30x26xh très bon état, propre.
✆ 06 31 54 63 58



69 - Cause cessation culture : Vds déssileuse Kuhn Polycrock 2050 - Vds tonne à eau sur chassis 3000 l. pneu neuf - Vds herse plate Bourguinon 4 m. - Vds semoir engrais Amazon 1700 l. deux plateaux - Vds bac à eau paturage galva 3 de 1000 l. 3 de 600 l. - Vds rampe 7 m. galvanisée évacuateur fumier curétable plus motoréducteur triphasé 4 ch curétable.
✆ 06 40 37 91 79

71 - Vds cause rt Manitou 735 LSU 35.000 E, tra Kubota KVT 7151, av chg, 65.000 E, Kubota 128, 35.000 E, Renault 65-34 MX 4X4, 11.000 E, pelle chen. Poclain 688 3 GO, 20.000 E, bétai 2 es., 10,5 m, 12.000 E.
✆ 06 03 42 06 75

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Tomettes, tuiles, plancher, dalles, pavés d'écurie.
Tél. : 04 74 00 89 08



Elevage

71 - Vends bétaillère Hauswirth L5.20, barrières stabulation-cornadis, 6 m, 10 places, le tout B. état.
✆ 06 09 32 28 89

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin et regain 2021 bonne qualité BR+ 40 balles enrubannées.
✆ 06 81 05 53 56

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

21 - Vends 100 tonnes luzerne bio, récolte 21/22, - andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (4005)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vend luzerne 2021 qualité, sous abri, bottes rondes 120/120.
✆ 06 85 52 16 19

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

42 - A vendre 150 bottes de foin bio récolte 2021 diamètre 150cm qualité 2021 !Ensilage de méteil bio 50% de protéagineux 50% triticale environ 200 tonnes de matière sèche.Sorgho bio fourragé récolte début septembre 2022 enrubanné en 140 bottes de diamètre 140cm.Faire offre de prix et possibilité de réaliser une analyse.
✆ 07 65 16 00 70

42 - Part. vds mais ensilage ou épis + luzerne enrubannée.
✆ 06 82 29 74 85

Fourrage

57 - Vends foin bottes R., 1,40 m + paille 1,50 m, récolte 2022 + fumier bovin, cse cessation.
✆ 03 87 02 13 93

69 - Vends paille bottes rectangulaires livrées par 10 tonnes minimum et bon foin 2022.
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

69 - Productrice Fruits et Légumes vend 2 places de marché sur Caluire et Cuire (jeudi matin-12m) et sur Neuville S/S (vendredi matin-12m)
✆ 06 17 14 00 28



Mariage

73 - Éleveur ovins 59 ans gentil, doux, affectueux rencontre perle rare française douce, gentille, affectueuse, câline, tactile rondeur bien venue pour amour montagne.
✆ 06 50 05 24 96

Animaux

Bovin

18 - EARL Breton vends trois taureaux de 18 mois Charolais inscrit HBC dont deux à vêlage très facile utilisable sur génisses.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vds taureaux repro limousins, HBL 12 MS Homo et heterozygote sans corne IA et laitonnes, HBL9/12MS.
✆ 06 65 68 0668
ou 02 48 96 09 80

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vend grand choix de taureaux 18 mois et veaux de l'année HBC, SC Hétéro et Homo. EARL Colmont (3804)
✆ 06 08 78 05 01 - 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends veaux reproducteurs et 18 mois HBC, IBR A, vêlage facile. Charetier - Anlezy (3904)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends taureaux 18 mois et veaux HBC, TGS. Livraison assurée. Martin - Montigny sur Canne (4004)
✆ 06 83 85 43 95
03 86 50 05 60

58 - Vends reproducteurs charolais HBC 1 an et 2 ans. EARL Paponneau - 58240 St Pierre le Moutier (4002)
✆ 06 87 70 13 84

69 - Cause retraite vends troupeau vaches laitières en lait Montbéliardes - Logettes - CL - Garanties sanitaires. Libre de suite.
✆ 06 83 18 24 44

71 - Élevage HBC vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaec Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.
✆ 06 65 40 07 84
ou 06 67 64 30 87

71 - Portes ouvertes 20 et 21 octobre 2021, proche Charolles, 6 élevages charolais de Charolais Passion. Devillard Jacques Pierre 06.81.90.94.97 ; Bernigaud Jacky 06.82.37.57.79 ; Delorme Éric 0.34.36.62.68 ; Pacaud Philippe 06.81.82.27.97 ; Gaec Barge-Federici 06.81.38.58.44, 06.72.17.29.66 ; Bajard Jean-Francois.
✆ 06 30 86 06 65

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vds 7 chevrettes de 7 mois, à cornes, vivant en pâturage, liv. assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - Vends 8 chiots Bruno du Jura nés le 15/08 non Lof vacc pucé n immat mère 250268780362545.
✆ 06 88 99 05 69

58 - Vends 5 chiots Berger des Abruzzes M/F nés le 09/07/22 non LOF, mère n 250269811854318 (4103)
✆ 06 50 18 40 77

Equin

71 - Vends belle pouliche comtoise 3 ans, dressée par professionnel, calèche et travail du sol.
✆ 06 88 59 16 46

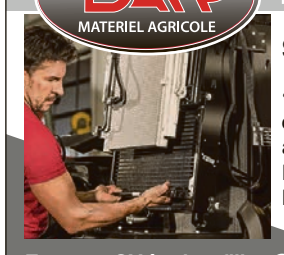
Emploi

Offre

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Exploitation agricoleen polyculture-élevage,situé à Ennordres,recherche un agent ou uneagente de productionlaitière, ayant de larigueur, de l'autonomie etune capacitéd'adaptation.Trav il àeffectuer :traite des vaches,entretien et alimentationdu troupeau. Poste en CDD(du 01/12/2022au15/05/2023) – Connaissancedu milieu agricole souhaité - PermisB et véhicule personnelobligatoire.
✆ 0248 23 45 89 ou 06 03 469924

18 - Exploitation viticole, située à Quincy,recherche un agent ou uneagente viticole, ayant dela rigueur, un sens del'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer: entretien des vignes,- mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI,à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieuviticole souhaité- PermisB et véhiculepersonnelobligato re.
✆ 0248 23 45 89
ou 06 03 46 9924

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• 1 technicien (H/F)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

RECHERCHONS
RESPONSABLE PLANNING
Poste 100% télétravail avec déplacements secteur Jura Nord

◊**MISSIONS : Au sein d'une équipe dynamique et d'une entreprise en développement dans le secteur de l'emploi agricole et rural :** organisation du planning de mise à disposition des salariés des groupements d'employeurs et de toutes les tâches afférentes à la fonction (intervention attendue « sur le terrain »), suivi salariés et entreprises, prospect. Beau chantier maïs semences à conduire en équipe.
◊**QUALITÉS :** sens de la relation commerciale et de l'animation, rigueur, goût pour le travail en groupe, forte maîtrise de l'informatique de base, aptitudes relationnelles, résolument optimiste. Connaissances ou pratiques agricoles bienvenues. Goût pour le digital et les réseaux bienvenus.
CDI temps partiel (60% temps plein avec possibilité d'évolution), 13e mois, prime d'intéressement, mutuelle santé

Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant la référence de l'offre OFR-356497 à :
Soelis
Votre ressource pour l'emploi
Maison des agriculteurs
455 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420
39006 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. 03 84 35 14 51 - E-mail : accueil@soelis.net

PETITES ANNONCES

Vous connaissez le secteur agricole ?
Votre profil nous intéresse !

Groupama Grand Est
recherche
des experts en aléas climatiques
Grandes Cultures et/ou Vignes

Groupama GRAND EST

Dans le cadre de la Réforme Assurance Récolte, Groupama Grand Est veut renforcer son réseau d'experts en aléas climatiques.

Vos missions :
- Suite à aléas, vous réalisez des estimations de rendements aux champs et de dégâts climatiques en cas de grêle, tempête, sécheresse, coup de chaleur, gel, excès d'eau, inondation, coup de froid, manque de rayonnement...
- Vous établissez les procès-verbaux de survenance et de rendement

Vos compétences :
- Connaissances techniques des principales cultures du Grand Est : blé tendre, orge/escourgeon, maïs grain et ensilage, colza, pois/féverole/soja et/ou vignes
- Capacité de diagnostic des accidents de culture
- Qualités relationnelles (pédagogie et diplomatie) et organisationnelles (autonomie et flexibilité)
- Utilisation des outils informatiques



Votre environnement :
- Activité en lien avec les aléas climatiques
- Travail en équipe animé par un expert relai
- Déplacements sur les départements de Groupama Grand Est : 21, 25, 39, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, 70, 90
- Vacation horaire et remboursements des frais engagés

Merci d'adresser CV et lettre de motivation par mail à :
expertmrc@groupama-ge.fr

Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex – 379 906 753 RCS Strasbourg – Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). © Shutterstock 05/10/2022

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peutdéboucher sur un CDI.Connaissance du milieuviticole souhaité - PermisB et véhicule personnelobligatoire.
✆ 0248 23 45 89
ou 06 03 46 9924.

18 - 18 – 03 Exploitation céréalière Sud Cher recherche salarié agricole, rémunération selon profil, CDI.
✆ 0751 62 76 26

26 - Exp. polycultures bovins lait bio cherche ouvrier polyvalent CDI si intérêt. Exp. à transmettre d'ici 10 ans.
✆ 06 98 92 90 42

69 - Mairie de Cogny recherche agent technique polyvalent pour espaces verts, voirie, bâtiments. Pour le 1er janvier 2023 à temps plein. Plus d'infos par mail : mairie@cogny.fr
✆ 04 74 67 30 55

41e PORTES OUVERTES
Vendredi 21 • Samedi 22 • Dimanche 23
OCTOBRE 2022

Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey
7 rue Vorriots - 21450 Jours-lès-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées


1er prix d'ensemble national 2021


Présentation en exclusivité du nouveau système de contention JOURDAIN et de la nouvelle cage MARECHALLE

PRÉSENTATION DE TRACTEURS DE LA GAMME S

C.R.A.I. · Maréchalle · Massey Ferguson · Simon Genetic · Jourdain · AXA · CIC · CHAPUIS FRÈRES

PORTES OUVERTES
14 & 15 octobre 2022

17ème PORTES OUVERTES Champlecy

Restauration sur place

BONNOT Bernard et Denise
06 68 76 84 48
DEVILLARD Jacques et Caroline
06 18 54 64 88
MONNET Charles & Olivier
06 23 74 88 23


Prix d'ensemble mâles National 2021

Élevage charolais - HBC - TGS
Gaec CADOUX
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
28, 29 et 30 octobre
Vente permanente de reproducteurs

e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PORTES OUVERTES
au Gaec LALLY
Élevage HBC
21, 22 & 23 octobre 2022
35 veaux mâles de l'année
Taureaux 18 mois
Visite à l'étable
Mrs Jeannin
Lally - 71360 St-Léger-du-Bois
06 76 33 03 18

Élevage HBC
TRINQUET Gilles
Vous ouvre ses portes les **14 & 15 octobre**
Taureaux 18 mois
Veaux reproducteurs T.G.S.
58 Moulins-Engilbert - 06 84 04 06 89

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //
3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

ETABLISSEMENTS LOURENCO

SARL au capital de 21 000 €
Siège social
1 Rue du Bas
21210 MONTLAY EN AUXOIS
R.C.S. DIJON 525 170 627.

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30/09/2022, la Société a été transformée en Société Civile à compter du 30/09/2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Gérant : M. LOURENCO Christophe demeurant 88 Route Impériale 21210 MONTLAY EN AUXOIS. A compter du 30/09/2022 : la dénomination sociale devient HOLDING LOURENCO, et l'objet social devient : l'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Cessions : toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS de DIJON,
Pour avis.

AL22004494

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VALORTECH

SARL au capital de 16 000 euros
Siège social
7 rue de la Grande Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
immat. RCS DIJON 410 445 340

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2022, l'AGE des associés de la SARL VALORTECH a décidé de transférer le siège social du 7 rue de la Grande Fin, 21121 FONTAINE LES DIJON au 26 Chemin du Long Fin 76220 AVESNES EN BRAY à compter du 30/09/2022, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

AL22004429

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution mutuelle
coopérative
à capital variable
14, boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS de DIJON 307 018 705

Le Conseil d'Administration du 22/09/2022 a pris à l'unanimité les décisions suivantes : La nomination de Monsieur Pierre-Jérôme COLLARD, né le 29 juin 1970 à Belfort, domicilié 12 rue de l'étang à Montbéliard (25200), en tant qu'Administrateur pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.
La nomination de Monsieur David MARTIN, né le 30 octobre 1975 à Tonnerre (89700), domicilié 49 route nationale à Beine (89800), en tant qu'Administrateur pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026. **Le Conseil d'administration du 22/09/2022 a pris acte du :** Changement de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, membre du Conseil d'administration : Monsieur Gérald PERRIER, né le 15 juin 1973 à Poligny, domicilié 11 rue Pierre Joseph Antoine à Dijon (21000) en remplacement de Monsieur Pierre TOURLAND. . Le Conseil d'administration.

AL22004432

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution
mutuelle coopérative
à capital variable
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS de DIJON 016 350 266

Le Conseil d'administration du 21/09/2022 a pris acte du changement de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, membre du Conseil d'administration : Monsieur Gérald PERRIER, né le 15 juin 1973 à Poligny, domicilié 11 rue Pierre Joseph Antoine à Dijon (21000) en remplacement de Monsieur Pierre TOURLAND.
Le conseil d'administration

AL22004434

MODIFICATIONS DES STATUTS

SACICAP BOURGOGNE NORD

Par délibération du 25 novembre 2021, le conseil d'administration de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable de 82.500 €, dont le siège social est DIJON (21000) – 14 N, Rue Pierre de Coubertin – Parc Mirande, immatriculée au RCS de DIJON n°015 950 173, a décidé de coopter, en qualité de nouveaux administrateurs, Mme Isabelle DEMAY, demeurant à DIJON (21000) - 5, rue Philibert de la Mare, et M. Alain COSTE, demeurant à DIJON (21000) - 2, rue Kleber, en remplacement du GRAND DIJON HABITAT, établissement public dont le siège social est à DIJON (21000) - 2B Rue du Maréchal Leclerc, immatriculé au RCS de DIJON n°344 897 616, démissionnaire.

Par délibération du 29 juin 2022, la collectivité des associés de ladite Société a décidé de ne pas renouveler le mandat de la SCIC HABITAT BOURGOGNE, SA dont le siège social est à DIJON (21000) – 41, avenue Françoise Giroud, immatriculé au RCS de DIJON n°015 851 108, dans ses fonctions d'administrateur.
Par délibération du 11 juillet 2022, le conseil d'administration de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, a pris acte de la désignation de M. Michel CORNU, demeurant à BLOIS (41000) – 26 rue franciade, en remplacement de M. Daniel CHABOD, démissionnaire, demeurant à PARIS (75015) – 12 rue de Falguière, en qualité de représentant permanent de la SACICAP DE L'ANJOU, Société anonyme coopérative au capital variable de 18.500 €, dont le siège social est à CHOLET (49300) – 44, Avenue Gambetta, immatriculée au RCS d'ANGERS n°060 200 052, dans ses fonctions d'administrateur, et il a décidé de coopter, en qualité de nouvel administrateur, M. Eric LUCIA, demeurant à VILLECIEN (89300) – 3, rue des Guillottes. Mention sera faite à RCS de DIJON.
Pour avis.

AL22004437

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE DE LA JUVINIERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 004 400 euros
Siège social
Clos des Langres
21700 CORGOLOIN
325 421 634 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31/07/2022 que le capital social a été augmenté de 274 680 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :Capital social : 1 004 400 euros
Nouvelle mention :Capital social : 1 279 080 euros
Pour avis
La Gérance

AL22004439

MODIFICATIONS DES STATUTS

OKTAY KEBAB HOUSE

SAS AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
5 RUE LAIGNELET
21120 IS SUR TILLE
RCS DIJON 818 877 987

L' Assemblée du 25/09/22, a décidé:
de modifier la dénomination A'llo' Pizza Mirebeau qui devient à compter de ce jour OKTAY KEBAB HOUSE
de transférer le siège social du 6 rue des moulins 21310 MIREBEAU SUR BEZE au 5 rue Laignelet 21120 IS SUR TILLE
Les articles 3,4 des statuts ont été modifiés.

AL22004442

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CLTZ

Société par actions simplifiée
au capital de 13 930 euros
Siège social
36 Rue des Mardors
21650 COUTERNON
800 127 847 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 23 Septembre 2022, prend acte de la démission de Monsieur Aurélien CELESTRANO de ses fonctions de Directeur général, à compter de ce jour.
Pour avis.

AL22004447

MODIFICATION DU CAPITAL

GABRIEL D'ARDHUY

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 340 euros
Siège social
Le Clos des Langres
21700 CORGOLOIN
501 800 817 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 31 août 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 250 euros, pour être ramené de 6 340 euros à 6 090 euros par rachat et annulation de 25 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à six mille trois cent quarante euros (6 340 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six mille quatre-vingt-dix euros (6 090 euros).
Pour avis
La Gérance

AL22004448

Exco Socodec

DÉMISSION DE GÉRANT

CHRISTIAN DE CREPY & RAPHAEL FROMION ARCHITECTES

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
34 cours du Parc
21000 DIJON
520 979 519 RCS DIJON

Par décision du 07/09/2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christian DE CREPY de ses fonctions de gérant à compter du 07/09/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, La. Gérance.

AL22004450

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DES FONTENILLES

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
au capital de 261 900 euros
Siège social
5 Chemin de Coulmier
21400 CHAMESSON
RCS DIJON D 324 355 676

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 septembre 2022, la collectivité des associés a autorisé le retrait et la démission de ses fonctions de gérant de Madame Hélène VENDEL, et ce à compter du même jour. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.
Pour avis, la gérance.

AL22004451

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NON DISSOLUTION

GRAVELIN IMMO. SAS au capital de 800 euros. Siège social : 30 Rue Bannelier, 21000 DIJON. 822 940 789 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 27/09/2022 l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président

AL22004482

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GHITO IMMO. SCI au capital de 1 000 euros. Siège social : 3 rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. 887 601 581 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 21/09/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la Société GHITO, demeurant 3 Rue Nicolas Condorcet 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, représentée par M. Thomas GUILLAUD pour une durée illimitée à compter de ce jour. Pour avis.
La Gérance

AL22004487

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DUMA

SCI au capital de 1524,49 €
RCS Draguignan 444 051 536

Par AG du 03/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 182 Traverse des Rougons, 83510 Lorgues au 12 rue des Marmuzots, 21000 Dijon à compter du 10/10/2022. Objet : acquisition, gestion de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérant : Michel DUFOUR 12 rue des Marmuzots 21000 Dijon. La société immatriculée au RCS de Draguignan sera immatriculée au RCS de Dijon

AL22004519

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

SAS RAOUL MONNOT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 000 €
SIEGE SOCIAL : 54 RUE DE CHOREY
21200 BEAUNE
300.110.558 RCS DIJON

Aux termes de l'AGOA du 7/09/2022, il a été décidé, à compter du même jour :
- le non-renouvellement des mandats de la Société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT, Commissaire aux comptes titulaire, et de Marc LINDER, Commissaire aux comptes suppléant,
- la nomination de la société MAZA-SIMOENS sise 26 rue Raspail, 69600 OULLINS, immatriculée n°447.566.464 RCS LYON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 3 exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2025.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL22004521

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BERTHIER TRUCKS

Société par actions simplifiée
au capital de 13 503 000 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
891 294 654 RCS DIJON

Aux termes de l'AGO du 16/05/2022, la société CABINET MAZARS, domiciliée 2 avenue de la Découverte, 21000 DIJON, et la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, domiciliée 7 rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON, ont été nommées en qualité de Co-Commissaires aux Comptes titulaires pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
POUR AVIS
Le Président

AL22004526

RÉDUCTION DE CAPITAL

CHARTRON HOLDING

Société anonyme a directoire
et conseil de surveillance
Au capital de 1 347 720 €
Siège social : 13 Grande Rue
21190 Puligny montrachet
439.857.632 RCS DIJON

L'assemblée générale du 4 août 2022 a, à compter du même jour :
- réduit le capital social de 18.480 € pour le porter à 1.347.720 € par voie de rachat et annulation de 14 actions au prix de 119.168 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : 1.366.200 € - Nouvelle mention : 1.347.720 €
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL22004538

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Association Centre de Gestion Agréé des Professions Agricoles et Viticoles de Bourgogne-Franche-Comté (AGRA-GESTION)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 60A av du 14 juillet – 21300 Chenôve
publiée au journal officiel du 5 février 1982
inscrite au répertoire national des associations sous le numéro W212001265,
numéro de SIRET 326 603 289 00033
AGRA-Centre de Gestion Agréé
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 1bis allée de la Combe - 69380 LISSIEU
publiée au journal officiel du 10 décembre 1984
inscrite au répertoire national des associations sous le numéro W691070895,
numéro de SIRET 339 039 109 00055
AVIS DE FUSION
1. L'association AGRA-Centre de Gestion Agréé (ci-après désignée «AGRA 69») et l'association Centre de Gestion Agréé des Professions Agricoles et Viticoles de Bourgogne-Franche-Comté (ci-après désignée «AGRA GESTION 21»), sus-désignées, ont établi le 27 septembre 2022, par ASSP, un traité de fusion.
2. Aux termes de ce projet, l'Association AGRA 69 ferait apport à titre de fusion-absorption à l'Association AGRA-GESTION 21 de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine l'Association AGRA 69, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de l'Association AGRA 69 devant être dévolue à l'Association AGRA-GESTION 21 dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.
3. Les comptes de l'Association AGRA 69 utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 30 juin 2022, date de clôture de son dernier exercice social.
4. Les apports de l'association absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 30 juin 2022.
L'évaluation faite sur la base desdites valeurs réelles aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 535 482,68 € et des éléments de passif pris en charge égale à 368 556,42 €, soit un actif net apporté égal à 166 926,26 €.
6. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux associations participant à la fusion.
La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal, des assemblées générales des associations absorbée et absorbante, signé par leur représentant légal, constatant la réalisation des conditions suspensives (ou le cas échéant leur abandon), et la réalisation définitive de la fusion.
7. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.
L'Association AGRA 69 sera dissoute de plein droit, sans liquidation, et l'Association AGRA-GESTION 21 sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'Association AGRA 69, à la date de réalisation définitive de la fusion.
Pour avis
Le Président de l'Association AGRA-GESTION 21
Le Président de l'Association AGRA 69

AL22004462

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Me Martin MANGEL, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 30 septembre 2022, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 06 octobre 2022 dossier 2022 00093409 référence 2104P01 2022 N 002144, contenant cession de fonds de commerce.
La Société dénommée SWEAT'IS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 28 rue Dominique Ancemot identifiée sous le numéro SIREN 391483112 RCS DIJON.
A vendu à La **Société à responsabilité limitée à associé unique** dénommée **RAFAELSA**, au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 28 rue Dominique Ancemot identifiée sous le numéro SIREN 917970543 RCS DIJON.
Un fonds de commerce de **«vente au détail de vêtements prêts à porter au magasin et sur marchés»** connu sous le nom de SWEAT'IS situé et exploité à IS SUR TILLE (21) 28 rue Dominique Ancemot, La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix **VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €)** s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)
- aux éléments corporels pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €)
Entrée en jouissance : A compter du 30 septembre 2022.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Martin MANGEL, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC
Pour avis, Le Notaire

AL22004509

SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS»,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON
(Côte d'Or),
1 Place de l'Europe - Simone Veil
avec bureau permanent à GENLIS
(Côte d'Or),
25 Avenue de Sprendlingen

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Caroline BATISSE, notaire à DIJON, le 30 septembre 2022, avec la participation de Me Romain BRUCHON, notaire à DIJON, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, le 7 octobre 2022
- dossier 2022 00093805 référence 2104P01 2022N 02159. Mme Philippe Xavier DUVAL, né à CHERBOURG (50100) le 25 juin 1966, (immatriculé au RCS DIJON 520719295) et Mme Nathalie Paulette BOBIGEAT, son épouse, née à CHATEAUROUX (36000) le 18 décembre 1966, dmt 9 rue Venelle du Château, 21220 CHAMBOEUF,
A cédé à : PAUSE CAFÉ, SNC au capital de 2000 euros, sise 75 rue de Longvic, 21000 Dijon, RCS DIJON 918825340.
Moyennant le prix de 150 000€ payé comptant s'appliquant aux éléments incorporels pour 125 980€ et aux éléments corporels pour 24 020€, stock en sus pour 31 685,02€ hors la comptabilité du notaire euros
Son fonds de commerce de bar, presse, salon de thé, articles de fumeurs, auquel sont annexés la gérance d'un débit de tabac, d'un comptoir de la Française des Jeux et d'un comptoir PMU exploité 75 rue de Longvic, 21000 Dijon. Propriété-Jouissance : jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à DIJON, 1 Place de l'Europe, en l'étude de Maître BATISSE, où domicile est élu à cet effet.
Me Caroline BATISSE

AL22004528

// DIVERS

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à QUETIGNY (Côte d'Or), 2 bis rue du Cap Vert, le 5/10/2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
M. Paul LA VAN MANH, retraité, né à CHOLON (Vietnam), le 27/01/1936, et Mme Huguette Alice Juliette MENEY, retraitée, née à GENLIS (21), le 11/12/1944, son épse, dmt ensemble à MARSANNAY-LA-COTE (21), 4 rue Buffon.
Mariés sans contrat à la Mairie de GENLIS (21), le 09/03/1963.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER

AL22004475

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 10/10/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
ARCENANT : parcelles en nature de landes et bois - Urbanisme : Zone N du PLU
89 a 81 ca
- Bois de suchot: E-394 - Creux des pins: ZD-258 - En fervelot: E-148-151-516[149] - En rebaula: ZB-358 - La combe de la serre: E-312 - Les rues: ZC-124
MESSANGES : parcelles en nature de terres et bois - Urbanisme : RNU
1 ha 26 a 54 ca
- Combe des cerisiers: A-674 - Sur la combe de roche: A-645-650-659
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 31/10/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004516

TRANSFERT DE SIÈGE

S.C.I. ENFANCE

SCI au capital de 15 245 €
Siège social : 8 GRANDE RUE
90000 BELFORT
393 641 022 RCS BELFORT

Aux termes de l'AG du 03/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **CHEZ MR ALAIN BOICHOT 14 RUE DES VIGNES 21600 OUGES** à compter du 31/10/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de BELFORT.

AL22004534

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

SUCCESSION

Par testament olographe du 9 juillet 2013, Monique PETIT, décédée à DIJON le 12 juillet 2022 a institué un légataire universel. L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me STRIFFLING le 03/10/2022 ; la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON (21) le 06/10/2022.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me STRIFFLING, notaire chargé du règlement de la succession, à DIJON (21), 23 rue Buffon dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.
Ivan STRIFFLING

AL22004564

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ALMAZ

En liquidation au capital de 2 000 €
Siège social
12 rue de Provence
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 818 186 959

L'assemblée générale extraordinaire du 10/10/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/10/2022.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Mazzocut Alain

AL22004436

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SAS LOCATION-CITADINES.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 5 Boulevard EIFFEL, 21600 LONGVIC.
882280563 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 30 septembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur HATAL HALID demeurant 17 PLACE ST MAURICE, 21800 Sennecey les Dijon et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL22004449

DISSOLUTION

LE 23

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège : 23 rue Velet,
21610 MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE
798 305 413 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 19 septembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe DUFRENEZ, demeurant 23 Rue Velet à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004457

DISSOLUTION

AGRI'HOME SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue des Fours,
Hameau de Thorizeau
21320 MARCILLY OGNY
Siège de liquidation :
27 rue de la Grande Cense
5640 METTET (Belgique)
820 727 212 RCS DIJON

Le 21/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Cédric ANDRE, demeurant 27 rue de la Grande Cense, 5640 METTET (Belgique), associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 27 rue de la Grande Cense, 5640 METTET (Belgique). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004471

SARL BUONCRISTIANI PERE & FILS

SARL en liquidation au capital de 4 000 euros, ayant son siège social et de liquidation sis 14 rue du Perthuis, 21220 BEVY, immat. 752 522 615 RCS DIJON : Aux termes d'une décision en date du 05/10/2022 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrick BUONCRISTIANI, demeurant 14 rue du Perthuis, 21220 BEVY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL22004489

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV VILLA GABRIELA en liquidation

au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
834 637 225 RCS DIJON

L'AGO du 30/06/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Eudes-Guilhem MARINO, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004497

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV ILOT 1 F

en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise -
21000 DIJON
807 873 898 RCS DIJON

L'AGO du 26/07/2022 au a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Cyrille de CREPY de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter 26/07/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004501

DISSOLUTION

Par décision du 30/09/2022, les associés de la société DELICES DES TERROIRS, Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2 000 euros, Siège social : 32 Grande Rue 21130 MAGNY-MONTARLOT, RCS DIJON 904 224 300, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2022 et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme Liquidateur, Madame Charlène MONOT, demeurant 32 Grande Rue 21130 MAGNY MONTARLOT, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 32 Grande Rue 21130 MAGNY-MONTARLOT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.
Pour avis – Le Liquidateur

AL22004517

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

AST

SC en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social et siège de liquidation :
Zone Artisanale d'Arcelot
Allée du Gourmerault
21310 ARCEAU
RCS : DIJON 482 318 102

L'AGE réunie le 30/08/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/08/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Pascal TOUSSAINT, demeurant 16 route de Dijon – 21370 PASQUES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Zone Artisanale d'Arcelot – Allée du Gourmerault – 21310 ARCEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004531

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

AST

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
Zone Artisanale d'Arcelot
Allée du Gourmerault
21310 ARCEAU
RCS DIJON 482 318 102

L'Assemblée Générale réunie le 29/09/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pascal TOUSSAINT, demeurant 16, route de Dijon – 21370 PASQUES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004533

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 19/09/2022, il a été constitué une SAS Dénomination : LA TYBA
Siège Social : 22 RUE CHARLES DUMONT 21000 DIJON
Capital : 100 €
Activités principales : COIFFURE, SOINS ET VENTE DE PRODUITS D HYGIENE CORPORELLE
Durée : 99 ans
Président : M. KHALAF ABDULSATAR 2 RUE GIMBSHEIM CHEZ KHALAF MOHAMED 21240 TALANT
Cession d'actions : LIBRE
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22004411

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée unipersonnelle
DENOMINATION : MOGEO
CAPITAL : 1 000 euros divisé en 1000 actions de 1 euro chacune.
SIEGE SOCIAL : 14 Bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE
OBJET : -L'achat et la location de bateaux de plaisance avec ou sans skipper, -l'exploitation de bateaux d'excursion de croisière et de tourisme, ainsi que la location bail de tous matériels de tourisme de loisir et de sport.
DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.Sous la forme pluripersonnelle, les cessions d'actions y compris entre associés, s'effectuent avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix prévue à l'article 25 des statuts.
PRESIDENTE :Société GEOGANE, 14 bis rue de Moissey- 21130 AUXONNE
RCS : DIJON 454 073 412
DIRECTEURS GENERAUX (nommés par décision de la présidente du 3.10.2022)Monsieur Geoffrey DROMARD, demeurant 14 bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE & Madame Morgane DROMARD, demeurant 14 bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
La présidente.

AL22004440

KEDDAH INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 720 000 euros
Siège social
192 avenue Jean Jaurès
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée :
Dénomination sociale : KEDDAH INVEST
Siège social : 192 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON
Objet social : la participation active à la conception et la conduite de la politique générale des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable incluant toute mission de direction générale, opérationnelle, technique ou/et économique, l'activité de la société holding animatrice par la définition incluant, notamment, l'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique interne,Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 3 720 000 euros
Gérance :
M. Saïd KEDDAH, demeurant 24 bis rue Martenot, 21410 FLEUREY SUR OUCHE
M. Amir KEDDAH, demeurant 22 Bd Alexandre 1er de Yougoslavie, 21000 DIJON
M. Sélim KEDDAH, demeurant 11 rue Marie Noël, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004441

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/09/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MS COSNES.
Objet social : Pose et réparation de pare-brise, de vitres et vitrages et activités annexes.
Siège social :avenue de 85 ème de ligne 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Capital : 1000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. TURHAN SABRI, demeurant 21 rue Gaston Perrot 89100 Sens.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL22004453

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 03/10/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LBN
Objet social : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières. L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires
Siège social : 51C rue René Cassin, 21850 SAINT APOLLINAIRE
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. TAHA Youssef, demeurant 51 C rue René Cassin , 21850 SAINT APOLLINAIRE
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément par décision collective extraordinaire.

AL22004458

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 Septembre 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SC PATRIMOINE
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 9 Rue Antoine le Moiturier 21000 DIJON
OBJET : Toutes activités de conseil en gestion de patrimoine et l'activité de « Family office » ; Toutes activités de création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fond de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapprochant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; Toutes les activités de conseil pour la gestion des affaires ; L'activité de négociateur en matière immobilière à savoir en qualité de mandataire, négocier et éventuellement conclure des contrats de vente, d'achat ou de location en matières immobilière ainsi que l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce ; Toutes activités liées à l'apport d'affaires et toutes prestations administratives ; Toutes activités concernant la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voir de création de sociétés nouvelles, d'appart, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêts économique ou de location-gérance ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes suivant favoriser son extension ou son développement.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Madame CARLOT Séverine demeurant 10 rue du Pont Boillot 21190 AUXEY DURESSES.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL22004493

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Maître MIGNEREY, notaire à DIJON, le 03/10/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GOODIES
Objet social : La propriété, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Siège social : 22 Boulevard de la Trémouille 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. DAMIDOT François, demeurant 111 avenue de la fusion MARTIGNY (SUISSE), M. SCELLIER Alexandre, demeurant 22 Boulevard de la Trémouille 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22004480

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 06/05/2022, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : OLS HOLDING
Objet social : La prise de participations financières dans tous groupements, sociétés ou entreprises français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement ; la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ; la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ; toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, juridique, social, technique, commercial, du management ; l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, contrôle, conseil ; en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la gestion par location, vente ou atrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la gestion de tos droits de propriétéintellectuelle, modèles, dessins, marques, nom commerciaux ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires ;
Siège social : 2 rue des Bons Enfants, 21000 DIJON
Capital : 188 167 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. SARLIN Olivier, demeurant 29 rue du 11 septembre 1944, 21300 CHENOVE
Clause d'agrément : Cessions libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés par décision collective extraordinaire.

AL22004510

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSANGES du 29 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : FAJA,
Siège : 3 Chemin de la Verpille – 21200 MEURSANGES,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 1 500 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations; la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce, en tous domaines (notamment mais pas seulement en matière juridique, informatique, commerciale, financière et immobilière) ; l'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Antoine FAIVRE demeurant 3 Chemin de la Verpille – 21200 MEURSANGES,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL22004527

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

GAEC COTTIN DE COURMONT

Société civile
au capital social de 109 620 euros
Courmont - 58120 CHÂTIN
RCS NEVERS - N° 380 499 699

Transformation en EARL.
Par délibérations d'AGE du 30 septembre 2022, le GAEC COTTIN. DE COURMONT a été transformé en une EARL disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE.
OBJET : activités agricoles.
DENOMINATION SOCIALE : EARL DE COURMONT.
SIEGE SOCIAL : Courmont - 58120 CHÂTIN.
GERANT : M. Stéphane COTTIN, demeurant à Courmont - 58120. CHÂTIN.
CAPITAL SOCIAL : 109 620 euros divisé en 7 308 parts de 15 euros représentatives de biens mobiliers.
DUREE : 99 ans.
CESSION DE PARTS : agrément pour toutes les cessions sauf. entre associés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22004421

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DES FINES CAILLOTTES

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 199 860,66 euros
Siège social
9 rue de la Treille
Les Loges
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
348 054 867 NEVERS

Le 02/09/2022, l'AGE a nommé Gérant M Jérôme PABIOT demeurant 7 bis rueLouis Joseph Gousse 58150 Pouilly-sur-Loire en remplacement de Mr Dominique PABIOT, démissionnaire.
Pour avis.

AL22004444

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DES CHANTEBINES

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 57 930,63 euros
Siège social
Les Loges
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
342 410 040 NEVERS

Le 2/09/2022, l'assemblée des associés a décidé de nommer Monsieur Jérôme PABIOT demeurant 7 bis rue Louis Joseph Gousse 58150 Pouilly-sur-Loire en remplacement de Monsieur Dominique PABIOT démissionnaire.
Pour avis

AL22004445

NON DISSOLUTION

FL LAVERIES

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Siège social
1 rue Chayet
58600 FOURCHAMBAULT
521 577 874 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'associée unique en date du 06/09/2022, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal

AL22004446

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COTEKA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 480.000 euros
Siège social : 1, Rue Guy de Jean
58220 DONZY
818.467.771 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 juin 2022 :
- a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société VISAS 4 COMMISSARIAT sise 56 Boulevard Gustave Flaubert à CLERMONT FERRAND CEDEX 01 (63010) en remplacement de AUDIT CONTROLE CONSEIL, non renouvelé.
- a constaté que le mandat de Monsieur André BUSSIERE, Commissaire aux comptes suppléant était arrivé à expiration et a décidé, qu'il n'y avait pas lieu de procéder à son renouvellement ni à son remplacement. Pour avis et mention
Le Président

AL22004477

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL ADRA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 €
Siège social : 41, Grande Rue – 58700 PREMERY
838 460 483 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 30/09/2022 il a été pris acte de la démission de M. Samir YAHIA de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour.

AL22004483

NON DISSOLUTION

IA SELECTION DIFFUSION

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 3 Rue du Docteur Tixier
58000 NEVERS
808 859 425 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique du 22 septembre 2022, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal

AL22004486

MODIFICATION DU CAPITAL

PHARMACIE DU MORVAN

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 22 Boulevard de la République
-
Château Chinon
58120 Château-Chinon Ville
RCS NEVERS 881 377 378

Le 01/08/2022, l'AGE a constaté :
- en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 50 000 à 25 500 euros,
- le non remplacement de M. Jérôme Martin, co-gérant décédé
Pour avis.

AL22004488

NON DISSOLUTION

AGRI SOLAIRE 58
Société par Actions Simplifiée à capital variable
au capital social initial de 48 000 €
Siège social : 25, Boulevard Léon Blum – 58000 NEVERS
881 796 379 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 27/06/2022, en application de l'article L225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis,
Le Président

AL22004492

KAPS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros Siège social : 39 Rue de Verdun 58640 VARENNES VAUZELLES750 982 852 RCS NEVERS
L'associée unique, par décisions en date du 30/06/2022, après avoir constaté que le mandat de la société CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire et le mandat de la société COMPTA FRANCE, Commissaire aux comptes suppléant, étaient arrivés à expiration, a décidé de ne pas renouveler leur mandat et de ne pas pourvoir à leur remplacement conformément à l'article L227-9-1 du Code de Commerce issu de La loi Pacte et son décret d'application du 24 mai 2019. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal

AL22004496

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MAVAL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 €
Siège social : 40, route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI
824 070 981 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/07/2022, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente, pose de menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portes, portails, stores, auvents etc) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis,
La Gérance

AL22004508

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAS MIEUX POUR DEMAIN

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 RUE DU MARECHAL LECLERC
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
917 990 616 RCS NEVERS

Le 26.09.2022, l'AGO a nommé Directeur Général M Romain JARRY, demeurant 2 rue des Erables - 17430 TONNAY CHARENTE, en remplacement de M Quentin SAUDEMON, demeurant 382 Chemin des Grous 18300 SANCERRE, démissionnaire. Pour avis.

AL22004525

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA VALLEE DES FLEURS

SAS Au capital de 1 000 €
Siège Social : 13, Rue de la République
71190 ETANG-SUR-ARROUX
885 327 239 R.C.S. CHALON-SUR-SAONE

Aux termes d'une décision en date du 7 juin 2022, le Président a transféré, à compter du même jour, le siège de la société à 58170 LUZY – 9, Place du 8 mai 1945, puis il a modifié les statuts en conséquence. La société sera désormais inscrite au RCS de NEVERS et elle sera radiée au RCS de CHALON SUR SAONE. La présidence est assurée par M. Florient PERRAUDIN demeurant 1, Avenue Hoche – Appartement 1 à 58170 LUZY.
Pour avis

AL22004539

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI MYNAEL

SCI au capital de 1 200 €
Siège social : 58110 ALLUY
La Chaume
512 234 162 R.C.S. NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 08/09/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de gérant de M. Albert VERGAN.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS.

AL22004543

// GÉRANCE

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, 7, place des Frères Mollet, le 20 septembre 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 22 septembre 2022 dossier 2022 00023643 référence 5804P01 2022 N 00510
La société dénommée SNC HOTEL DE LA GARE, Société en nom collectif au capital de 3000 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Place de la Gare et rue du 14 Juillet, identifiée au SIREN sous le numéro 494129240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
A vendu à :
La société dénommée SNC HOTEL DE LA GARE 58, Société en nom collectif au capital de 25000 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Rue du 14 Juillet, 3 Place de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 918530544 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de HOTEL, RESTAURANT, CAFE, JEUX, BIMBELOTERIE, VENTE DE JOURNAUX ET PERIODIQUES, PREPARATION DE PLATS A EMPORTER, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs, exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), Place de la Gare et rue du 14 Juillet.
Moyennant le prix de : DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 €), s'appliquant :
-aux éléments incorporels pour DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220.000,00 EUR)
-aux éléments corporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR)
Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du 20 septembre 2022. Il en a la jouissance à compter du 29 août 2022.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Laure PAILLARD, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion.
Me PAILLARD

AL22004452

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Julie MICHELOT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher),** le 26 septembre 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 28 septembre 2022, dossier 2022 00024120 référence 5804P01 2022 N 00517, a été cédé un fonds de commerce par :
L'EIRL FATH MARLENE, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont le siège est à MONCEAUX-LE-COMTE (58190) , 1 rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 829755420 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de NEVERS le 19 juillet 2021.
A :
La **Commune de MONCEAUX LE COMTE,** collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la NIEVRE, dont l'adresse est à MONCEAUX-LE-COMTE (58190), 1 rue de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 215801705.
Désignation du fonds : fonds de commerce de épicerie, dépôt de pain, jeux, française des jeux, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac sis à MONCEAUX-LE-COMTE (58190), 1 rue du Commerce, connu sous le nom commercial EIRL FATH MARLENE, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 829755420.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (3 250,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2 500,00 EUR),
- au matériel pour SEPT CENT CINQUANTE

ANNONCES LÉGALES

EUROS (750,00 EUR).
Le **CESSIONNAIRE** a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée à la date à laquelle l'ordonnance autorisant la vente serait passée en force de chose jugée.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004557

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 21.06.2022, la société SAINT SAULGE – SODEPAR, société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros,ayant son siège social 28 Rue du Commerce, 58330 SAINT SAULGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 851 766 220 RCS NEVERS, a en sa qualité d'associé unique de la société SAINT BARTHELEMY, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.Cette dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil et de l'article8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SAINT BARTHELEMY peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis.

AL22004472

// DIVERS

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 29 septembre 2022, suivant acte reçu par Maître JOURDIER, notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt : Marie Thérèse Bernadette VALENTIN, né à VERNEUIL (58300), le 2 septembre 1931, veuve de Monsieur Henri CIELISZKA, décédé à CHATEAU-CHINON (58120), le 9 janvier2022, ayant institué un (des) légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL22004473

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (58000) 3, rue Henri Barbusse, le 10 octobre 2022, contenant **CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL** , à la requête de :
Monsieur Nans **BEAUVALLET** et Madame Audrey Virginie Vanessa **LOUYER**, demeurant ensemble à CHAMPVOUX (58400), 1, place Edouard Bareau,
Nés Monsieur BEAUVALLET à LE BLANC-MESNIL (93150) le 22 juillet 1984, et Madame LOUYER à RENNES (35000) le 11 mai 1994.
Mariés à NEVERS (58000) le 30 avril 2021.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir **le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.**
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL22004548

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ASKOY
Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 2 000 €
Siège Social : Le Bourg - 58700 MOUSSY
529 298 887 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/09/2022, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Frédéric MARTIN dt à MOUSSY (58) - Le Bourg de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/07/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22004484

DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 27 septembre 2022,
Il a été décidé, la dissolution anticipée de la société SCI LA PECHERIE, au capital de 30.642,25 euros dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 21 rue Charles Floquet, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 348 694 886, à compter du 27 septembre 2022, et il a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr RENAULT-MARTIN Stéphane, époux de Mme BEAUJARD-SALMON Dominique, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 3 rue Chollet ; lequel accepte sa fonction.
Le siège de la liquidation a été fixé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 3 rue Chollet.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS du Tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le liquidateur.

AL22004500

AVIS DE LIQUIDATION DE LA SARL

Société DES ARBRES AUX MEUBLES
SARL en liquidation
Au capital de 3.000 €
Siret n° 518 523 949 00015
LE BOURG 58420 TACONNAY

Suivant délibération en date du 30 septembre 2022 à TACONNAY (58), la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Le liquidateur

AL22004515

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Thou Vert
SAS en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège social et de liquidation :
15 Rue Jean Jaurès,
58450 NEUVY SUR LOIRE
811 574 375 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2022 au 15 Rue Jean Jaurès, 58450 NEUVY SUR LOIRE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Olivier BAILLY, demeurant Lieudit Linière, 45420 THOU, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31/07/2022.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de NEVERS, en annexe au RCS sera radiée dudit registre.

AL22004536

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/09/2022 constitution de SAS :
La vanille Marguerite de Madagascar.
Capital : 500 euros.
Siège social : 6 Rue des Marguerites, 58660 Coulanges-lès-Nevers, France.
Objet : Achat et revente de la vanille et de tout produit non réglementé.
Président : André Marguerite, 6 Rue des Marguerites, 58660 Coulanges-lès-Nevers, France.
Cession soumise à agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL22004145

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en. date du 26 septembre 2022, il a été constitué une société. par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : AYAZ FOOD.
SIEGE SOCIAL : 38 rue du Mont Victoire - 58000 NEVERS.
OBJET : la restauration rapide, pizzéria, la préparation et la vente sur place ou à emporter de plats cuisinés, et produits divers, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur ; l'activité de traiteur.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 5 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé,. au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Murtaza SAHIN, demeurant 38 rue du Mont Victoire, NEVERS (Nièvre).
DIRECTEUR GENERAL : Gazi SAHIN, demeurant 38 rue du Mont. Victoire, NEVERS (Nièvre).
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE : Nevin SAHIN, demeurant 38 rue du. Mont Victoire, NEVERS (Nièvre).
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président.

AL22004317

ALPHA EXPERTS NEVERS

ÉPONA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé par processus de signature électronique en date du 30/09/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ÉPONA.
SIEGE SOCIAL : Le Pressoir aux Anes – 58000 NEVERS.
OBJET : Communication événementielle, organisation de réunions, spectacles et toutes manifestations destinées à la communication interne et externe des entreprises de toutes natures, assistance et conseil dans tous les domaines de la publicité, du marketing de la publication, la conception et la rédaction publicitaire, étude et conception graphique, réalisation de logos, étude de supports visuels destinés à la communication, pré-presse, dépôt de marques, vente de matériel publicitaire, PLV, enseignes, tous types d'activité se rapportant à la publicité et à la communication interne et externes des entreprises, gestion de la communication relevant de l'édition et de la vente de produits artistiques ou culturels, organisation d'exposition et de show-room, location de matériel photographique, recherche, achat et vente d'espace publicitaire de communication extérieure pour le compte exclusif de la société GIROD Médias.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 5 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Cession libre entre associés, agrément dans tous les autres cas.
PRESIDENT : Monsieur Yves BONODOT demeurant Le Pressoir aux Anes - 58000 NEVERS.
DIRECTEUR GENERAL : Madame Christine BONODOT, demeurant Le Pressoir aux Anes - 58000 NEVERS.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22004416

ALPHA EXPERTS NEVERS

SCI VALENTINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 26/09/2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI VALENTINE.
SIEGE SOCIAL : 21 route des Saulaies – 58000 NEVERS.
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros.
GERANCE : Madame Marie GUENOT, demeurant 21 route des Saulaies – 58000 NEVERS et Monsieur Fabien PICAUT, demeurant 21 Route des Saulaies – 58000 NEVERS.
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22004419

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI JOURNEYS
Forme: Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition par voie d'achat (y compris en état futur d'achèvement) ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, l'entretien, la location, la sous-location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 6 rue du Clos Saint-Hilaire, 58420 CHALLEMENT.
Capital : 1 000 €.
Gérance : GIARD née DUPONT Virginie GIARD et Matthieu demeurant ensemble 58 av de Paris 78000 VERSAILLES ;
Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22004435

CAFE VELO NEVERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 euros
Siège social
7 Place Mossé
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 30 septembre 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : CAFÉ VELO NEVERS.
Siège social : 7 Place Mossé, 58000 NEVERS.
Objet social : Restaurant, café, bar, prestations para-hôtelière ;Vente de goodies et produits dérivés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 200 euros (apports en numéraire).
Gérance : M. Charles MASTERS et Anna MASTERS, demeurant ensemble 26 rue de la Cathédrale 58000 NEVERS.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis. La Gérance.

AL22004443

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/09/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Financière ACE
Objet social : Holding administrative et de participations
Siège social :56 Route du Bourg 58300 Sougy-sur-Loire.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. COLA Vincent, demeurant 38 Rue Mauconseil 75001 Paris
Immatriculation au RCS de Nevers

AL22004461

Suivez-nos publications sur Instagram

ALPHA EXPERTS NEVERS

INITIALE GESTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 26/09/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : INITIALE GESTION.
Siège social : 21 Route des Saulaies - 58000 NEVERS.
Objet : la prise de participations dans toutes sociétés, acquisition, détention et gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité, l'animation des filiales et participations, l'exercice de mandat social, l'assistance financière, administrative, commerciale et comptable, et plus généralement le soutien en matière de gestion au profit et à destination exclusifs des filiales et entités liées à la Société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 5 000 euros.
Gérance : Monsieur Fabien PICAUT, demeurant 21 Route des Saulaies - 58000 NEVERS.
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22004474

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à URZY du 05/10/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL ETV EQUIPE TON VAN
Siège social : 150 Route de Demeurs, 58130 URZY
Objet social :la création, fabrication et commercialisation de modules démontables pour transformer un véhicule utilitaire en Van aménagé, la création, fabrication et commercialisation d'accessoires pour Van aménagé, l'utilisation de la machine de découpe du bois à commande numérique pour créer, fabriquer et commercialiser : mobiliers, objets publicitaires, accessoires.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros en numéraire
Gérance : Monsieur Alain ROQUELLE, demeurant 150 Route de Demeurs 58130 URZY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22004523

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DESAIREL
SCI au capital de 2100 €
Siège Social
10 bis Quai Général Leclerc
BP 32
89300 JOIGNY
899755508 RCS de SENS

Par AGE du 01/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 26 avenue Rhin et Danube 89300 JOIGNY, à compter du 01/08/2021.
Mention au RCS de SENS

AL22004426

TRANSFORMATION

B20
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
15 bis, rue de la Pépinière
89100 SENS
808 624 837 RCS SENS

Par délibération du 01/09/2022, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet social de la Société, sa dénomination sociale, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ Monsieur Niyazi INAN, demeurant 1, rue du Groupe Kleber, 89100 SENS.
Pour avis
Le Président

AL22004455

PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL

CAP IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 25 Rue des Isles –
ZA Terres du Canada
89470 MONETEAU
877 560 706 RCS AUXERRE

Suivant décisions collectives unanimes des associées du 30 juin 2021, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 dudit code, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.
Pour avis,
LE PRESIDENT

AL22004463

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2022, l'associé unique de la société NGAN, société par actions simplifiée au capital de 38113 €, ayant son siège social 1 Avenue Jean Monnet, Rond Point des Clairions – 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 411 050 354, a décidé de nommer en tant que Président, à compter du 1er octobre 2022 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques BECKER, domicilié 5 rue de Picardie 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE-, en remplacement de Monsieur Lilian Marcel MICHEL, démissionnaire.
Pour Avis
Le Président

AL22004478

DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAP IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 25 Rue des Isles –
ZA Terres du Canada
89470 MONETEAU
877 560 706 RCS AUXERRE

Suivant procès-verbal des décisions collectives unanimes des associées du 31 décembre 2020, il a été constaté la démission, par courrier en date du même jour, de la société AUDIT EXPERTISES, Commissaire aux comptes titulaire.
POUR AVIS
LE PRESIDENT

AL22004464

SAS AJS TAXI

Le 01.10.2021, l'associé unique de la SAS AJS TAXI, capital 1.000 euros, siège social à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 6 allée André Despont Clément, 881 679 799 RCS SENS, a décidé de transférer son siège social, de transformer la société, de modifier la forme juridique de la SAS unipersonnelle en SARL unipersonnelle et de modifier en conséquence les statuts.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme : SAS unipersonnelle ; Siège social: VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 6 allée André Despont Clément ; Président : M. Soufyane EL HAOUCHI demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 6 allée André Despont Clément - NOUVELLES MENTIONS : Forme : SARL unipersonnelle ; Siège social: VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 35, rue Carnot ; Gérant : M. Soufyane EL HAOUCHI demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 6 allée André Despont Clément. Modification sera faite au RCS de SENS.

AL22004466

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CMS
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 76 Bis rue Victor Guichard
89100 SENS
843 942 129 R.C.S. SENS

Par décisions unanimes de la collectivité des associés le 30/08/2022, il a été pris acte de la démission de M. Sylvain WOLFARTH de ses fonctions de directeur général et il a été décidé de ne pas le remplacer.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL22004468

VINNEUF

SCI au capital de 100€
4 rue de paris, 89140 Villethierry
900 755 232 RCS Sens
L'AGO a décidé, le 20/9/2022, de transférer le siège social de la société au 50 grande rue, 89340, Villeblevin
Mention au RCS de Sens

AL22004469

AVIS DE PUBLICITE

SOCIETE DE TRAITEMENT DES EAUX ET D'INSTALLATION DE PISCINES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : RN 10 – Le milieu des ruelles – 89380 APPOIGNY
324 347 970 R.C.S. AUXERRE

Suivant décisions de l'associé unique du 3 octobre 2022, il résulte que :
- Suite à la démission de la société SOCIETE FINANCIERE ET DE PARTICIPATION AUXERROISE, représentée par M. Philippe RICHARD, de son mandat de Président le 2 octobre 2022 au soir, l'associé unique a nommé au 3 octobre 2022 aux fonctions de Président de la société pour une durée non limitée M. Florent CARBONNEAU domicilié 14 rue de Louveciennes – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE
Pour avis
Florent CARBONNEAU
Président

AL22004481

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

C.E.C.N.A.
Société coopérative agricole à capital variable
5 rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES
Agrément n° N223
RCS SENS : 775 718 356

Le Conseil d'Administration de la CECNA en date du 24 mars 2022 a nommé Romain PICHON demeurant 4 rue de la Peux 89400 CHICHERY, en qualité de nouveau Président à compter du 24 mars 2022, en remplacement de Pascal BEETS, Président démissionnaire.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens (89).

AL22004567

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 6.19.2022, les associés de la SCI MC ET MC, capital 211.600 euros, siège social AUXERRE (89000) 5, Place Robillard, 450 084 637 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du même jour, ayant pour objet l'acquisition, l'administration de tous immeubles et biens immobiliers, gérée par Mme Marie-Claire CHEVILLOTTE et M. Mathieu CHEVILLOTTE demeurant à CHICHERY (89400) 8, rue des Ruelles, ont décidé de transférer le siège social à compter dudit jour et de proroger la durée de la société. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 5, Place Robillard ; DUREE : expiration 03.09.2028. NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : CHICHERY (89400) 8, rue des Ruelles DUREE expiration 03.09.2078. La société sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

AL22004506

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GFA DU PLATEAU
GFA au capital de 5 000 €
1 Bis route de Saint Florentin
89320 ARCES-DILO
RCS SENS 853 148 831

Aux termes du PV de AGE du 31/08/2022 la société a décidé de /
- transférer son siège social de ARCES-DILO (89320) 1 Bis route de Saint Florentin au 9 Rue du Docteur Richard à PONT SUR YONNE (89140), à compter du 31/08/2022.
- prendre acte de la démission de Serge DUFOIS, cogérant, à compter de ce jour ;
- nommer Evelyne BEAU, née à FOURNAUDIN le 26/07/1952 et domiciliée au 9 rue du Docteur Richard 89140 PONT SUR YONNE en qualité de cogérante.
Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de SENS.
Pour avis,
La cogérance

AL22004530

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C.I. NADAL
S.C.I. au capital de 152,45 Euros
3 rue des Pâtures
89250 - GURGY
R.C.S. AUXERRE 387 467 103 (1992 D 88)

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à GURGY (89250) 33 Grande Rue à compter de ce jour.
L'article n° 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE
Le Gérant,

AL22004540

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 30.6.2022, l'associé unique de la SARL THEMA au capital de 7.622,45euros, siège social à BEON (89410) 41, Grande Rue, 388 094 682 RCS SENS, a décidé de transférer le siège social à compter du même jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : BEON (89410) 41, Grande Rue. NOUVELLES MENTIONS : BEON (89410) 4, Chemin des Sablons.

AL22004542

NON DISSOLUTION

RELAIS-ASSUR
SAS au capital de 101 000 euros
Siège social
10 RUE DU VAL 89740 Arthonnay
831 899 596 RCS d'Auxerre

Le 15/09/2022, l'AGO a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS d'Auxerre.

AL22004555

// GÉRANCE

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON, le 27/09/2022, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 28/09/2022, Réf. 8904P01 2022 N°00966,M. Daniel SEYDAN, dt à DIGES (89240), Place Marie Noël, a cédé à la COMMUNE DE DIGES, dont le siège social est à DIGES (89240), 1 Place Marie Noël,fonds de commerce de BAR-TABAC-RESTAURANT-PLATS PREPARES A EMPORTER, exploité à DIGES (89240) 6 Place Marie Noël, connu sous le nom de «LA VIEILLE FERME». Moyennant le prix de 22.000,00 €, savoir :
- éléments incorporels : 10.000,00€
- matériel et mobilier commercial : 12.000,00€
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN,où domicile a été élu à cet effet.Pour insertion - Me ROUSSEL-TERRILLON Inès

AL22004479

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 3 Octobre 2022
Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 30 Octobre 2019 par la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488
à
la société TOLASA, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 6.000 euros, ayant son siège à SENS (89100) 3 rue Champbertrand, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de SENS sous le numéro 878.868.827.
Pour un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à SENS (89100) 3 rue Champbertrand, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS et cela à compter du 27 Octobre 2022.

AL22004518

ANNONCES LÉGALES

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE sur les communes de VIREAUX et SAMBOURG

Le public est averti qu'en exécution :
du code de l'environnement,
de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0426 du 27 septembre 2022
une enquête publique complémentaire de seize jours sera ouverte du mercredi 2 novembre 2022 à 9 h au jeudi 17novembre 2022 à 17 h inclus, en mairies de Vireaux et deSambourg, afin de régulariser l'arrêté n°PREF-SCP-PAT-BE-2018-0006 du 10 janvier 2018 portantautorisation unique d'exploiter un parc éolien sur lescommunes de Vireaux et de Sambourg au profit de la SASS.E.P.E. de Vireaux.
Monsieur Georges LECLERCQ est désigné commissaire enquêteur.
Un dossier présentant les capacités financières dont dispose la SAS S.E.P.E. de Vireaux lui permettant de conduire sonprojet selon les prescriptions du code de l'environnement etcomprenant l'avis de la Commission Départementale dePréservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers(CDPENAF), ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles,coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies de Vireaux et de Sambourg pendant toute la durée de l'enquête, du 2 novembre 2022 au 17 novembre 2022 inclus,afin que chacun puisse en prendre connaissance et consignerses observations, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Ce dossier pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonnewww.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques) et sur le poste informatique mis à disposition du public du 2 novembre 2022 au 17 novembre 2022 à lapréfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement)de 9h à 12h et 14h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Les communes de Vireaux, Sambourg, Ancy-le-Libre,Annay-sur-Serein, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon,Fresnes, Lézinnes, Molay, Moulins-en-Tonnerrois, Noyers, Pacy-sur-Armançon, Poilly-sur-Serein, Sainte-Vertu, Tanlay,Tonnerre, Viviers, Yrouerre, sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront êtreconsignées :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/4238
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-4238@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Vireaux, siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre papier etle procès-verbal de celles-ci, à la mairie de Vireaux, les :
-mercredi 2 novembre 2022, de 14 h à 17h,
- samedi 5 novembre 2022, de 9 h à 12 h,
- lundi 17 novembre 2022, de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport complémentaire, ses annexes et les conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau del'Environnement) et en mairies de Vireaux, Sambourg, Ancy-le-Libre, Annay-sur-Serein, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon, Fresnes, Lézinnes, Molay, Moulins-en-Tonnerrois, Noyers, Pacy-sur-Armançon, Poilly-sur-Serein, Sainte-Vertu, Tanlay, Tonnerre, Viviers,Yrouerre. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
Des informations peuvent être demandées auprès de de la SASS.E.P.E. de Vireaux - Immeuble Cèdre 3 - 97 Allée Alexandre Borodine - 69800 SAINT-PRIEST - tél. : 06 37 35 72 82.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté modificatif de l'arrêté n°PREF-SCPPAT-BE-2018-0006 du 10 janvier 2018, du Préfet de l'Yonne, portant autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de Vireaux et de Sambourg.

AL22004330

// VENTE AUX ENCHÈRES

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

AVIS

Avis est donné, en application de l'article L.331-19 du Code Forestier, de la vente de la parcelle boisée sise sur la Commune de MAILLY LE CHATEAU (Yonne) cadastrée section B n° 1631 « LES HAUTES CORVEES » pour 27a01ca : 750,00 €.
Prix payable comptant. Frais à la charge de l'acquéreur, y compris les frais de parution dans un journal.
Les propriétaires des parcelles boisées contiguës, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), 1 rue Etienne Dolet, où domicile est élu, pa rlettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent avis.
Pour Avis et mention
Le Notaire

AL22004470

// DIVERS

TRANSFERT DE SIÈGE

PHARMACIE LES PORTES DU MORVAN

SARL au capital de 120 000 €
Siège social : 3 place de l'eglise
89630 QUARRE LES TOMBES
830 935 847 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 26/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **7 place de l'eglise 89630 QUARRE LES TOMBES** à compter du 16/10/2022.
L'article 09092022 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22004038

GFA DU PLATEAU
GFA au capital de 5 000 €
1 bis route de Saint Florentin
89320 ARCES-DILO
853 148 831 RCS SENS

MODIFICATION STATUTAIRE

En date du 15/06/2022, il a été décidé d'ajouter le mode de transmission des parts sociales par acte sous seing privé et de modifier l'article 12 des statuts en conséquence.Le dépôt de cette formalité sera faite au RCS de SENS.
La cogérance

AL22004430

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil, Article 1378-1 Code de procédure civile, Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 décembre 2017, Monsieur Yvon Gaston DAUDIER, en son vivant retraité, veuf de Madame Jeannine Berthe Alice DOUDOT, demeurant à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 3 rue Bienvenu Martin. Né à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 9 septembre 1934. Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 28 septembre 2022. A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU Damien,Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 5 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien FONTENEAU, notaire à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 9 Rue de Paris, référence CRPCEN : 89007,dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004476

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 23 décembre 1996,
Monsieur Roger Emile Victor DESREUMAUX, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600) 2 rue Saint Martin.
Né à STAINS (93240), le 28 septembre 1935.
Veuf de Madame Monique Yvonne AUDEGOND et non remarié. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SOUGERES-SUR-SINOTTE (89470), le 19 avril2022.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le26 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL22004498

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

AVIS DE DEPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 16 septembre 2012, Monsieur Jacques, Louis Prospert BALOCHE, né à PARIS 14, le 02septembre 1931, demeurant à LEZINNES (89160), 9 avenue de la Gare, veuf de Madame Monique Renée Félicie JOLLY, décédé à TONNERRE, le 23 mars 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Alexandre GUILPAIN, suivant procès-verbal en date du 06octobre 2022, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire d'AUXERRE.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis.

AL22004514

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAILLEY - terre - 2 ha 82 a 34 ca - Glaudin beurier: ZC-38
zonage : zone A du PLU
DRACY - bois-taillis - la chasse est louée - 12 ha 07 a 90 ca - Plantation des basses vall: D-157-158-160
zonage : zone N du PLU
GRON - terre - fonds occupé
- 9 ha 61 a 10 ca - Le haut des marnieres: ZS-27 - zonage : zone 1 AUE du PLU
MAILLY-LA-VILLE - terre, bois-taillis et lande - fonds occupé en partie
- 1 ha 31 a 70 ca - Champ de la vache: ZM-55 - La craie: ZH-14 - Les lavieres est: C-633 - Sur la cote aux ouasses: G-691 - zonage : zones N et A du PLU
VOUTENAY-SUR-CURE - terre et bois-taillis - 79 a 23 ca - Sur la cote des pres: A-116-1341[82] - zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 2 novembre 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22004532

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI 2LM
SCI au capital de 100 €
Siège social : 25, rue des Pêcheurs
89140 GISY-LES-NOBLES
532 607 710 RCS SENS

Le 31/08/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Patrick LAMBERT demeurant à Gisy-les-Nobles (89140), 25 rue des Pêcheurs, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL22004456

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI 2LM
SCI en liquidation amiable au capital de 100 €
Siège social : 25, rue des Pêcheurs
89140 GISY-LES-NOBLES
532 607 710 RCS SENS

Le 31/08/2022 - 16 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Patrick LAMBERT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL22004454

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES CHATELAINES
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 61 802,83 euros
Siège social :
«Les Petites Chatelaines»
89200 AVALLON
325 141 224 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 1er octobre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2022, déchargé Monsieur Gilles COIGNOT, demeurant demeurant Les Chatelaines – 89200 AVALLON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL22004405

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BARAKA
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social
47 bis rue Emile Zola
à SENS 89100
R.C.S. SENS: 519 886 154

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 30 septembre 2022, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2022 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 144 rue Alsace Lorraine à SENS 89100, siège de la liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Madame LOUBANI Ibtissame, demeurant 144 rue Alsace Lorraine à SENS 89100, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL22004495

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 15.09.2022 des associés de la SARL en liquidation RESTAURANT L'HIRONDELLE au capital de 5.000 euros, siège social et de liquidation à VALRAVILLON - GUERCHY (89113) Place Robert Loffroy, 838 549 947 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.03.2022, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL22004520

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : MCLC METAL.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 4 Les Bideaux, 89330 VERLIN.
882498900 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2022. Monsieur Mickaël DENIOT, demeurant 4 Les Bideaux 89330 VERLIN a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.Pour avis.Le liquidateur

AL22004535

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/09/2022, il a été constitué une SASU. dénommée : AD Consultants Communications. Siège social : 12 rue des chapelles 89220 Bléneau. Capital : 500 euros. Objet social : Consultant en art oratoire. Préparation à la. prise de parole. Formation au discours oral lu ou improvisé. Président : Monsieur Alain DROUHIN, demeurant 12 rue des chapelles 89220 Bléneau élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières. émises par la Société sont librement cessibles et. transmissibles. Durée : 25 ans Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22004117

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE
Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de Monsieur Joseph Alfred DI NEZIO en sa qualité de dirigeant de la **Sàrl CONCEPT D'AMELIORATION DE L'HABITAT** 8 rue Faillot 89000 AUXERRE RCS Auxerre 820566826. CIP 4257.

AL22004544

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de Monsieur Lucien Sonnedy MICHELET en sa qualité de dirigeant de la **SAS à associé unique VOSGES MATELAS** 7 Place Sous l'Orme 89450 Asquins RCS Auxerre 844506311. CIP 4427

AL22004545

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de Monsieur Yves Léon Fernand GAMBIER dans la procédure de liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique VOSGES MATELAS** 7 Place Sous l'Orme 89450 Asquins RCS Auxerre 844506311. CIP 4427.

AL22004546

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS NG BATIMENT** 11 rue des Mignottes les Chaumes 89250 CHEMILLY SUR YONNE. RCS Auxerre 817978455. CIP 4096.

AL22004547

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Marc LAURENT** 2 rue Paul Doumer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 414396275. CIP 4430.

AL22004549

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl COMMINVEST** RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre. RCS Auxerre 482132008. CIP 4432.

AL22004550

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique LGM** 3 RN6 Les Chesnez 89000 Auxerre. RCS Auxerre 879426807. CIP 4435.

AL22004551

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL COMSEPT** 29 Faubourg Dilo 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 509508644. CIP 4437

AL22004552

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS Industrie bourguignonne de la construction bois et des nouvelles technologies** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 850780875. CIP 4531.

AL22004553

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Yvon Jacky LEBLANC** 52 grande-rue 89160 Chassignelles. RCS Auxerre 321626202. CIP 4534.

AL22004554

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CENTRAL AMBULANCES** 55 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 422835223. CIP 3271.

AL22004556

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur André, François COMBES** 2 Rue de la Montagne Le Vaudoisy 58350 Colméry. RCS NEVERS 534228937. CIP 4590. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004558

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS C'NRJ** 8 rue Auxerroise 89800 Chablis (cave à vins). RCS Auxerre 901556274. CIP 4585. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004559

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Boucherie d'Agadir** 89 13 Rue Jules Ferry 89000 Auxerre (boucherie). RCS Auxerre 881209373. CIP 4586. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004560

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Alain Pascal RODRON** 8 rue Malat 89200 Girolles (prestations de services en voiture pilote). RCS Auxerre 433289717. CIP 4587. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004561

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS WB AUXERRE** 4 avenue de Worms 89000 Auxerre (centre de bien être). RCS Auxerre 798736617. CIP 4589. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22004562

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl TILT FRANCE** 7 route Nationale 89360 Percey (import export d'équipements et accessoires auto, moto, vélo). RCS Auxerre 900830043. CIP 4588. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004563

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/10/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl François Richard Holding** 51 Route de Toussac 89290 Champs sur Yonne (prise de participation). RCS AUXERRE 790874937. CIP4569. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22004565

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/10/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS BMO AGENCEMENT** ZI de la Petite Ile 15 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY (agencement). RCS SENS 402170443. CIP 4570. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre

AL22004566

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : Les berges de l'amitié
Forme : SCI
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Siège social : 4 Rue de la Mairie, 89410 CEZY
Capital : 1 000 euros
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Michel BASORA demeurant 4 Rue De La Mairie 89410 CEZY
Gérant : Monsieur Albert PEREIRA demeurant 14 Rue Saint Jacques Impasse Des Charteux 89300 JOIGNY
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, cession soumise à agrément dans les autres cas y compris au profit des ascendants, descendants, conjoints.
Immatriculation au RCS de SENS

AL22004208

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI De Villefargeau
SIEGE SOCIAL : 30 Route d'Appoigny – 89113 FLEURY LA VALLEE
OBJET :
L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 années
CAPITAL : 610 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 610 000 euros
GERANCE : Mme. Julie CHABROL domicilié 30 Route d'Appoigny – 89113 FLEURY LA. VALLEE
CESSION DE PARTS :
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS SENS.
Pour avis,

AL22004491

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 septembre 2022 à ARMEAU, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : L'ATELIER DE L'ESCARGOT
Forme :Société à responsabilité limitée.
Objet :Elevage d'escargots, transformation et commercialisation.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 46 rue de Bourgogne – 89500 ARMEAU.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Cogérants : Messieurs Stéphane BELLEC et Dominique ROUYER, demeurant ensemble 46 rue de Bourgogne – 89500 ARMEAU.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, les cogérants.

AL22004438

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/09/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :S.COACHING
Objet social : Coaching, management, formation, vente de produits annexes et bien-être, enseignement et conduite de cours collectifs
Siège social :60 rue Guynemer 89000 Auxerre.
Capital : 100 euros
Durée : 99 ans
Président : M. AZOUAGH Sid Ali, demeurant 47 avenue des clairions 89000 Auxerre
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Cession libre
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL22004465

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 10/08/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
BOIS 2F
Siège Social : 1 rue Boileau Logement 65 89100 SENS
Capital : 100 €
Activités principales : Achat de bois,vente de bois,services,entretien de jardin,abattage,-ballots
Durée : 99 ans
Président : M. KARAKOC Adem 1 rue boileau 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS

AL22004503

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 07/06/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
LE PALAIS GOURMAND
Enseigne : LE PALAIS GOURMAND
Siège Social : 1 Place Charles De Gaulle 89700 TONNERRE
Capital : 1000 €
Activités principales : BOULANGERIE PATISSERIE TRAITEUR SALON DE THE
Durée : 99 ans
Président : M. EL FITOURI MOURAD 8 Rue René Salle 77500 CHELLES
Cession d'actions : LIBRE Exercice du droit de vote : 1 ACTION = 1 VOIX
Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22004504

ANNONCES LÉGALES

Notaires

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 5 octobre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la mise à disposition des actifs sociaux à titre gratuit au profit d'un ou des associés de la société, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,
La dénomination sociale est : DÉRAL INVESTISSEMENT
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 19 rue Rouget de l'Isle.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur David BAUDOT, demeurant à VISERNY (21500), 21 Rue des Bottiens, et Madame Ophélie REVAUX, demeurant à AUXERRE (89000), 4 allée Vincent d'Indy.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
Le notaire.

AL22004505

GROUPE FIVALEC
AUDIT - CONSEIL - GESTION

Hauts-de-France 03.23.62.19.13
Paris / Ile-de-France 01.48.54.01.77
contact@groupe-fivalec.com
www.groupe-fivalec.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp établi à COULANGES-SUR YONNE en date du 06/10/2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI MLNN,
Siège social : 21/23 Rue du Moulin 89480 COULANGES-SUR-YONNE,
Objet : en France et à l'étranger :L'acquisition de tous immeubles, la construction, la rénovation, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;La mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés ;La vente, l'échange, l'apport de tout ou partie d'un des immeubles sociaux, à condition que l'opération revête un caractère exceptionnel, n'ait pas pour effet de vider la société de sa substance, et reste dans le cadre d'une gestion civile ;L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ;La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ;Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros
Co-Gérants : Nicolas NAMER et Mathilde LABROUSSE demeurant ensemble au 8 Bis Rue Robert et Sonia Delaunay 75011 PARIS
Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec un agrément donné par la collectivité des associés.
Immatriculation : RCS AUXERRE
Pour avis, la gérance.

AL22004541

Suivez-nous sur notre page Facebook

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
☐ RÉUSSIR Porc — PORCS
☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// CONFECTION

58 Ne pas perdre le fil

Karen Chigot, 26 ans, a créé Keran en 2021. Entreprise de confection de prêt à porter sur-mesure basée dans le Morvan, Keran est issue d'une longue histoire.

« Je suis toute petite, je rentre dans du 12 ans ! » s'exclame Karen Chigot, 26 ans, qui a lancé sa marque de prêt-à-porter sur mesure Keran. Si son exclamation peut sembler anodine, elle est le moteur de son projet : *« je ne trouve jamais de vêtements que j'apprécie adaptés à ma taille… du coup j'ai décidé de les confectionner ; et d'en faire profiter les autres »*.

Parcours

Avec un Bac Art Appliqué (obtenu à Nevers) et un certificat de modéliste de l'Académie Internationale de Coupe de Paris en poche, Karen tenait à travailler dans son département d'origine, la Nièvre : *« Je n'ai jamais envisagé de quitter ce territoire. Je l'aime énormément et il faut reconnaître que je ne suis pas une fille de la ville »*.

C'est ainsi qu'elle effectue son stage à l'atelier Malam, à La Charité (www.malam.fr), puis est embauchée à la Société nivernaise de prêt-à-porter (SNPP) à Saint-Pierre-le-Moutier. *« Cela fait quatre ans que j'y suis et j'y ai beaucoup appris en matière de couture »* souligne-t-elle avant d'ajouter : *« Là-bas, j'ai eu la chance de toucher un peu à tout, ce qui me permet de ne pas faire de confections rébarbatives »*. Malgré tout, une idée était là dans un coin de sa tête depuis longtemps : monter son entreprise.

« Ça me trotte depuis un moment… pour preuve, j'ai créé le logo de la marque en 2015 alors que j'étais encore en études. Au début, je désirais devenir designer afin de faire des meubles. La couture n'était pas du tout envisagée pour moi car j'étais plus un garçon manqué qu'autre chose. Puis, les années faisant, je ne trouvais pas de vêtements dans mon univers, j'ai donc commencé à faire des pièces pour moi… j'ai été d'abord très attirée par les matières, qui peuvent rendre un habit tout à fait différent en fonction de ce que l'on choisit entre du coton, du taffetas ou encore du voilage… Les options sont presque infinies de même que les formes ! C'est cette originalité et cette liberté de faire ce que l'on veut qui m'ont séduite dans le médium qu'est la couture ».

Le droit à l'ajustement

Le sur-mesure est donc pour Karen un élément clef dans sa conception : *« je propose des articles en tailles standards, mais je peux tout à fait adapter mes patrons aux mesures des clients. Pour moi le sur-mesure permet à tous de se vêtir comme on le souhaite sans crainte. Certes, les prix sont différents de ceux de l'industrie du textile mais pour la simple et bonne raison que cela demande plus de travail de s'adapter aux demandes de chacun que de faire la même chose pour tous. De plus, la visée n'est pas non plus identique »*. Pour que cette dernière soit plus parlante, Karen donne un exemple : *« j'ai été contactée par une personne en situation de handicap qui souhaitait adapter le vêtement à sa morphologie particulière. Je trouve cela fantastique de pouvoir offrir un vêtement qui s'adapte parfaitement au corps de la personne qui le porte. Nous avons tous le droit de nous sentir bien dans nos habits ! »*.

Inspiration

L'univers de Keran prend ses racines dans : *« le bohème, le naturel, le cowboy »*. Véritable melting-pot de ces inspirations, Keran met pour le moment à disposition des robes, des chemises, des festons – pour femme. Karen précise tout de même : *« je suis en train de travailler sur une collection homme afin d'élargir la gamme. Je prévois un lancement de ce produit d'ici début novembre »*. Son but restant : *« je voudrais pouvoir vivre complètement de cette activité ; ce qui n'est pas le cas pour le moment. Mais, je suis courageuse et ne lâcherai pas mon rêve qui commence juste à prendre forme »*.

Chloé Monget

Pour découvrir l'univers de Keran : www.atelier-keran.fr et pour contacter Karen : contact.keran@gmail.com ou 07 60 96 63 81.



Pour Karen, le sur-mesure est une manière de mettre en valeur toutes les personnes.



Pour l'achat de son matériel, Karen a obtenu une subvention de la Communauté de Communes de Château-Chinon à hauteur de 40 % de son investissement total.



Le logo de la marque a été dessiné par Karen durant ses études.



Tous les modèles sont dessinés et confectionnés par Karen.



Une des premières pièces réalisée par Karen.

La Belle Nièvre

Keran est estampillé *« La Belle Nièvre »* (voir TDB n° 1622, 1654, 1624, 1633, 1691, 1689, 1700). Une démarche saluée par Karen Chigot : *« Je trouve que l'idée est bonne de vouloir rassemblée les savoir-faire nivernais sous une seule et même bannière. Il est sympathique d'avoir une visibilité auprès du public via cette initiative »*.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

NIÈVRE

// Visite

• le 15 octobre

Le domaine de la Perrine à Livry ouvre ses portes, sur inscription, le 15 octobre à partir de 14 h 30. Au programme : visite du vignoble et de la cave, et dégustation.

Inscriptions : Office de Tourisme au 03 86 37 21 25.

// Balade

• le 16 octobre

Le Centre Socio Culturel La Machine en partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Decize organisent une Balade Gourmande le dimanche 16 octobre 2022 sur un circuit de 4 km au départ du port de la Copine (Champvert) à 10 h 30 puis pique-nique de produits locaux à l'étang de Grenetier. (Sur inscriptions de 4 à 6 euros).

Inscriptions et informations : Centre Socio Culturel Les abeilles : 03 86 50 84 97 ou Centre Socio-Culturel Les Platanes : 03 86 77 19 20.

// Marché et découverte

• le 16 octobre

De 8 h à 18 h, un marché du terroir sera présent au Musée de la Machine Agricole et de la Ruralité à Saint-Loups-des-Bois. En plus, une visite gratuite du musée est proposée, ainsi qu'un atelier de réalisation de jus de pomme.

Informations : 03 86 39 91 41.

// Visite

• le 19 octobre

Venez visiter un atelier de coutellerie et découvrir les techniques et le métier de forgeron. Rendez-vous sur place, à Livry. Inscriptions jusqu'à 2 jours avant l'événement. Tarif de 1 à 3 euros.

Informations et inscriptions : 03 86 37 21 25

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

YONNE

// Marché des Terres de France

• Dimanche 16 octobre

De 8 heures à 19 heures, à Paris (rue de la Chine, dans le 20e arrondissement). Le marché des Terres de France est un marché qui rassemble des producteurs icaunais, venant proposer leurs produits dans la capitale française. Pas moins de 19 agriculteurs seront présents pour mettre en avant les productions de l'Yonne.

// Fête des vins de Chablis

• Samedi 22 et dimanche 23 octobre

De 12 h 30 à 18 h le samedi et de 9 h 30 à 18 h le dimanche. La fête des vins de Chablis revient pour une 74e édition, afin de célébrer le nouveau millésime avec les vignerons de Chablis et du grand Auxerrois. Au programme : dégustations de vins et de produits locaux, expositions de matériels viticoles et automobiles, animations pour adultes et enfants, balades à la découverte du vignoble, défilé des Piliers Chablisiens avec les allocutions et les intronisations traditionnelles. Un week-end festif à venir.

// PORTRAIT

Entre Maligny et Hong Kong (2/2)

Après avoir effectué ses études et beaucoup voyagé, Pierre Ségault choisit l'Asie comme challenge (voir édition 1701). C'est à Hong Kong, situé au sud-est de la Chine, qu'il décide de s'installer et de commencer sa nouvelle vie.



Freepik

Hong Kong.

Lors de la première partie de ce portrait, Pierre Ségault nous racontait son parcours, de l'enfant de Maligny jusqu'à sa volonté de rejoindre le continent Asiatique. Une volonté concrétisée lorsqu'il intègre l'entreprise d'imports français, Le quinze vins. « *C'est une entreprise installée à Hong Kong et Singapour, qui possède son propre bar à vins, sa propre société d'importation. Je la rejoins à la fin de mon Master car elle cherche des Français pour renforcer ses équipes* », explique Pierre Ségault.

C'est donc à Hong Kong qu'il décide de s'installer. « *C'est la première fois que j'y mets les pieds, mais j'ai l'emploi que je souhaite et je sais que je vais pouvoir y commencer ma nouvelle vie* ».

Une fois sur place, c'est un choc culturel. « *Je suis surpris de voir que la carte des vins, là-bas, est composée de 95 % de vins français et de 60 à 70 % de vins de Bourgogne. Je vois des Hongkongais, souvent des hommes d'affaires, venir après le travail, avec des clients ou des amis, et qui commandent des grands vins de Bourgogne. Et ils s'y connaissent vraiment ! Ils savent ce qu'ils veulent et ce qu'ils boivent. Je me suis parfois retrouvé dans des situations où les clients s'y connaissaient mieux que moi, sur des vins ou des domaines qui ne se trouvent qu'à quelques kilomètres où j'ai grandi. Ce sont de vrais connaisseurs* », raconte-t-il.

Quelque temps après, Pierre Ségault est recruté par un marchand de vins anglais, Fine and Rare, qui possède un bureau à Hong Kong. « *Me voilà dans le monde de la distribution des vins fins à des clients privés* ».

Une entreprise dans laquelle il reste deux ans, avant d'en rejoindre une autre, Crop and Vine. « *La personne qui m'avait recruté dans ma précédente entreprise décide de créer la sienne et me demande de faire partie de son équipe. C'est ici que je travaille actuellement et ce depuis le début de l'année 2021* », indique-t-il. « *L'idée est que je m'occupe progressivement de faire du sourcing, tout en continuant à travailler avec mes clients actuels, et que je crée des connexions avec des domaines, principalement en Bourgogne* ».

L'Asie et la passion pour le vin

Depuis Hong Kong, Pierre Ségault a une vision large des Asiatiques et de leur passion pour le vin. « *En Asie, le vin est vu comme un produit noble et sophistiqué. Historiquement, les vins ont commencé à beaucoup percer en Asie entre 2008 et 2010, en Chine. Ils étaient utilisés pour les cadeaux d'affaires, notamment les grands crus bordelais. C'est un peu Bordeaux qui a apporté le vin dans la culture chinoise. Indirectement, cela s'est transmis sur le reste de l'Asie* », développe-t-il.

« *De nos jours, c'est vu comme un produit presque luxueux. Beaucoup de jeunes se mettent au vin en Asie. Par exemple, en Corée, les femmes veulent se distinguer des hommes culturellement et se mettent à boire du vin de France, contrairement aux hommes qui continuent de boire les traditionnels alcools de riz. En Chine, les jeunes veulent aussi se différencier de leurs aînés en buvant différemment, eux qui avaient et ont encore l'habitude de boire des alcools forts* ».

Aussi, pour les Asiatiques, boire du vin est vu comme quelque chose de bien, de distingué. « *Beaucoup de personnes veulent apprendre à connaître le vin : ils en collectionnent, participent à des cours, veulent tout simplement s'instruire sur le sujet. Car pour eux, le boire c'est bien, mais savoir en parler est quelque chose d'encore plus valorisant* ».

Des racines qui lui tiennent à cœur

Malgré tout, Pierre Ségault, aujourd'hui âgé de 28 ans, n'oublie pas d'où il vient. Il y a quelques semaines, il choisit de ranger quelque temps le costume de commercial pour enfiler les bottes, chez lui, à Maligny. « *C'est important pour moi de rentrer en France, au domaine, pour faire les vendanges. De passer un mois et demi avec ma famille, de retrouver les travaux manuels, de faire le vin, la vinification. Je voulais aussi prendre le temps de visiter les domaines français : dans l'Aube, sur les côtes de Nuits et de Beaune* », explique-t-il.

Quant à la partie agricole de l'exploitation ? Rien n'est encore défini, mais l'objectif de Pierre Ségault est de rester concentré sur le domaine. « *L'un de mes professeurs en Master me disait : « être vigneron, lorsque l'on vend son propre vin, c'est l'une des rares professions où l'on fait trois métiers en un : on cultive une plante pour en récolter les fruits, on transforme les jus de ces fruits en vin, puis on le vend ». Pour moi, faire tout cela est déjà très prenant et difficile. Mais cela reste encore à définir avec ma famille* ».

« Il reste à Chablis encore beaucoup d'opportunités »

En reprenant l'exploitation familiale, le jeune commercial dans le milieu du vin pourrait s'engager encore plus pour les vignobles icaunais et bourguignons, afin de faire la promotion de leurs vins, à Hong Kong. « *Chablis est déjà très connu là-bas et a une place importante. Mais je pense qu'il reste à Chablis encore beaucoup d'opportunités. L'une des plus flagrantes pour moi, concerne les crus (premier et grand cru). Il y a un potentiel de montée en gamme énorme* », assure Pierre Ségault. « *Il y a aussi une carte à jouer sur les millésimes un peu plus anciens. Les clients privés sont à la recherche et avec un bon distributeur cela peut être une très belle opportunité pour les viticulteurs. J'aimerais participer à tout cela, à mon niveau, faire grandir la réputation des vins du Chablisien, de l'Yonne et la Bourgogne* ».

Christopher Levé



Pierre Ségault aimerait, à terme, reprendre l'exploitation familiale, à Maligny.